



**Construction et équipement d'une centrale d'achat de
médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la Région
des Hauts-Bassins**

Type de Document	RAPPORT DE NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) Version finale		
Date d'Édition	Juin 2022		
Rédigé par	Augustin MINOUNGOU, Consultant Expert en Sauvegarde Environnementale et Sociale Ouagadougou - Burkina Faso Tél : (226) 70239360/75239360. Email : miaugust@yahoo.fr		
Revu par	MERAH		
Approuvé par			
Liste de diffusion	Entités	Nombre Copies papier	Version Electronique
	MEEEA/ANEVE	03	01
	PIMSAR	02	01
	BAD	01	01

TABLE DES MATIERES

<i>RESUMÉ NON TECHNIQUE</i>	<i>vi</i>
<i>NON-TECHNICAL SUMMARY</i>	<i>xiv</i>
1. INTRODUCTION	1
1.1 Objectifs de la présente étude environnementale et sociale	1
1.2 Contenu et organisation du rapport.....	2
1.3 Méthodologie générale d'étude et d'analyse	2
1.3.1 Rencontre avec le maître d'ouvrage	3
1.3.2 Participation du public.....	3
2. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	4
2.1 LE CADRE POLITIQUE DU BURKINA FASO.....	4
2.1.1 Le programme National de Développement Economique et Social (PNDES).....	4
2.1.2 La politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina Faso 2010-2025 (PNDEL) ..	5
2.1.3 Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)	6
2.1.4 La Politique d'Aménagement du Territoire.....	6
2.1.5 La politique nationale de Développement Durable	7
2.1.6 Politique nationale en matière d'environnement (PANE)	7
2.1.7 Politique nationale d'aménagement du territoire.....	7
2.1.8 La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)	8
2.1.9 La Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR)	8
2.2 Cadre juridique des EIES/NIES au Burkina Faso	8
2.3 Cadre politique internationale - Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD	15
2.3.1 Politiques de Sauvegarde opérationnelle de la BAD	15
2.3.2 Politique de la BAD en matière de genre	16
2.3.3 Les procédures d'évaluation environnementale et sociale de la banque.....	17
2.3.4 Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (2012)	18
2.4 Cadre institutionnel.....	19
2.4.1 Le ministère en charge de l'environnement.....	19
2.4.2 Autres ministères et institutions intéressés.....	20
2.4.3 Analyse des capacités des institutions en matière d'environnement	20
3. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	21
3.1 Description du projet.....	21
3.1.1 Contexte du projet.....	21
3.1.2 Justification du projet.....	21
3.3. Ressources humaines prévisionnelles.....	34
3.2. Enjeux environnementaux d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires	34
4. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA ZONE DE PROJET	35
4.2. Les différentes zones d'influence du sous projet.....	35
4.2.1 La zone d'influence directe ou restreinte.....	35
4.2.2. La zone d'influence intermédiaire.....	38
4.2.3.1. La région des Hauts Bassins	43
5. ANALYSE DES VARIANTES	48
5.1 Principaux enjeux environnementaux et sociaux au voisinage immédiat des sites	48
5.2 Analyse des variantes	48
5.2.1 Option « sans projet »	48
5.2.2. Option « avec Projet ».....	48
6. CONSULTATION DU PUBLIC	50

6.1 Actions du consultant lors des études environnementales et sociales	50
6.2 Procédure de la consultation publique	50
6.3 Résultats de la consultation publique	50
6.4 Mobilisation communautaire potentiel au profit du projet et conditions	51
6.5 Conditions de vie des femmes et groupes vulnérables dans la zone du projet	51
6.6 Prise en compte du genre	52
7.1 Identification, évaluation et analyse des impacts du projet	55
7.2 Méthode d'identification et d'évaluation	55
7.2.1 Composantes de l'environnement affectées par le projet.....	57
7.3 Résultats de l'identification des impacts	57
7.4 Impacts spécifiques potentiels et mesures d'atténuation et de bonification.....	59
7.4.1 Les impacts négatifs et positifs du projet	59
7.4.3 Les impacts cumulatifs.....	67
8. EVALUATION DES RISQUES.....	69
8.1. Méthodologie.....	69
8.2. Source d'identification des dangers et risques.....	69
8.3. Evaluation des risques	70
8.3.1. Risque lié à l'électricité.....	72
8.3.2. Risque lié à la manutention mécanique	75
8.3.3. Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	76
8.3.4. Risque lié aux circulations et aux déplacements	76
9. LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	78
9.1. Bilan des impacts identifiés et leur évaluation	78
9.1.1 Résumé des sources d'impacts environnementaux et milieu récepteur.....	78
9.1.2. Classement des composantes du milieu	78
9.1.3. Identification et analyse des impacts potentiels suivant le cycle de vie du projet.....	79
9.1.4. Les mesures et évaluation des coûts d'atténuation et de bonification des impacts	81
9.2. Plan de renforcement des capacités	84
9.2.1. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.....	84
9.2.2. Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés	84
9.2.3. Arrangements institutionnels de mise en œuvre du PGES	86
9.3. Programmes de suivi et de surveillance environnementale.....	87
9.3.1. La surveillance environnementale	87
9.4. Évaluation des coûts des mesures environnementales.....	95
9.4.1. Coût des mesures concernant la pollution des eaux.....	95
9.4.2. Coût des mesures concernant le suivi environnemental.....	95
10. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES.....	98
11. ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PROJET.....	100
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	101
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	102
ANNEXES	CIII
Annexe 1 : Termes de Référence (TDR) pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso.....	CIII
Annexe 2 : Fiches de collecte de données-profil environnementaux des sites et personnes rencontrées . cxx	
Annexe 3 : Procès-Verbal de consultation du publique/restitutions dans le cadre des sous-projets de la région CXXIII	
Annexe 4 : Termes de Reference pour le recrutement d'un spécialiste environnement/HQSE des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi de la notice d'impact environnemental et social	

relative a construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la région des hauts-bassins contexte et justification.....	CXXV
Annexe 5 : Clauses environnementales et sociales a insérer dans les dossiers de consultation des entreprises.....	CXXVII
Annexe 6 : Procès-Verbal de consultation publique dans le cadre du projet de construction des marches a volaille, installation des abattoirs de volaille et centrale d'achat	CXXXIII

LISTE DES CARTES

Carte 1 : localisation de la centrale d'achat	36
Carte 3 : hydrographie de la commune de Bobo-Dioulasso.	40
Carte 4 : occupation des terres de la commune de Bobo-Dioulasso.	42
Carte 5 : découpage administratif de la commune de Bobo-Dioulasso	43
Carte 6: localisation de la région des Hauts-Bassins	44
Carte 7 : type de sol dans la région des Hauts-Bassins	45
Carte 8 : hydrographie de la région des Hauts-Bassins	46
Carte 9 : occupation des terres de la région des Hauts-bassins.....	47

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Vue partielle de la végétation du site.....	37
Photo 2 : Vue partielle du domaine du site	37

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGR	Activité Génératrice de Revenus
AN	Assemblée Nationale
APFNL	Agence de Promotion des Produits Forestiers Non ligneux
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
BUNEE	Bureau National des Évaluations Environnementales
CPE	Centre de Production d'Eau
DGEP	Direction Générale de l'Eau Potable
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGESS	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles
DGFF	Direction Générale de la Forêt et de la Faune
DGPEDD	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
DREEVCC	Direction Régionale de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements Climatique
ÉIE	Étude d'Impact sur l'Environnement
ÉIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
GPS	Global Positioning System
IEC	Information Éducation et Communication
IMS	Intermédiation Sociale
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MEEEA	Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements Climat
NIE	Notice d'Impact sur l'Environnement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National des Eaux et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PEADL	Projet d'Eau Potable, de Promotion de l'Assainissement et du Développement Local
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PN AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PN AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
PNAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNE	Politique Nationale en matière d'Environnement
PNG	Politique Nationale du Genre
PNHP	Politique Nationale d'Hygiène Publique

RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	Route Nationale
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDSS	Stratégie de Développement Sectoriel de l'enseignement Supérieur
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SONABEL	Société National Burkinabè d'Electricité
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement
ZIP	Zone d'Influence du Projet

RESUMÉ NON TECHNIQUE

Le présent document est un rapport d'une notice d'impact environnemental et social de la **construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la Région des Hauts-Bassins**. À ce titre, il a pour but de permettre à l'autorité en charge de l'environnement de donner son avis sur la faisabilité environnementale et sociale du projet.

Il situe les conditions environnementales et sociales dans lesquelles doit se réaliser le projet et présente les mesures prises par le maître d'ouvrage pour garantir le respect des mesures de protection de l'environnement et du milieu humain et ce, conformément aux politiques de sauvegardes de la Banque Africaine de Développement (BAD) et aux dispositions réglementaires en vigueur au Burkina Faso.

En effet, la présente **notice d'impact environnemental et social (NIES)** concerne les zones d'influence directe du site d'implantation du projet, ainsi que les zones contiguës et diffuses qui peuvent être sensibles aux travaux d'implantation des infrastructures. Elle apporte au maître d'ouvrage les informations essentielles pour justifier du point de vue environnemental et social la réalisation du projet. Elle sert également de base pour présenter les principales mesures qui accompagnent la réalisation du projet pour répondre aux préoccupations environnementales et sociales identifiées et aux aspects d'insertion du projet dans son environnement immédiat.

Cadre politique, juridique et institutionnel

Pour la BAD

Au titre de la BAD, du système de sauvegardes intégré (SSI) de décembre 2013 à travers ces cinq sauvegardes opérationnelles : SO1 : Évaluation environnementale et sociale ; SO2 : Réinstallation involontaire – acquisition de terres, déplacement, indemnisation des populations (non déclenchée dans le cadre de ce projet) ; SO3 : Biodiversité et services écosystémiques (non déclenchée dans le cadre de ce projet) ; SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources ; SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité. Dans la réalisation du sous projet, on note que trois sauvegardes opérationnelles seront déclenchées à savoir la SO1, la SO 4 et la SO 5. Aussi d'autres politiques (énergie 2012, politique de la Banque en matière de genre (2001) ; cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (2012) ; politique de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau (2000) ; Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012) ; politique de la Banque en matière de réduction de la pauvreté (2001) ; politique de la Banque en matière de population et stratégie de mise en œuvre (2002) ; procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque (2015). Les lignes Directrices Volume 1 et Volume 2 (Conseils Généraux pour la mise en œuvre de la Sauvegarde Opérationnelle 1 (2015) et les sauvegardes (2015) ; etc.

Pour le Burkina Faso

Le Burkina Faso dispose d'un cadre juridique et réglementaire qui régit l'élaboration et la mise en œuvre des évaluations environnementales et sociales. Les principaux textes sont : (i) ; du décret n°2015-1187 du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et la étude d'impact environnemental et social qui a été pris en application de l'article 29 de la loi n°006/2013 relative au Code de l'environnement. ;

(ii) la loi n° 003-2011 du 5 avril 2011 portant Code forestier ; l'arrêté n°2004-019/MECV du 7 juillet 2004 portant détermination de la liste des espèces forestières intégralement protégées au Burkina Faso ; (iii) La loi n° 028 -2008/AN portant code du travail au Burkina Faso ; (iv) le décret n° 2009 672 du 8 juillet 2009 portant politique nationale genre (PNG) ; (v) la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, ensembles ses modificatifs, etc.

Le cadre institutionnel en matière d'environnement prend appui sur la constitution promulguée le 11 juin 1991 au Burkina Faso qui consacre le principe de protection de l'environnement comme un devoir fondamental de l'État et de toute la nation. Ce cadre institutionnel pour la gouvernance de l'environnement est orienté autour de trois grands acteurs : (i) l'État et ses démembrements, en particulier le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le ministère de l'Agriculture, des ressources Animales et Halieutiques, mais aussi les autres départements ministériels, les circonscriptions administratives (provinces, départements, villages); (ii) les collectivités locales dont l'importance s'accroît progressivement; (iii) les usagers (secteur privé et société civile).

Description et justification du sous projet

La construction et l'équipement d'une centrale d'achat de produits vétérinaires à Bobo Dioulasso est financé par le PIMSAR. Le **projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience** a pour objectif d'accroître la productivité agricole et animale par l'appui à la production végétale (maïs et soja) et à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale. L'atteinte des objectifs ci-dessus se déclinent en quatre (4) composantes principales : i) **Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale**, comprenant 2 sous composantes, elle vise à accroître la productivité agricole et animale par l'appui à la production végétale (maïs et soja) et à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale ; ii) une **composante B : Développement des chaînes de valeurs** : qui consiste à développer et optimiser les activités post récoltes et de transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité, ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette composante a trois sous composantes ; iii) la **composante C : Renforcement de la gestion des risques climatiques et amélioration de la résilience des populations** et iv) la **composante D : Coordination du projet et soutien institutionnel**.

Le sous projet s'il est réalisé, va résoudre l'épineux problème de disponibilité des médicaments vétérinaires dans sa zone d'influence.

Description de l'état initial de l'environnement du sous projet

Les différentes zones d'influence du sous projet

- la superficie du site elle-même et secteurs riverains constituent la zone d'influence directe ou restreinte. C'est dans cette zone que les impacts environnementaux et sociaux directs seront les plus intenses (phases de construction et d'exploitation du projet) sur le milieu biophysique et humain ;
- une influence locale ou intermédiaire, constituée par la ville de Bobo-Dioulasso et les villages environnants de la commune. Cette zone sera affectée par le projet à travers les emplois temporaires des jeunes, les activités génératrices de revenus développées autour du chantier ;

- une influence élargie qui s'étend sur la région des Hauts-Bassins et régions voisines. cette zone sera impactée par le projet à sa phase d'exploitation Elle se manifestera par l'achat et la mise à disposition permanente de médicaments vétérinaires.

Le milieu Biophysique

Climat

Caractérisé par l'alternance de deux saisons bien distinctes :

- Une saison sèche qui dure de 04 à 06 mois, au cours de laquelle souffle l'Harmattan (Novembre-Avril) ;
- Une saison pluvieuse relativement longue de 06 mois (Mi-octobre) au cours de laquelle dominant les vents humides de la Mousson.

Il faut noter que le mois d'Août connaît généralement une régularité des pluies tandis que les mois de Mars et d'Avril sont les plus chauds de l'année. La pluviométrie varie d'une année à une autre avec une tendance à la baisse.

Végétation et faune

Le couvert végétal de la commune de Bobo Dioulasso, en plus de quelques savanes arbustives, est caractérisé, par quatre (4) Forêts Classées (la FC de Dindéresso (8633 ha), la Forêts Classée de Kuinina (2150 ha), la Forêt Classée de Kua (350 ha) et la Forêt Classée de Kou (117 ha) . Les espèces dominantes couramment rencontrées sont : *Azalia africana*, *Anogeissus leiocarpa*, *Lannea acida*, *Lannea microcarpa*, *Terminalia macroptera*, *Combretum glutinosum*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis*, *Isobertia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Entada africana*, *Daniellia oliveri*, *Detarium microcarpum*, etc. Il existe également des plantations d'arbres (*Eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachata indica*, *Senna siamea*, *Anacardium occidentale*, *Tectona grandis*, *Gmelina arborea* etc.).

Les espèces fauniques de la localité sont les mammifères représentés par le patas, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à flancs roux, l'ourébi, le lièvre, l'aulacode, l'écureuil, le guib harnaché, la zorille, le chacal, le chat sauvage, le lycaon, le porc-épic, Les reptiles représentés par le crocodile, le varan et diverses espèces de serpents, l'avifaune représentée par 166 espèces d'oiseaux appartenant à 40 familles.

Relief et sols

Caractérisé par des plaines et des plateaux auxquels s'ajoutent quelques buttes, collines et vallées ; le relief se traduit par une succession d'ondulations dont le plan est incliné vers le Nord avec quelques points allant jusqu'à 600 mètres (m) de haut). Il faut noter également que le relief présente d'importants bas-fonds offrant des possibilités d'aménagements agricoles.

Selon l'esquisse pédologique de l'Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer (ORSTOM) en 1968, les principales unités pédologiques rencontrées dans la province sont :

Les lithosols : ils comprennent les zones d'affleurement des grés, des granites et de la cuirasse ferrugineuse. En effet, ces types de sols ne présentent aucune valeur agronomique du fait de l'inexistence d'activités biologiques ;

Les sols ferrugineux tropicaux : dont les teneurs en matières organiques sont également faibles ;

Les sols frénétiques : constitués de matières argilo-sableux et se caractérisent par la présence de matières organiques bien évoluées dans certains cas ;

Les sols hydromorphes : qui occupent les bas-fonds et les plaines alluviales. Ils sont généralement argileux et présentent un potentiel de production agricole important.

La diversité des sols déterminant la répartition spatiale de la population fait que certaines zones sont à des seuils critiques d'exploitation. De même, la dégradation des sols est particulièrement accélérée par les actions anthropiques notamment les feux de brousse, les systèmes de productions agropastorales en inadéquation avec la conservation des sols.

Hydrographie

Le réseau hydrographique de la ville de Bobo-Dioulasso est constitué par le collecteur principal le marigot Houet (affluent du Kou) et ses affluents.

Le marigot Houet draine le secteur septentrional de Bobo-Dioulasso qu'elle traverse du Sud vers le Nord (MAHRH, 2005).

Le système aquifère dans la région de Bobo-Dioulasso se présente sous deux formes :

- une forme multicouche dans sa partie centrale dans la mesure où l'empilement de différents niveaux gréseux amène à distinguer différents niveaux aquifères ;
- une forme monocouche dans sa partie périphérique, et notamment à proximité de la zone source dans la mesure où les différentes directions de fracturation sont capables de mettre en relation et d'interconnecter entre eux les différents niveaux aquifères gréseux.

Il convient de signaler la présence dans les formations d'altération de petits niveaux aquifères non discontinus développés sur quelques mètres, proches de la surface de la terre le plus souvent exploités par des puits particuliers (MAHRH, 2005).

Solution de rechange

Option 1 « sans projet »

Le diagnostic du secteur de l'élevage au Burkina Faso révèle que les contraintes qui limitent son développement sont multiples et complexes. On peut citer : les contraintes liées aux ressources, anthropiques, techniques, économiques, législatives et institutionnelles. On souligne qu'au niveau des contraintes économiques, les médicaments importés constituent un frein au développement du secteur de l'élevage (demande dispersée, importateurs peu organisés, coûts élevés, mauvaise qualité, accessibilité difficile aux médicaments et services). Cette situation a pour conséquence la réduction des performances du secteur de l'élevage due aux nombreuses et diverses maladies affectant le cheptel sans distinction. L'option sans projet contribuera sans doute à dégrader les conditions de production animale.

Option 2 « avec projet »

L'option avec projet, au vu des multiples contraintes au niveau du secteur de l'élevage et en particulier dans le domaine de l'acquisition des médicaments vétérinaires, la construction d'une centrale d'achats de médicaments vétérinaires au niveau de Bobo Dioulasso, ville située à l'ouest du Burkina Faso est salvateurs. La centrale si elle est réalisée et équipée va permettre aux populations de l'ouest et régions voisines de bénéficier de médicaments à coûts réduits et surtout disponibles. Les impacts négatifs sur le plan environnemental et social seront atténués par les actions qui seront mis en place lors de la mise en œuvre du PGES. Au regard de ce qui précède, et des mesures qui seront mises en place pour

atténuer les impacts négatifs, l'option avec projet est la meilleure option possible pour le développement de l'élevage au Burkina Faso

Impacts potentiels et mesures d'atténuation et de bonification

Les **impacts négatifs**

Phase de préparation/Phase de construction

- Réduction de la biodiversité (Abattage d'arbres et arbustes) ;
- Pollution de l'air, eau, sol (poussières, nettoyage de l'emprise, activité de construction, hydrocarbure...) ;
- Augmentation de déchets solides, liquides ;
- Risques d'accidents/incidents.

Phase d'exploitation

- Modification du paysage ;
- Production de déchets spéciaux, banals et ménagères ;

Impacts positifs

- Disponibilité des médicaments vétérinaires ;
- Réduction des maladies animales ;
- Création d'emplois au profit de la main d'œuvre.

👉 **Au titre des dispositions d'ordre contractuelles**, afin de s'assurer de la prise en compte de l'environnement, les exigences en termes de protection de l'environnement seront consignées aux entreprises en charges des travaux. En cas de non-respect de ces consignes, ou de dégradations volontaires, les pénalités pourront être appliquées, conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso. Aussi, les entreprises responsables des travaux désigneront un responsable chargé de la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE) durant les travaux.

👉 **Sur le plan organisation du chantier et gestion des centres d'exploitations**, sera préservé tout objet et infrastructures d'intérêt quelconque (plantations, habitats, infrastructures socio-économiques, etc.) à proximité du site d'ouvrage. Afin de préserver les milieux naturels et limiter les risques de pollutions, les sites des locaux techniques et bases vie comprendront nécessairement les installations sanitaires adaptées (latrines), ainsi que de fosses septiques et de bacs à ordures.

👉 **En matière de gestion des déchets et de protection sociale**,

- i) la récupération des huiles, graisses et lubrifiant dans des containers et leur gestion conformément aux normes et exigences environnementales en vigueur ;
- ii) le contrôle de la conformité du matériel de chantier et des équipements de protection du personnel ;
- iii) l'entretien régulier des locaux ;

- iv) l'obligation d'installer des poubelles ;
- vi) l'arrosage en cas d'émissions de poussières ;
- ix) les contrôles sanitaires périodiques du personnel et sa dotation en équipement de sécurité individuelle (casques, gants, chaussures, masques, etc. ;
- x) l'incitation à favoriser l'embauche locale **En termes de communication et d'informations, sensibilisations et mesures de compensations,**

Les populations riveraines seront informées au préalable avant le début de chantier de réalisation des infrastructures. Aussi, des mesures seront prises pour sensibiliser les populations riveraines, le personnel de chantier et les autres exploitants voisins des sites. Des affiches de sensibilisation, sur les risques de propagation des IST et le VIH/SIDA, seront installées dans les espaces publics.

Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Programmes de suivi et de surveillance environnementale

La surveillance environnementale

La surveillance environnementale consiste à :

- vérifier l'intégration, dans les plans et devis et le cahier des charges, de l'ensemble des mesures de gestion proposées dans le PGES, les clauses particulières d'environnement et les obligations en matière d'environnement et de social qui découleront de l'obtention du permis environnemental ;
- veiller au respect des lois, des règlements et de toute autre considération environnementale et sociale durant les travaux ;
- s'assurer du respect de l'ensemble des mesures de gestion, des clauses particulières d'environnement et des engagements pris par le promoteur dans le cadre du projet et de proposer, le cas échéant, toute mesure corrective.

La première étape du programme de surveillance environnementale et sociale est primordiale pour s'assurer que le cahier des charges de l'entrepreneur contiendra toutes les obligations contractuelles. Cette étape permettra d'éviter toute ambiguïté quant aux mesures qui devront être appliquées durant les travaux.

Le suivi environnemental

Le suivi environnemental est une démarche scientifique qui permet de suivre, dans le temps et dans l'espace, l'évolution des composantes des milieux naturels et humains affectés par la réalisation du sous-projet. L'objet du suivi est de vérifier la justesse de l'évaluation et de la prévision des impacts appréhendés, de juger l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs et de réagir promptement à toute défaillance d'une mesure d'atténuation ou de compensation ou à un effet environnemental inattendu. Le suivi environnemental permet également d'établir une base de connaissances afin d'améliorer la planification de travaux futurs.

- *Suivi des impacts sur le milieu physique*

Les impacts potentiels sur le milieu physique, niveau piézométrique, potentiel hydrique, pollution des sols et des eaux... pourraient être suivis en réalisant des mesures et des analyses sur la qualité des eaux et des sols. Ces analyses seront effectuées par le Projet PIMSAR.

- ***Suivi des impacts sur le milieu biologique***

Les impacts potentiels sur le milieu biologique pourraient être suivis en réalisant des campagnes de surveillance et d'observations générales sur la flore et de la faune. Ces campagnes seront effectuées par l'agent responsable de l'environnement et des institutions compétentes.

- ***Suivi des impacts sur le milieu humain : suivi des incidents/accidents, des maladies à vecteurs et hydriques.***

Par suivi environnemental, il faut entendre les activités d'observation et de mesures visant à déterminer les impacts réels d'une installation comparativement à la prédiction d'impacts réalisée lors de la NIES. Le suivi est le prolongement de la notice d'impact sur l'environnement.

Évaluation des coûts des mesures environnementales

Les coûts relatifs aux mesures environnementales et sociales à intégrer se présentent comme suite.

- ***Coût des mesures concernant la pollution des eaux***

Ce coût concerne d'une part, les mesures environnementales à imposer aux entreprises concernant l'élimination des déchets solides et liquides et d'autre part, la remise en état ou la reconversion en décharges contrôlées des zones d'emprunt. Il est inclus dans le cahier des charges des entreprises.

- ***Coût des mesures concernant le suivi environnemental***

Ce coût concerne d'une part, les mesures environnementales à imposer aux entreprises concernant l'élimination des déchets solides et liquides, la qualité des ressources en eaux, risques d'accidents....

Par ailleurs, pour renforcer l'impact environnemental du projet, il est prévu la plantation d'un bosquet de 1 ha (425 plants) dans les encablures de la ville et des aménagements paysagers dans la cour. Une provision de **8 000 000 FCFA** est prévue à cet effet.

Le coût total de suivi environnemental est de **21 000 000 FCAFA**

- ***Coût des mesures concernant l'entretien des infrastructures***

À titre indicatif, un entretien courant et périodique des infrastructures pendant la phase d'exploitation est indispensable pour garantir la durabilité du projet. A ce niveau, une provision de 1 000 000 FCFA /an est prévue pour la commune soit **5 000 000 FCFA** en 5 ans.

- ***Le renforcement de capacité implique***

- ✓ l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur les mesures environnementales et sociales prévues dans la présente NIES ;
- ✓ la formation et la sensibilisation des usagers à la gestion des déchets, l'hygiène, l'utilisation des extincteurs et l'entretien des infrastructures.

A ce niveau, une provision de **3 000 000 FCFA** est prévue pour la commune.

- *Coût des mesures de mise en œuvre du programme de suivi*

Ce volet intègre les honoraires des agents de suivi, les coûts alloués à la surveillance environnementale et au suivi environnemental. **Un forfait de 2 000 000 FCFA pendant 2 ans est proposé.**

- *Coûts des sensibilisations VIH/SIDA, COVID 19, EAS/HS et VCE-VBEG*

Des actions de sensibilisations continues durant le cycle du projet sur les thématiques cités auront lieu.

A ce niveau, une provision de **4 000 000 FCFA** est prévue pour la commune.

Autres mesures de suivi environnemental : **6 000 000 FCFA**

Le coût global de mise en œuvre des mesures environnementales est de **Quarante millions cent cent mille (40 500 000) FCFA.**

NON-TECHNICAL SUMMARY

This document is a report of an environmental and social impact notice of the **construction and equipment of a purchasing center for veterinary drugs, in Bobo-Dioulasso in the Hauts-Bassins region**. As such, its purpose is to allow the authority in charge of the environment to give its opinion on the environmental and social feasibility of the project.

It situates the environmental and social conditions in which the project must be carried out and presents the measures taken by the contracting authority to guarantee compliance with the measures for the protection of the environment and the human environment, in accordance with the safeguard policies of the the African Development Bank (AfDB) and the regulatory provisions in force in Burkina Faso.

Indeed, this environmental and social impact notice (ESI) concerns the areas of direct influence of the project site, as well as the contiguous and diffuse areas which may be sensitive to the work of setting up the infrastructures. It provides the contracting authority with essential information to justify the implementation of the project from an environmental and social point of view. It also serves as a basis for presenting the main measures that accompany the implementation of the project to respond to the environmental and social concerns identified and the aspects of integration of the project into its immediate environment.

Political, legal and institutional framework

For AfDB

Under the AfDB, the integrated safeguards system (ISS) of December 2013 through these five operational safeguards: OS1: Environmental and social assessment; SO2: Involuntary resettlement – land acquisition, displacement, compensation of populations (not triggered under this project); SO3: Biodiversity and ecosystem services (not triggered under this project); SO4: Prevention and control of pollution, greenhouse gases, hazardous materials and efficient use of resources; SO5: Working conditions, health and safety. In the implementation of the sub-project, we note that three operational safeguards will be triggered, namely OS1, OS 4 and OS 5. Also other policies (energy 2012, Bank policy on gender (2001); consolidated framework of engagement with civil society organizations (2012); Bank Policy on Integrated Water Resources Management (2000); Disclosure and Access to Information Policy (2012); Bank Policy on Poverty Reduction (2001); Bank Population Policy and Implementation Strategy (2002); Bank's Environmental and Social Assessment Procedures (2015). The Guidelines Volume 1 and Volume 2 (General Guidance for Implementing Operational Safeguard 1 (2015) and Safeguards (2015); etc. Bank Policy on Poverty Reduction (2001); Bank Population Policy and Implementation Strategy (2002); Bank's Environmental and Social Assessment Procedures (2015). The Guidelines Volume 1 and Volume 2 (General Guidance for Implementing Operational Safeguard 1 (2015) and Safeguards (2015); etc. Bank Policy on Poverty Reduction (2001); Bank Population Policy and Implementation Strategy (2002); Bank's Environmental and Social Assessment Procedures (2015). The Guidelines Volume 1 and Volume 2 (General Guidance for Implementing Operational Safeguard 1 (2015) and Safeguards (2015); etc.

For Burkina Faso

Burkina Faso has a legal and regulatory framework that governs the development and implementation of environmental and social assessments. The main texts are: (i); of decree n°2015-1187 of October 22, 2015 on the conditions and procedures for carrying out and validating the strategic environmental assessment, the study and the environmental and social impact study which was taken pursuant to article 29 of Law No. 006/2013 relating to the Environmental Code. ; (ii) Law No. 003-2011 of April 5, 2011 on the Forest Code; Order No. 2004-019/MECV of July 7, 2004 determining the list of fully protected forest species in Burkina Faso; (iii) Law No. 028 -2008/AN on the labor code in Burkina Faso; (iv) Decree No. 2009 672 of July 8, 2009 on the national gender policy (PNG); (v) Law No. 055-2004/AN of December 21, 2004, on the general code of local authorities in Burkina Faso, all its amendments, etc.

The institutional framework for the environment is based on the constitution promulgated on June 11, 1991 in Burkina Faso, which enshrines the principle of environmental protection as a fundamental duty of the State and of the entire nation. This institutional framework for environmental governance is oriented around three major actors: (i) the State and its branches, in particular the Ministry of the Environment and Sustainable Development

(MEDD), the Ministry of Agriculture, Animal and Fishery Resources, but also the other ministerial departments, the administrative districts

(provinces, departments, villages); (ii) local communities whose importance is gradually increasing; (iii) users (private sector and civil society).

Description and justification of the sub-project

The construction and equipment of a central purchasing office for veterinary products in Bobo Dioulasso is financed by PIMSAR. The Integrated Development of Corn, Soybean, Poultry, Fish and Resilience Value Chains Project aims to increase agricultural and animal productivity by supporting crop production (corn and soy) and poultry and fish production. This mainly involves improving breeding conditions and poultry and fish farming productivity by acting on aspects related to food and animal health. The achievement of the above objectives can be broken down into four (4) main components: i) Component A: Increase in productivity and agricultural and animal production, comprising 2 sub-components, it aims to increase agricultural and animal productivity by support for crop production (corn and soy) and poultry and fish production. This mainly concerns the improvement of breeding conditions and poultry and fish farming productivity by acting on aspects related to food and animal health; ii) component B: Development of value chains: which consists in developing and optimizing post-harvest and processing activities by taking into account good hygiene and quality practices, as well as strengthening the links between the various links in the the value chain. This component has three sub-components; iii) component C: Strengthening climate risk management and improving the resilience of populations; and iv) component D: Project coordination and institutional support. which consists of developing and optimizing post-harvest and processing activities by taking into account good hygiene and quality practices, as well as strengthening the links between the various links in the value chain. This component has three sub-components; iii) component C: Strengthening climate risk management and improving the resilience of populations; and iv) component D: Project coordination and institutional support. which consists of developing and optimizing post-harvest and processing activities by taking into account good hygiene and quality practices, as well as strengthening the links between the various links in the value chain. This

component has three sub-components; iii) component C: Strengthening climate risk management and improving the resilience of populations; and iv) component D: Project coordination and institutional support.

The sub-project, if carried out, will solve the thorny problem of the availability of veterinary drugs in its area of influence.

Description of the initial state of the sub-project environment

The different areas of influence of the sub-project

- the area of the site itself and riparian areas constitute the direct or restricted zone of influence. It is in this zone that the direct environmental and social impacts will be the most intense (construction and operation phases of the project) on the biophysical and human environment;
- a local or intermediate influence, constituted by the city of Bobo-Dioulasso and the surrounding villages of the commune. This area will be affected by the project through temporary jobs for young people, income-generating activities developed around the site;
- an expanded influence that extends over the Hauts-Bassins region and neighboring regions. This area will be impacted by the project during its operational phase. It will be manifested by the purchase and permanent availability of veterinary drugs.

The biophysical environment

Climate

Characterized by the alternation of two distinct seasons:

- A dry season that lasts from 04 to 06 months, during which the Harmattan blows (November-April);
- A relatively long rainy season of 06 months (Mid-October) during which the humid winds of the Monsoon dominate.

It should be noted that the month of August generally experiences regular rainfall while the months of March and April are the hottest of the year. Rainfall varies from year to year with a downward trend.

Vegetation and fauna

The plant cover of the municipality of Bobo Dioulasso, in addition to some shrubby savannahs, is characterized by four (4) Classified Forests (CF Dindéresso (8633 ha), Classified Forest Kuinina (2150 ha), Classified Forest of Kua (350 ha) and the Classified Forest of Kou (117 ha) The dominant species commonly encountered are: *Azalia africana*, *Anogeissus leiocarpa*, *Lannea acida*, *Lannea microcarpa*, *Terminalia macroptera*, *Combretum glutinosum*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis*, *Isobertinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Entada africana*, *Daniellia oliveri*, *Detarium microcarpum*, etc. There are also tree plantations (*Eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachata indica*, *Senna siamea*, *Anacardium occidentale*, *Tectona grandis*, *Gmelina arborea* etc.).

The faunal species of the locality are the mammals represented by the patas, the Grimm's duiker, the red-flanked duiker, the ouribi, the hare, the cane rat, the squirrel, the bushbuck, the zorilla, the jackal, the wild cat, the wild dog, the porcupine, The reptiles represented by the crocodile, the monitor lizard and various species of snakes, the avifauna represented by 166 species of birds belonging to 40 families.

Links and floors

Characterized by plains and plateaus to which are added some mounds, hills and valleys; the relief results in a succession of undulations whose plane is tilted towards the North with some points going up to 600 meters (m) high). It should also be noted that the relief has significant lowlands offering opportunities for agricultural development.

According to the soil sketch of the Overseas Scientific and Technical Research Office (ORSTOM) in 1968, the main soil units encountered in the province are:

Lithosols: they include the outcrop areas of sandstone, granite and ferruginous armor. Indeed, these types of soil have no agronomic value due to the non-existence of biological activities;

Tropical ferruginous soils: whose organic matter content is also low;

The frenetic floors: made up of clayey-sandy materials and are characterized by the presence of well evolved organic materials in some cases;

Hydromorphic soils: which occupy the lowlands and the alluvial plains. They are generally clayey and have significant agricultural production potential.

The diversity of soils determining the spatial distribution of the population means that certain areas are at critical exploitation thresholds. Similarly, soil degradation is particularly accelerated by anthropogenic actions including bush fires, agro-pastoral production systems that are unsuited to soil conservation.

Hydrography

The hydrographic network of the city of Bobo-Dioulasso is made up of the main collector, the Houet backwater (tributary of the Kou) and its tributaries.

The Houet marigot drains the northern sector of Bobo-Dioulasso which it crosses from south to north (MAHRH, 2005).

The aquifer system in the Bobo-Dioulasso region takes two forms:

- a multi-layered form in its central part insofar as the stacking of different sandstone levels leads to distinguishing different aquifer levels;
- a monolayer form in its peripheral part, and in particular near the source zone insofar as the different directions of fracturing are capable of linking and interconnecting the different sandstone aquifer levels.

It is worth noting the presence in the alteration formations of small non-discontinuous aquifer levels developed over a few meters, close to the earth's surface most often exploited by specific wells (MAHRH, 2005).

Alternative solution

Option 1 "without project"

The diagnosis of the livestock sector in Burkina Faso reveals that the constraints that limit its development are multiple and complex. These include: resource, anthropogenic, technical, economic, legislative and institutional constraints. It is underlined that in terms of economic constraints, imported drugs constitute a brake on the development of the livestock sector (dispersed demand, poorly organized importers, high costs, poor quality, difficult access to drugs and services). This

situation has resulted in reduced performance of the livestock sector due to the many and various diseases affecting livestock without distinction. The option without project will undoubtedly contribute to degrading the conditions of animal production. Option 2 " with project"

The option with project, in view of the multiple constraints in the livestock sector and in particular in the field of the acquisition of veterinary drugs, the construction of a central purchasing body for veterinary drugs in Bobo Dioulasso, city located west of Burkina Faso is lifesavers. The plant, if it is built and equipped, will allow the populations of the west and neighboring regions to benefit from medicines at reduced costs and above all available. The negative environmental and social impacts will be mitigated by the actions that will be put in place during the implementation of the ESMP. In view of the above, and the measures that will be put in place to mitigate the negative impacts, the project option is the best possible option for livestock development in Burkina Faso.

Potential impacts and mitigation and enhancement measures

The negative impacts

Preparation phase/Construction phase

- Reduction of biodiversity (Felling of trees and shrubs);
- Air, water, soil pollution (dust, cleaning of the right-of-way, construction activity, hydrocarbons, etc.);
- Increase in solid, liquid waste;
- Risks of accidents/incidents.

Operation phase

- Changing the landscape;
- Production of special, ordinary and household waste;

Positive impacts

- Availability of veterinary drugs;
- Reduction of animal diseases;
- Creation of jobs for the benefit of the workforce.

👉 **Under contractual provisions**, in order to ensure that the environment is taken into account, the requirements in terms of environmental protection will be notified to the companies in charge of the work. In the event of non-compliance with these instructions, or voluntary damage, penalties may be applied, in accordance with the laws and regulations in force in Burkina Faso. Also, the companies responsible for the works will appoint a manager responsible for the management of health, safety and the environment (HSE) during the works.

👉 **In terms of site organization and management of operating centers**, will be preserved any object and infrastructures of any interest (plantations, habitats, socio-economic infrastructures, etc.) near the work site. In order to preserve the natural environment and limit

the risk of pollution, the sites of technical rooms and living bases will necessarily include adapted sanitary facilities (latrines), as well as septic tanks and garbage bins.

👉 **In terms of waste management and social protection,**

- i) the recovery of oils, greases and lubricants in containers and their management in accordance with the standards and environmental requirements in force;
- ii) checking the compliance of site equipment and personnel protection equipment;
- iii) regular maintenance of the premises;
- iv) the obligation to install dustbins;
- vi) watering in case of dust emissions;
- ix) periodic health checks of staff and their provision of personal safety equipment (helmets, gloves, shoes, masks, etc.);
- x) the incentive to promote local hiring In terms of communication and information, awareness and compensation measures,

The local populations will be informed in advance before the start of the infrastructure construction site. Also, measures will be taken to raise awareness among local populations, site personnel and other operators near the sites. Awareness posters on the risks of the spread of STIs and HIV/AIDS will be installed in public spaces.

The Environmental and Social Management Plan (ESMP)

Environmental monitoring and surveillance programs

Environmental monitoring

Environmental monitoring consists of:

- verify the integration, in the plans and specifications and the specifications, of all the management measures proposed in the ESMP, the specific environmental clauses and the environmental and social obligations that will result from the obtaining the environmental permit;
- ensure compliance with laws, regulations and any other environmental and social considerations during the work;
- ensure compliance with all management measures, specific environmental clauses and commitments made by the promoter within the framework of the project and to propose, if necessary, any corrective measures.

The first stage of the environmental and social monitoring program is essential to ensure that the contractor's specifications will contain all contractual obligations. This step will avoid any ambiguity as to the measures that will have to be applied during the work.

Environmental monitoring

Environmental monitoring is a scientific approach that makes it possible to follow, in time and space, the evolution of the components of the natural and human environments affected by the implementation of the sub-project. The purpose of monitoring is to verify the accuracy of the assessment and forecast of anticipated impacts, to judge the effectiveness of measures to mitigate negative environmental impacts and to react promptly to any failure of a mitigation measure, or compensation or an unexpected environmental effect. Environmental monitoring also makes it possible to establish a knowledge base in order to improve the planning of future work.

- ***Monitoring of impacts on the physical environment***

The potential impacts on the physical environment, piezometric level, water potential, soil and water pollution, etc. could be monitored by carrying out measurements and analyzes on the quality of water and soil. These analyzes will be carried out by the PIMSAR Project.

- ***Monitoring of impacts on the biological environment***

The potential impacts on the biological environment could be monitored by carrying out surveillance campaigns and general observations on flora and fauna. These campaigns will be carried out by the officer responsible for the environment and the competent institutions.

- ***Monitoring of impacts on the human environment: monitoring of incidents/accidents, vector-borne and waterborne diseases.***

By environmental monitoring, we mean the observation and measurement activities aimed at determining the actual impacts of an installation compared to the impact predictions made during the NIES. Monitoring is an extension of the environmental impact notice.

Evaluation of the costs of environmental measures

The costs relating to the environmental and social measures to be integrated are presented as follows.

- ***Cost of water pollution measures***

This cost concerns, on the one hand, the environmental measures to be imposed on companies concerning the elimination of solid and liquid waste and, on the other hand, the restoration or conversion into controlled landfills of the borrow areas. It is included in the specifications of the companies.

- ***Cost of environmental monitoring measures***

This cost concerns, on the one hand, the environmental measures to be imposed on companies concerning the disposal of solid and liquid waste, the quality of water resources, risk of accidents, etc.

In addition, to reinforce the environmental impact of the project, there are plans to plant a grove of 1 ha (425 plants) on the outskirts of the town and landscaping in the courtyard. A provision of 8,000,000 FCFA is provided for this purpose.

The total cost of environmental monitoring is **21,000,000 FCAFA**

- ***Cost of infrastructure maintenance measures***

As an indication, routine and periodic maintenance of the infrastructure during the operation phase is essential to guarantee the sustainability of the project. At this level, a provision of **1,000,000 FCFA** / year is planned for the municipality, i.e. **5,000,000 FCFA** in 5 years.

- ***Capacity building involves***
 - ✓ the organization of information and awareness campaigns on the environmental and social measures provided for in this NIES;
 - ✓ training and raising user awareness of waste management, hygiene, use of fire extinguishers and infrastructure maintenance.

At this level, a provision of 3,000,000 FCFA is planned for the municipality.

- ***Cost of follow-up program implementation measures***

This component includes the fees of monitoring agents, the costs allocated to environmental monitoring and environmental monitoring. A package of 2,000,000 FCFA for 2 years is offered.

- ***Costs of HIV/AIDS, COVID 19, EAS/HS and VCE-VBEG sensitizations***

Continuous awareness-raising actions during the project cycle on the themes mentioned will take place.

At this level, a provision of **4,000,000 FCFA** is planned for the municipality.

Other environmental monitoring measures: **6,000,000 FCFA**

The overall cost of implementing environmental measures is Forty million one hundred hundred thousand (**40,500,000**) FCFA.

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du **projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR)** et dans le souci de se conformer aux lois en vigueur au Burkina Faso et aux politiques de sauvegardes de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Ministère en charge de l'Agriculture du Burkina Faso, à travers la Direction Générale de l'Eau Potable (PIMSAR), a requis les prestations d'un expert pour la réalisation d'une Evaluation Environnementale et Sociale

du sous-projet de Construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la Région des Hauts-Bassins.

En effet les activités de ce projet, au regard de leurs incidences potentielles sur leur milieu receveur, au sens de la réglementation en vigueur au Burkina Faso, sont classé Catégorie A, B ou C et requiert la réalisation d'une Evaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES). Conformément aux règlements en vigueur au Burkina Faso, cette activité est soumise à un avis du Ministre en charge de l'environnement sur la base de la réalisation de cette étude.

En outre, conformément aux politiques de sauvegardes du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), le sous-projet est de Catégorie 1 et est donc soumis à la réalisation d'une Evaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

1.1 Objectifs de la présente étude environnementale et sociale

L'étude d'Impact Environnemental et Social permet :

i) au maître d'ouvrage de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre son projet tout en minimisant les effets environnementaux et sociaux négatifs et maximisant les bénéfiques ou impacts positifs;

ii) à l'autorité de prendre une décision d'autorisation en connaissance de cause ;

iii) au public, aux populations concernées ou aux bénéficiaires de mieux comprendre le projet et ses impacts sur l'environnement.

La présente étude est donc une évaluation des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet de **construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la Région des Hauts-Bassins**. Ce document constitue une analyse sur la faisabilité environnementale et sociale du projet. Il situe les conditions environnementales et sociales en lien avec les activités du projet afin de garantir une meilleure prise en compte de ces aspects et éclairer le décideur dans la prise de décision relative à sa faisabilité sur le plan environnemental et son acceptabilité sociale.

En effet, cette évaluation d'impact environnemental et social concerne les zones d'influence directe des sites du projet, ainsi que les zones contiguës qui peuvent être sensibles aux travaux et à l'exploitation des infrastructures du projet. Elle apportera au maître d'ouvrage les

informations essentielles pour justifier du point de vue environnemental et social la réalisation des actions en lien avec le projet. Elle servira également de base pour présenter les principales mesures prises par le maître d'ouvrage ou à prendre pour accompagner la réalisation du projet afin de répondre aux préoccupations environnementales et sociales identifiées, et aux conditions d'insertion du projet dans son environnement immédiat. Ce qui fera l'objet du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

1.2 Contenu et organisation du rapport

Le présent rapport comporte les sections succinctes suivantes et conforme au canevas type de rapport, suivant le **décret n°2015-1187/PRES-TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA /MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT** du 22 octobre 2015 portant conditions et procédure de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, l'étude et de la notice d'impact environnementale et sociale, notamment :

- ✓ Résumé non technique
- ✓ Cadre politique, juridique et institutionnel
- ✓ Description du projet
- ✓ Description de l'état initial de l'environnement (en fonction de la nature du projet)
- ✓ Analyse des variantes dans le cadre du projet
- ✓ Impacts du projet sur les différents domaines de l'environnement
- ✓ Evaluation des risques
- ✓ Plan de gestion environnementale et sociale pour la réalisation et l'exploitation du projet
- ✓ Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

1.3 Méthodologie générale d'étude et d'analyse

Pour les besoins du présent rapport, la méthodologie générale employée pour l'évaluation est basée sur :

- ✓ une revue documentaire, dont les plans d'aménagements et d'installations des infrastructures du projet, les données socio-économiques de la ZIP selon les résultats de l'INSD sur le recensement général de la population de 2019, l'exploitation des rapports d'études techniques et autres études récemment réalisées dans la zone d'étude, etc. ;
- ✓ une visite de terrain en vue de faire l'état des lieux actuel en termes d'occupation du sol des sites futurs du projet et de leur environnement immédiat ;
- ✓ le recueil des attentes et préoccupations particulières des bénéficiaires potentiels ;
- ✓ le traitement et l'analyse des données en vue de l'identification des risques et impacts potentiels du projet pendant les phases de réalisation et de mise en exploitation;
- ✓ l'identification et la proposition des mesures afin de minimiser ou de compenser les risques et impacts négatifs ou de renforcer les impacts positifs du projet et enfin;

- ✓ l'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) comprenant une proposition de mesures d'atténuation, un programme de surveillance et de suivi environnemental et une évaluation des coûts environnementaux, plan de renforcement des capacités institutionnelles et les éléments de conclusion.

1.3.1 Rencontre avec le maître d'ouvrage

L'étude a été réalisée en étroite collaboration avec le Maître d'Ouvrage (PIMSAR) ainsi que ses représentations locales dans la ZIP. Elles se sont déroulées avant, pendant et après les investigations sur sites des infrastructures, tracé du réseau, etc. Ces rencontres ont permis de recueillir des informations complémentaires pour la réalisation de l'étude, d'obtenir les rapports techniques et des informations utiles auprès des personnes et structures ressources concernées par l'exécution du projet.

1.3.2 Participation du public

La participation du public à la planification du projet vise à permettre aux populations concernées et autres acteurs intéressés d'être sensibilisés sur la consistance du projet, ses risques et impacts potentiels et de recueillir leurs avis et préoccupations sur la réalisation d'un tel projet. Cette approche participative constitue un des piliers de l'acceptabilité sociale d'un projet. Pour ce faire, le consultant, en présence d'un représentant du promoteur a échangé avec les riverains des sites, les propriétaires terriens (sites d'implantation des ouvrages et installations), responsables communaux et des Comités Villageois de Développement (CVD) des localités cibles, les services techniques en charge de l'eau et de l'assainissement et en charge de l'environnement. Une liste des acteurs consultés est jointe en annexes.

2. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le Burkina Faso dispose, pour la gestion des ressources environnementales et du foncier, des politiques et procédures stratégiques de même que des instruments juridiques. Il a en outre souscrit à des accords et conventions internationaux et sous régionaux en matière de protection de l'environnement, de lutte contre les pollutions et les nuisances, de prévention des risques environnementaux, de lutte contre la désertification, de gestion des espèces et des écosystèmes d'intérêt mondial et national et de prise en compte des aspects liés aux changements climatiques et aux objectifs de développement durable.

2.1 LE CADRE POLITIQUE DU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, les politiques en matière de gestion environnementale se sont beaucoup développées et renforcées par plusieurs politiques sectorielles et d'autres documents stratégiques. Ces documents de stratégie environnementale s'inscrivent en droite ligne dans la recherche des conditions de durabilité du développement économique et social compatible avec une gestion et une exploitation écologiquement rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. Le Burkina a élaboré son Plan d'Action National pour l'Environnement (1991-2005) et son Plan pour l'Environnement et le Développement Durable (2005-2020). On notera également le Programme Cadre de Gestion des ressources forestières et fauniques (PCGRF) et le Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) ainsi que la politique nationale sur la fertilité des sols (PNFS).

2.1.1 Le programme National de Développement Economique et Social (PNDES)

Le Dans sa quête d'amélioration des conditions de vie de sa population, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement. Le dernier en date est le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Exécuté dans un contexte sécuritaire et sanitaire très difficile, le PNDES a permis d'engranger de nombreux acquis sur les plans politique, économique et social.

En dépit de ces acquis, le pays reste confronté à plusieurs défis. Ainsi, malgré la baisse constatée de l'incidence de la pauvreté de 40,1% en 2014 à 36,2% en 2018, 7 millions 300 mille personnes sur les 20 millions d'habitants que compte le Burkina Faso vivent toujours en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau de l'inégalité de revenu cerné par l'indice des inégalités de Gini¹ s'est dans le même temps accru, passant de 0,353 en 2014 à 0,38 en 2018. Par ailleurs, le recul de la pauvreté est resté faible en milieu rural car neuf pauvres sur dix y vivent. Par ailleurs, la période

¹ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

de mise en œuvre du PNDES a été jalonnée d'incidents violents ayant occasionné le déplacement à travers le pays, de nombreuses personnes. Pour relever ces défis, le PNDES II 2021-2025 propose de concilier les objectifs de transformer les structures économiques, démographiques et sociales avec les difficultés du contexte ; réduire les inégalités et améliorer durablement le bien-être des populations, dans un contexte de crises sécuritaire et sanitaire et de risque d'effritement de la cohésion sociale. Concernant les fondements, le PNDES 2021-2025 s'appuie, notamment, sur les 10 chantiers définis par le programme présidentiel "Ensemble et en mouvement avec le peuple, réformer l'Etat, l'administration publique pour garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso".

Le PNDES II est bâti autour des quatre axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ;

Axe 2 : Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique ;

Axe 3 : Consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale ;

Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Les objectifs 1 et 4 sont étroitement liés avec le présent projet d'implantation d'une centrale d'achat de médicament vétérinaire à Bobo-Dioulasso.

2.1.2 La politique nationale de développement durable de l'élevage au Burkina Faso 2010-2025 (PNDEL)

Adoptée en 2010, elle vise un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organise de véritables chaînes de valeurs portées par des professionnels, tournés vers le marché et qui contribue davantage à la sécurité alimentaire et à l'amélioration du niveau de bien-être des populations au Burkina Faso;

L'objectif global de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Élevage est de renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cet objectif global se décline en quatre (4) objectifs spécifiques qui sont :

- a. Développer des capacités des acteurs du sous-secteur à travers la création de capacités novatrices et le partenariat public-privé ;
- b. Assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales à travers le soutien à l'agro business et la création de zones d'intensification des productions animales (ranchs individuels et collectifs) ;
- c. Accroître la productivité et les productions animales sur une base durable, à travers les investissements structurants dans les domaines de l'alimentation, de la génétique et de la santé animale ;

- d. Améliorer la compétitivité des produits animaux et renforcer la liaison entre la production et le marché, à travers la réalisation d'infrastructures marchandes structurantes, la promotion de la qualité nutritionnelle et sanitaire et d'activités promotionnelles.

Les objectifs spécifiques et particulièrement les objectifs c et d de cette politique entrent dans le cadre de la mise en œuvre du présent sous-projet.

2.1.3 Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)

Ce Plan adopté en mars 2003 constitue un vaste chantier de reconstruction d'un mode de régulation public du secteur de l'eau fondé sur la déconcentration des services de l'Administration publique de l'Etat, la décentralisation, la planification et le dialogue social. Il met en chantier pour les 15 prochaines années, des domaines d'actions ciblés portant notamment sur :

- ✓ la mise en place d'un ensemble d'outils de planification (schémas directeurs et schémas d'aménagement, système d'information sur l'eau) ;
- ✓ le renforcement des ressources humaines (de l'administration publique de l'Etat, des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile) ;
- ✓ la reconfiguration du cadre institutionnel dans le secteur de l'eau ;
- ✓ la création d'un environnement habilitant par l'élaboration des textes réglementaires et des mécanismes de leurs applications ;
- ✓ la recherche du développement ; l'information, l'éducation, la sensibilisation, le plaidoyer.

2.1.4 La Politique d'Aménagement du Territoire

La politique nationale d'aménagement du territoire du Burkina Faso adoptée en 2006 repose sur les trois (03) orientations fondamentales ci-après :

- ✓ le développement économique, c'est-à-dire la réalisation efficace des activités créatrices de richesses ;
- ✓ l'intégration sociale qui consiste à intégrer les facteurs humain, culturel et historique dans les activités de développement ;
- ✓ la gestion durable du milieu naturel qui consiste à assurer les meilleures conditions d'existence aux populations, sans compromettre les conditions d'existence des générations futures. La politique nationale d'aménagement du territoire précise le rôle des différents acteurs.

L'aménagement du territoire est une politique d'organisation de l'espace visant à assurer un développement harmonieux du territoire national à travers notamment une meilleure répartition des hommes et des activités. Tout en affirmant sans détour le rôle prédominant de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, la politique d'aménagement du territoire indique de manière toute aussi claire, que l'aménagement du territoire ne peut être l'affaire de l'Etat tout

seul. Les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé se voient reconnaître un rôle important non seulement dans la participation à la définition des schémas d'aménagement, mais également dans leur mise en œuvre.

2.1.5 La politique nationale de Développement Durable

Elaborée en Octobre 2012 et adoptée en Octobre 2013, la PNDD définit les principes et les orientations stratégiques pour la planification du développement, c'est-à-dire l'élaboration des plans, stratégies, programmes et projets de développement. Cette nouvelle vision politique implique des mutations dans l'organisation de la gouvernance environnementale. Une des implications fortes de ces mutations est la création d'un Conseil National pour le Développement Durable (CNDD) qui remplacera le CONEDD et dont les missions couvriront désormais les trois (03) piliers du développement durable sur lesquels, il veillera, en ce qui concerne

- (i) l'efficacité économique,
- (ii) la durabilité environnementale et
- (iii) l'équité sociale.

2.1.6 Politique nationale en matière d'environnement (PANE)

Depuis les années 1990 et surtout après la Conférence de Rio en 1992, le Burkina Faso a mis en place une Politique Nationale de Protection de l'Environnement.

Cette politique s'appuie sur un ensemble de textes législatifs et réglementaires nationaux consolidés par des Accords et des Conventions Internationaux qui engagent le Gouvernement, les Partenaires au développement et l'ensemble des Opérateurs Economiques à intégrer désormais la protection de l'environnement dans la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.

2.1.7 Politique nationale d'aménagement du territoire

La politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) a été adoptée par le Gouvernement par Décret N° 2006-362/PRES/PM/MEDEV/MATD/MFD/MAHRH/MID/MECV. Elle constitue un guide d'orientation des études d'aménagement et des acteurs agissant sur le terrain, afin de traduire au plan spatial, les orientations stratégiques contenues dans l'étude nationale prospective 2025. Cette étude permet trois (03) orientations fondamentales que sont :

- ✓ le développement harmonieux et intégré des activités économiques sur le territoire ;
- ✓ l'intégration sociale qui va prendre appui sur le socle culturel pour bâtir une société moderne ;
- ✓ la gestion durable du milieu naturel, basée sur la sécurité foncière, la réhabilitation et la restauration des ressources naturelles dégradées et l'amélioration du cadre de vie.

2.1.8 La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)

Adoptée en 2002, la LPDRD décrit le contexte général, les grandes organisations et stratégies de développement rural décentralisé et les réformes et actions nécessaires pour le développement rural décentralisé. S'agissant des orientations, la LPDRD prévoit une accélération du développement du potentiel productif tout en préservant l'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, elle vise en mise en application du code forestier. Les principes suivants sont essentiels pour la mise en œuvre de la LPDRD :

- ✓ la participation des populations ;
- ✓ la décentralisation ;
- ✓ l'intégration à la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ la création d'emplois en milieu rural ;
- ✓ la contribution au développement local et partant, à la lutte contre la pauvreté ;
- ✓ la contribution à la conservation de la diversité biologique.

2.1.9 La Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 (SDR)

Le Burkina a développé depuis son indépendance des stratégies faisant appel à la maîtrise de l'eau dans le but d'améliorer la productivité agricole et le niveau de vie des agriculteurs. La SDR adoptée en 2004 se veut un cadre de vision harmonisée et de référence du développement rural. L'objectif de développement de cette stratégie vise à assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Ce qui se traduit par la mise en œuvre de mesures à travers le programme national de sécurité alimentaire (PNISA) et par la mise en œuvre de programmes triennaux d'actions prioritaires (PAP). Les nouvelles orientations stratégiques des secteurs productifs du développement rural (agriculture, élevage, environnement, eau, ressources halieutiques, etc.), sont traduites dans le document. Pour le secteur de l'agriculture un programme d'investissement du secteur de l'agriculture (PISA) est en cours d'adoption.

2.2 Cadre juridique des EIES/NIES au Burkina Faso

❖ *La constitution du Burkina FASO :*

La législation environnementale prend donc appui sur la constitution du Burkina Faso du 02 juin 1991 qui stipule que : "le peuple souverain du Burkina Faso est conscient de la nécessité absolue de protéger l'environnement " et que " les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie." Par ailleurs, "le droit à un environnement sain est reconnu. La protection, la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous".

❖ *Le Code de l'Environnement et ses textes d'application :*

Le code de l'environnement dans ses fondements actuels date de 1994. La loi a été révisée en 1997 (005/97/ADP) puis en 2013 par la loi 006-2013/AN du 2 avril 2013. Le Code de l'Environnement définit l'environnement comme « *l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines* ». Cette loi vise spécifiquement à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles ou incommodes et les risques qui gênent ou qui mettent en péril leur existence du fait de la dégradation de leur environnement et à améliorer leurs conditions de vie. Il fixe les règles fondamentales qui régissent l'environnement au Burkina Faso et instruit les pouvoirs publics de veiller à :

- ✓ la gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ l'amélioration continue des conditions de vie des êtres vivants ;
- ✓ la prévention et à la gestion satisfaisante des risques technologiques et des catastrophes ;
- ✓ la restauration de l'environnement.

Aux termes de l'article 17 du Code de l'Environnement au Burkina Faso, « les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'Environnement », sur la base d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) ou d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE). L'EIE est considérée comme « une étude à caractère analytique et prospectif aux fins de l'identification et de l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement », tandis que la Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE), elle consiste en « une EIE simplifiée » qui doit toutefois répondre aux mêmes préoccupations que l'EIE et comporter des indications sérieuses.

A ce jour, plusieurs textes d'application du code de l'environnement (1997) ont été adoptés par le Gouvernement ; ils sont en cours de mise à jour à la suite de la révision de la loi intervenue en 2013. Les plus importants en lien avec la NIES sont :

Le Décret N°2015-1187/PRES-TRANS/ PM/ MERH/ MATD/ MME/ MS/ MARHASA/ MRA/ MICA/ MHU/ MIDT/ MCT du 22 Octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. Il donne obligation au promoteur de tout projet ou programme de développement (personne physique ou morale, privée ou publique, auteur d'une demande d'autorisation pour ce projet ou programme) de produire une étude d'impact sur l'environnement qui permet aux autorités de disposer d'une appréciation globale des incidences environnementales de ce projet ou programme.

Ce décret instaure un criblage préalable du projet ou programme de développement sur la base de l'intensité, de l'étendue et de la durée des effets positifs et des impacts négatifs appréhendés sur l'environnement. Le criblage (article 4) aboutit au classement des activités susceptibles

d'avoir des risques et impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement en trois (3) catégories :

- ✓ Catégorie A : Activités soumises à une étude d'impact sur l'environnement ;
- ✓ Catégorie B : Activités soumises à une notice d'impact sur l'environnement ;
- ✓ Catégorie C : Activités qui ne sont soumises, ni à une étude d'impact sur l'environnement, ni une notice d'impact sur l'environnement.

L'EIE est assortie d'un Plan de Gestion Environnementale (PGE), défini comme « l'ensemble des mesures que le promoteur s'engage à mettre en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts négatifs directs et indirects sur l'environnement et renforcer ou améliorer les impacts positifs dus à l'activité projetée ».

Aussi, il convient de noter les textes d'application suivants, en lien avec les EIES et les NIES :

- ✓ **le décret N° 98-323/PRES/PM/MEE/MATS/MIHU/MS/MTT du 28 juillet 1998** portant réglementation de la collecte, du stockage, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets urbains ;
- ✓ **le décret n°2001-185/PRES/PM/MEE du 7 mai 2001** portant fixation des normes de rejets de polluants dans l'air, l'eau et le sol aux termes de ses articles 6, 10 et 11.
- ✓ **le décret n°2015-1205/PRES-TRANS/PM/MERH/MEF/MARHASAIMS/MRA/MICA/MME/MIDT/MATD** portant normes et conditions de déversements des eaux usées.
- ✓ **La loi n°022-2005 / AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique du Burkina Faso.** A son article 13, il est stipulé que « les infractions en matière d'hygiène publique sont constatées par procès-verbaux transmis au responsable régional ou communal chargé de l'hygiène publique qui saisit la juridiction territorialement compétente ». Les dispositions de ce décret revêtent un intérêt dans le présent projet d'assainissement.

❖ *La Réorganisation Agraire et Foncière (RAF)*

L'ensemble des ressources naturelles, permanentes ou renouvelables est régi par des normes d'utilisation, de gestion et d'exploitation définies dans la législation foncière. La RAF institutionnalise le domaine foncier national et des principes d'aménagement des terroirs et les modalités d'attribution et d'exploitation des terres tant au niveau rural qu'urbain. Nonobstant le fait que « le domaine foncier national est de plein droit propriété de l'Etat », la nouvelle loi dispose que « les terres du domaine foncier national peuvent être cédées à titre de propriété privée, les terres ainsi cédées cessent d'être propriété de l'État ». Aussi, cette loi assoit-elle les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau, des forêts et fait du titre foncier, un gage pour les investissements. Par ailleurs, à son article 33, elle stipule que « le ministère chargé de l'environnement veille à la lutte contre les pollutions et nuisances provenant des activités des particuliers et des collectivités publiques ».

❖ *Le Régime foncier rural*

Le champ d'application de la Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural illustre que la question foncière est complexe et transversale. L'article 1 précise que cette loi vise à :

- ✓ assurer un accès équitable aux terres pour l'ensemble des acteurs ruraux, personnes physiques et morales de droit public et de droit privé;
- ✓ promouvoir les investissements, accroître la productivité dans le secteur agro-sylvo-pastoral et favoriser la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- ✓ favoriser la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- ✓ contribuer à la préservation et à la consolidation de la paix sociale.

L'article 13 précise que les chartes foncières locales déterminent au niveau local les règles particulières dont :

- ✓ le respect et la préservation d'espèces végétales, animales, fauniques et halieutiques particulières sur des espaces déterminés ;
- ✓ l'identification et la préservation des espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation commune ainsi qu'aux modalités de leur accès équitable et gestion participative.

❖ *Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau*

Cette loi :

- (i) fait de l'eau, et ce, conformément à la constitution, un patrimoine commun de la nation toute entière, rompant ainsi avec la vision de domanialité publique de l'eau;
- (ii) prévoit une administration de l'eau impliquant l'Etat, les collectivités territoriales, les usagers, la société civile et les scientifiques dans des cadres de coordination et de prise de décision consensuelle au niveau national (le CNE) , du bassin hydrographique et de la région (Comité, sous-Comité), local (comités locaux de bassin) ;
- (iii) opte pour un mode de financement basé sur l'incitation financière, les redevances de prélèvement et de pollution dont les montants sont à convenir et à proposer par les différents acteurs groupés au sein des comités de bassin;
- (iv) prévoit des outils de planification et de gestion à l'échelle des bassins, sous-bassins (schéma directeur et schéma d'aménagement, Système d'information sur l'eau, police de l'eau, etc.) ;
- (v) énonce clairement le régime de l'eau et le régime des services de l'eau.

Cette loi soumet à une EIES, la délivrance de l'autorisation de construction d'infrastructures ayant une incidence sur les ressources en eau (articles 6 et 24).

❖ *Loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso*

Le développement durable se définit en substance, comme : « *satisfaire les besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures* ».

Cette loi a pour objet de fixer les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Elle s'applique à l'ensemble des lois et règlements, politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développements publics ou privés au Burkina Faso. Conformément à l'article 5 de la loi, la réalisation du développement durable se fonde sur les principes fondamentaux indispensables à l'efficacité économique à la viabilité environnementale et à l'équité sociale

❖ *Le code de la santé publique*

La Loi N°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique au Burkina Faso notamment en son chapitre 2 qui concerne la protection du milieu naturel et de l'environnement, donne compétence au ministère en charge de la santé pour prendre conjointement avec les ministères en charge de l'environnement et de l'eau les mesures destinées entre autre à prévenir la pollution des eaux potables aux fins de protéger l'environnement et la santé des populations.

Le décret N° AN VII-0113/FP/AGRI-EL du 22 novembre 1989 portant réglementation de la police zoo-sanitaire au Burkina Faso

Selon l'art 1 dudit décret, la police Zoo-sanitaire est l'ensemble des règlements, mesures et des textes en vigueur pour arrêter l'extension de maladies contagieuses par les animaux, éteindre leur foyer et s'opposer à leurs entrées et à leurs sorties sur le territoire national. La police zoo-sanitaire est assurée par les agents de l'autorité nationale. La vaccination des animaux contre certaines maladies contagieuses est obligatoire. Il est de même et la désinfection des lieux ayant servis à a stabulation des animaux malades et sous le soin des agents de police zoo-sanitaire. Cette centrale permettra de stocker dans les meilleures conditions.

Le décret AN VII-.0114/FP/AGRI-EL du 22 novembre 1989, portant réglementation de la santé publique vétérinaire au Burkina Faso

Ce décret balise le champ d'application de la santé publique vétérinaire. Les domaines concernés par cette réglementation sont : l'organisation de l'inspection, l'organisation de la profession de boucher, les établissements soumis à l'inspection.

❖ *Le code général des collectivités territoriales*

La Loi N°040-2005/AN du 25 novembre 2005 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.

Cette même loi précise que les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national, cédées à titre de propriété par l'Etat.

L'aménagement et la gestion du domaine foncier transféré, incombent aux communes, sur autorisation préalable de la tutelle (article 84). Cette disposition justifie la démarche d'implication des communes urbaines comme rurales impliquées par la mise en œuvre du projet.

❖ *Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso*

La présente loi, portant code de l'hygiène publique au Burkina Faso, est un texte qui se veut complet et qui a pour souci premier de promouvoir la pratique de l'hygiène publique et surtout de promouvoir et de responsabiliser tant individuellement que collectivement les citoyens au respect de notre environnement et de notre cadre de vie. Le code a pour ambition de cerner les contours de la question de l'hygiène publique notamment la politique nécessaire de sensibilisation pour l'adhésion populaire.

Le chapitre 2 traite de l'hygiène des piscines et des baignades. Le séjour prolongé dans l'eau pendant les bains peut favoriser la contraction des maladies à transmission transcutanée. Les petites gorgées d'eau avalées pendant les bains peuvent être des moments d'ingestion de germes pathogènes et donc sources de survenue de maladies. Il s'agit alors de prendre des dispositions à même d'assurer une protection suffisante des usagers.

❖ *Loi sur le Code des investissements au Burkina Faso*

Loi N° 062-1995/ADP portant Code des Investissements au Burkina Faso (article 3) vise la création et le développement des activités orientées vers : la promotion de l'emploi et la formation d'une main-d'œuvre nationale qualifiée ; la mobilisation de l'épargne nationale et l'apport de capitaux extérieurs ; la réalisation d'investissements dans les localités se situant au moins à cinquante kilomètres des centres urbains qui seront précisés par décret, la réhabilitation et l'extension d'entreprises, ...

Selon l'article 20, Les entreprises bénéficiaires d'un régime privilégié sont tenues (entre autres) d'employer en priorité les nationaux et de réaliser des actions de formation professionnelle à tous les niveaux, de protéger l'environnement par la mise en œuvre des procédés et appareils techniques estimés suffisants par les services compétents, de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité et aux normes définies par les textes en vigueur.

❖ *Loi portant code l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso*

La Loi N°017-2006 du 18 mai 2006, portant Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso a pour objet d'organiser et de réglementer les domaines de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.

L'article 58 stipule que le rapport du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme présente entre autres la notice d'impact sur l'environnement ou l'étude d'impact sur l'environnement, s'il y a lieu. Le rapport de présentation du Plan d'occupation des sols (article 72) doit comporter entre autres la notice d'impact sur l'environnement ou l'étude d'impact sur l'environnement, s'il y a lieu. L'article 210 stipule que le permis de démolir est accompagné d'une note d'instruction sur les dispositions pratiques à observer compte tenu du caractère de l'ouvrage, de sa situation et de l'impact des travaux de démolition sur l'environnement.

❖ *Le Schémas directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) :*

Le SDAU est un document de planification établissant pour une ville les prévisions d'aménagement et de développement spatial à long terme. Le SDAU fixe ainsi les normes et les orientations fondamentales de l'aménagement compte tenu de l'équilibre à préserver entre l'extension urbaine, les activités, les grands équipements d'infrastructures (*voirie, réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, de drainage, etc.*) et de superstructures et la préservation de certains sites et paysages naturels ou urbains. C'est un instrument de planification du développement des agglomérations urbaines, un outil indispensable pour l'aménagement et le contrôle de la croissance des villes, et de contrôle de cohérence entre les réalités et les volontés politiques.

❖ *Les Plans Communaux de Développement (PCD)*

C'est un document de référence de planification du développement de la commune. C'est un outil stratégique de gouvernance et de développement local. Il définit les axes d'intervention de l'autorité communale à l'échelle de cinq ans, inscrits dans une vision de moyen à long terme. Il définit également les relations de partenariat, les responsabilités et les sources de mobilisation financière pour l'atteinte des objectifs de développement de la commune.

❖ *Stratégie nationale et plan d'action de diversité biologique*

En tant que pays signataire de la convention sur la diversité biologique, le Burkina Faso a élaboré un certain nombre de documents en la matière, qu'il sied de citer.

D'abord il y a le Plan d'Action National sur la diversité biologique qui vise des objectifs découlant de ceux, à caractère prioritaire, de la Stratégie Nationale en matière de Diversité Biologique.

L'objectif global visé à travers le Plan d'Action est de réaliser, dans le délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leur milieu, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage les populations.

Les objectifs spécifiques du Plan d'Action sont :

- ✓ assurer la conservation des écosystèmes et des espèces menacées et/ou d'importance marquée ;
- ✓ assurer l'utilisation durable des ressources biologiques de valeur connue et potentielle ;

- ✓ assurer un partage équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques, surtout génétiques.

Pour appréhender les différentes implications de l'objectif global et pour s'insérer au mieux dans l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique, la stratégie nationale du Burkina Faso sur la diversité biologique a retenu comme objectifs spécifiques les trois principaux objectifs de la convention, à savoir :

- ✓ la conservation de la diversité biologique ;
- ✓ l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique ;
- ✓ le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques ; en ce qui concerne cet objectif, le Burkina Faso a opté d'étendre la question de partage juste et équitable à toutes les ressources biologiques, et non génétiques seulement.

Concernant chaque objectif spécifique, les éléments visés pour atteindre l'objectif global sont identifiés.

- ❖ *Programme national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques*

Les changements climatiques sont une nouvelle problématique environnementale à intégrer dans les stratégies et politiques de développement des pays signataires de la convention. C'est ainsi que le Burkina Faso a mis en place son Programme National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques(PANA).

La vision globale du PANA s'intègre parfaitement dans les objectifs du millénaire pour le développement et dans les stratégies de développement durable du Burkina Faso, notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Les objectifs prioritaires du PANA visent à identifier les besoins, activités et projets urgents et immédiats pouvant aider les communautés à faire face aux effets adverses des changements climatiques. La recherche de synergie et de complémentarité avec les moyens existants et les actions de développement en cours ou programmés a largement orienté le processus de planification des projets du PANA. Le PANA est en phase de clôture et sera remplacé par le Programme National d'Adaptation (PNA) qui a une vision plus large et plus longue dans la durée.

Ainsi, les principaux textes juridiques à prendre en considération dans le cadre de cette étude sont ceux cités ci-dessous.

2.3 Cadre politique internationale - Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD

2.3.1 Politiques de Sauvegarde opérationnelle de la BAD

La BAD a adopté en décembre 2013 un Système de Sauvegardes Intégré (SSI) qui conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des

personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. Les sauvegardes de la BAD ont pour objectifs: (i) d'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement, (ii) de minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter et (iii) d'aider emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux. La Banque requiert que les emprunteurs/clients se conforment à ces sauvegardes lors de la préparation et de l'exécution des projets. La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde. Les cinq Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD sont :

- ✓ **SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale** : Cette SO primordiale régit le processus de détermination de la catégorie environnementale et sociale d'un projet et les exigences de l'évaluation environnementale et sociale qui en découlent.
- ✓ **SO2 : Réinstallation involontaire** : Acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations. Cette SO consolide les conditions et engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur la réinstallation involontaire et intègre un certain nombre d'améliorations destinées à accroître l'efficacité opérationnelle de ces conditions.
- ✓ **SO3 : Biodiversité et services écosystémiques** : Cette SO fixe les objectifs pour conserver la diversité biologique et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle traduit également les engagements politiques contenus dans la politique de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau et en exigences opérationnelles.
- ✓ **SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources** : elle couvre toute la gamme d'impacts liés à la pollution, aux déchets et aux substances dangereuses clés, pour lesquels il existe des conventions internationales en vigueur, ainsi que des normes complètes spécifiques à l'industrie ou régionales, qui sont appliquées par d'autres BMD, notamment pour l'inventaire des gaz à effet de serre.
- ✓ **SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité** : La SO5 définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients concernant les conditions des travailleurs, les droits et la protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation. Elle assure également une meilleure harmonisation avec la plupart des autres banques multilatérales de développement.

2.3.2 Politique de la BAD en matière de genre

Au regard des principaux enjeux environnementaux et sociaux préliminaires identifiés à ce stade, le projet a été classé en Catégorie

La stratégie décennale 2013-2022 de la BAD réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes comme essentiel au progrès économique et au développement durable. Au titre de la SD, la BAD utilisera des outils, processus et approches existants et nouveaux afin d'intégrer efficacement le genre dans les domaines prioritaires des

infrastructures, de la gouvernance, des compétences et de la technologie, de l'intégration régionale et du développement du secteur privé.

S'appuyant sur les enseignements tirés, la BAD redoublera ses efforts pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes, renforcer leur statut juridique et leurs droits de propriété, et améliorer la gestion du savoir et le renforcement des capacités. La BAD s'efforce également de renforcer les capacités internes, notamment par une meilleure coordination intersectorielle, afin d'optimiser les synergies permettant de maximiser les résultats obtenus en matière de genre.

Pour mettre en œuvre cet engagement en faveur de l'égalité hommes-femmes, la BAD a établi une stratégie en matière de genre afin de guider ses efforts visant à intégrer efficacement cette question dans ses opérations et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. La Stratégie en matière de genre : Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique (2014-2018) imagine une Afrique où les femmes et les filles africaines ont facilement accès au savoir, où les compétences et les innovations des femmes sont optimisées, où leurs capacités contribuent à multiplier les opportunités économiques, et où elles participent pleinement à la prise de décisions.

La stratégie en matière de genre identifie trois piliers qui se renforcent mutuellement pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les hommes et les femmes :

- ✓ le statut juridique et les droits de propriété des femmes,
- ✓ l'autonomisation économique des femmes, et
- ✓ le renforcement des compétences et la gestion du savoir.

Les progrès réalisés pour chacun de ces piliers seront intégrés dans les principaux domaines opérationnels et les domaines d'intérêt particulier de la BAD, identifiés dans la stratégie.

2.3.3 Les procédures d'évaluation environnementale et sociale de la banque

Les procédures d'évaluation environnementale et sociale sont ainsi applicables tout au long du cycle du projet, avec des tâches différenciées à effectuer, rôles et responsabilités distinctes pour la Banque, ses emprunteurs et les clients :

- ✓ Pendant la programmation de pays, la tâche clé est de développer et mettre à jour des données de référence sur les composantes environnementales et sociales des PMR, des politiques, des programmes et des capacités à mieux intégrer les dimensions environnementales et sociales dans les priorités de prêt
- ✓ Lors de la phase d'identification du projet, l'exercice de dépistage se concentre sur les dimensions sociales et environnementales d'un projet pour les classer dans les quatre catégories définies par la Banque sur la base des impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels du projet.
- ✓ Lors de la préparation du projet, l'exercice d'évaluation aide à définir la portée de l'évaluation environnementale et sociale (EES). L'évaluation doit être faite par

l'emprunteur en fonction de la catégorie de projet, avec l'aide du personnel des départements opérationnels. La préparation de l'évaluation nécessite des consultations avec les intervenants principaux et d'autres catégories. Une fois l'EES finalisée, le processus de revue permet aux ministères opérationnels de veiller à ce que la vision, les politiques et les directives de la Banque soient dûment prises en compte dans la conception et l'exécution des projets.

- ✓ Lors de la phase d'évaluation, le résumé de l'EES doit être examiné et approuvé par la Division des sauvegardes et de la conformité. Enfin, les procédures exigent la divulgation publique du résumé conformément aux délais prévus. Pour la catégorie 1 des projets, ceux-ci doivent être divulgués pour 120 jours pour les projets du secteur public et au moins pendant 60 jours pour les opérations du secteur privé. Toutes les opérations de catégorie 2 sont publiées pour 30 jours avant les délibérations du Conseil.
- ✓ Lors de la phase de mise en œuvre du projet, les emprunteurs doivent assurer la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et sociale mis au point pour éviter ou atténuer les effets négatifs, tout en surveillant les impacts du projet et les résultats. Le personnel opérationnel doit superviser le travail des emprunteurs et vérifier la conformité à travers des missions de supervision et / ou audits environnementaux et sociaux, chaque fois que nécessaire. Les audits entrepris pendant la phase d'achèvement et post-évaluations viseront aussi à évaluer la durabilité environnementale et sociale des résultats.

2.3.4 Cadre d'engagement consolidé avec les organisations de la société civile (2012)

L'objectif ultime du Cadre d'engagement avec les OSC est de permettre à la Banque d'obtenir de meilleurs résultats et un plus grand impact sur le processus de développement grâce à la consolidation de ses mécanismes de participation et de coordination avec les OSC. Plus précisément, les objectifs du Cadre consistent à: a) renforcer les capacités de la Banque à établir des modalités de coopération avec les OSC; b) à encourager les interactions avec les OSC d'une manière qui contribue effectivement à la mission de la Banque et à l'efficacité de son appui aux PMR; et c) à énoncer des directives opérationnelles à l'intention du siège, des centres de ressources régionaux, des bureaux extérieurs et du personnel travaillant sur les projets.

- ✓ Le Cadre d'engagement avec les OSC devrait aboutir aux avantages suivants :
- ✓ Impact sur le développement. La collaboration élargie avec les OSC est un élément fondamental du développement durable susceptible d'accroître l'impact des interventions financées par la Banque.
- ✓ Relations publiques/parteneriat. En tant qu'institution publique, la BAD est résolue à faire preuve de transparence sur ses activités et à tendre la main aux personnes touchées par celles-ci. Le dialogue avec les OSC permet généralement de collaborer plus systématiquement avec les parties prenantes, de transmettre des informations sur la Banque et sur ses opérations et de recueillir l'avis des OSC.

- ✓ Résultats et efficacité. Lorsque les OSC travaillant dans le domaine du développement sont compétentes et expérimentées, elles sont plus efficaces dans l'exécution de projets sociaux et détiennent un avantage comparatif pour ce qui est des coûts, des délais, de la flexibilité, du savoir local et de la proximité avec les populations bénéficiaires. Les partenariats avec les OSC compétentes pourraient faciliter la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique.
- ✓ Dialogue stratégique. Les OSC peuvent mettre en exergue des questions importantes pour la formulation, l'exécution et l'examen de politiques et programmes appuyés par la BAD, en ce qu'elles apportent des renseignements et des points de vue différents dans les cercles officiels. Elles peuvent pousser la Banque à approfondir sa réflexion et à perfectionner ses orientations stratégiques.
- ✓ Viabilité politique. Les discussions avec les OSC peuvent aider la Banque à déterminer le niveau de soutien local dont ses politiques ont besoin. Un dialogue constructif avec les OSC peut contribuer à une compréhension mutuelle et à obtenir à un soutien accru pour les mesures préconisées par la Banque.
- ✓ Appropriation. Le dialogue avec les OSC peut améliorer « l'appropriation » par les bénéficiaires et le public des politiques recommandées et des projets financés par la BAD.

2.4 Cadre institutionnel

2.4.1 Le ministère en charge de l'environnement

Bien que la question environnementale soit transversale, l'existence du Ministère de l'Environnement de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA) permet aux acteurs de développement d'avoir une vision convergente sur la gestion des ressources naturelles et la prise en compte du cadre social dans la mise en œuvre des projets.

L'article 6 du code de l'environnement et le contenu du décret portant organisation dudit Ministère illustrent qu'il est le garant de la coordination institutionnelle de la gestion et de la qualité de l'environnement au Burkina Faso.

Le décret précise que la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF), veille à la protection du patrimoine forestier, faunique et halieutique de l'Etat et des collectivités territoriales, organise les polices forestière, faunique et piscicole ainsi que la participation du corps des eaux et forêts aux activités des forces de défense et de sécurité.

Les services déconcentrés, ainsi les directions régionales en charge de l'environnement, les directions provinciales de l'environnement et services départementaux de l'environnement représentent le ministère à toutes les échelles et veillent à ce que la gestion des ressources naturelles par les populations et les acteurs au développement respecte les normes internationales et nationales définies.

Les services rattachés au ministère en charge de l'environnement, dont l'Agence Nationale des Évaluations Environnementales (ANEVE) a pour missions de veiller à ce que les acteurs de développement réalisent leurs projets dans le respect des normes visant à la prise en compte de l'environnement.

C'est donc à l'ANEVE que revient le rôle de promouvoir les EES/ÉIES/NIE à travers sa Direction des Évaluations Environnementales. Un autre rôle de l'ANEVE est l'application de l'Audit et l'inspection environnementale. Le suivi et la consolidation des activités des cellules environnementales des départements ministériels en concertation avec les autres structures impliquées, l'ANEVE a aussi en charge la validation des évaluations environnementales et sociales réalisées et émettre l'ordre pour l'élaboration de l'avis de conformité environnemental et social à la signature du ministre..

Quant à la Direction Générale de Préservation de l'Environnement, elle a pour missions de coordination de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière d'assainissement, d'éducation pour le développement durable, de lutte contre les pollutions et nuisances diverses, d'aménagement paysager, et de la promotion du développement durable.

2.4.2 Autres ministères et institutions intéressés

En plus du ministère en charge de l'environnement, la réalisation du projet impliquera d'autres institutions telles que : i) le ministère en charge de l'administration territoriale, de la décentralisation et de cohésion sociale, pour la gestion des questions foncière et la maîtrise d'ouvrage assurée par les communes; ii) le ministère en charge des ressources animales et halieutique.

2.4.3 Analyse des capacités des institutions en matière d'environnement

Le suivi de la mise en œuvre du PGES de ce projet incombe à l'ANEVE et aux directions départementales en charge de l'environnement. Il sera le principal artisan. Toutefois, pour certains aspects comme la santé, le reboisement d'autres structures peuvent intervenir sur le projet comme les directions régionales de la santé et de l'environnement et des changements climatiques, celles des ressources animales et de l'agriculture. En aucune manière l'intervention d'autres structures ne doit constituer un obstacle au suivi qui sera fait par les services départementaux des localités bénéficiaires (Bama). Ces derniers doivent attirer l'attention des parties prenantes à chaque fois qu'il y a une difficulté pour la mise en œuvre du présent PGES.

3. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

3.1 Description du projet

3.1.1 Contexte du projet

Le projet de développement intégré des chaînes de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso, a pour but principal de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement intégré des filières végétales (maïs et soja) et animales (volailles et poissons) productives orientées vers le marché. Ce but sera atteint grâce à : (i) l'augmentation de la production et la productivité agricole, (ii) leur transformation en aliments de qualité pour la consommation animale et humaine, (iii) l'accès aux marchés des produits finaux et l'intégration des différents maillons des chaînes de valeur, (iv) l'amélioration de la résilience des populations cibles face aux chocs climatiques ainsi qu'aux situations de vulnérabilité. Le projet permettra d'améliorer le niveau de vie des populations bénéficiaires.

Le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience (PIMSAR) au Burkina Faso est un projet à cheval entre le ministère en charge de l'agriculture et celui des ressources animales. L'atteinte des objectifs ci-dessus se déclinent en quatre (4) composantes principales : i) **Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale**, comprenant 2 sous composantes, elle vise à accroître la productivité agricole et animale par l'appui à la production végétale (maïs et soja) et à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale ; ii) une **composante B : Développement des chaînes de valeurs** : qui consiste à développer et optimiser les activités post récoltes et de transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité, ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette composante a trois sous composantes ; iii) la **composante C : Renforcement de la gestion des risques climatiques et amélioration de la résilience des populations** et iv) la **composante D : Coordination du projet et soutien institutionnel**.

Le présent rapport concerne l'étude de de la notice d'impact environnemental et social pour la construction et l'équipement d'une centrale d'achats de médicaments vétérinaires à Bobo-Dioulasso dans la Région des Haut-Bassins.

3.1.2 Justification du projet

L'importance de l'élevage dans la formation du produit intérieur brut (PIB) du secteur agricole n'est plus à démontrer. Pourtant, le secteur de l'élevage reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles celles d'ordre sanitaire. En effet, malgré l'éradication de la peste bovine, de nombreuses maladies présentes à l'état endémiques affectent la productivité et la compétitivité des différentes filières animales. A côté de ces maladies à caractère endémique,

le pays a connu ces dernières années des foyers de maladies émergentes ou réémergences telle la peste porcine africaine depuis 2003 et plus récemment l'influenza aviaire hautement pathogène en 2006.

Face à cette situation, plusieurs initiatives ont été entreprises par l'Etat et ses partenaires en vue de soutenir et d'améliorer l'état sanitaire des animaux d'élevage parmi lesquelles figure en bonne place la « privatisation de la fonction vétérinaire ». Cette mesure a certes permis une plus grande implication du secteur privé dans l'approvisionnement et la distribution des médicaments vétérinaires. Cependant, malgré les avancées significatives réalisées en matière de réglementation pharmaceutique et de contrôle de qualité, la distribution des médicaments vétérinaire est loin d'être satisfaisante. A l'inorganisation de la distribution s'ajoute le circuit illégal et la circulation des médicaments de mauvaises qualité (contrefaçon, fraude, etc.). Ceci constitue une grave et permanente menace tant pour la santé des animaux que pour la santé publique et nécessite la mise en œuvre urgente d'action vigoureuses en vue d'assurer une meilleure disponibilité et une bonne distribution des médicaments vétérinaires en qualité et en quantité suffisante sur l'ensemble du territoire national.

Conscient de cet enjeu, le gouvernement du Burkina Faso à travers la mise en œuvre du PIMSAR dont un des objectifs spécifiques est de développer des infrastructures productives et de mise en marché pour les produits agricoles, a décidé de doter le secteur de l'élevage d'une structure appropriée pour l'approvisionnement et la distribution des médicaments vétérinaires à Bobo Dioulasso dans la région des Hauts Bassins.

3.2. Description des sous-projet

La centrale d'achats de produits vétérinaires de Bobo Dioulasso va permettre de désengorger celle de Ouagadougou. Ce dépôt va desservir les régions de la zone Ouest du pays. Ce dépôt s'approvisionnera au dépôt principal du siège. Il sera construit sur le même modèle que celui du siège mais avec des dimensions moindres.

3.2.1 La description est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Description de la centrale d'achat de de Bobo-Dioulasso

Nature du local	Nombre de locaux	Surfaces
Magasin	01	345,69 m ²
Chambre climatisée	01	68,92 m ²
Chambre froide	01	35,76 m ²
Magasinier	01	11,22 m ²
Toilettes	01	3,00 m ²
Total	05	464,59 m²

3.2.2 Devis quantitatif de la construction du Dépôt de l'Agence de Bobo-Dioulasso

Tableau 2 : Devis quantitatif de la construction du dépôt de l'Agence de Bobo-Dioulasso

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité
	I. PREPARATIONS - TERRASSEMENT -		
1.1	Installation de chantier	ff	1,00
1.2	Débroussaillage-Décapage-Nivellement sur toute l'emprise du bâtiment et évacuation des gravats vers dépotoirs	m ²	792,00
1.3	Implantation de l'ensemble des ouvrages (Bâtiments et VRD)	ff	1,00
1.4	Fouilles en rigole pour semelles filantes	m ³	38,00
1.5	Fouilles en puits pour semelles isolées	m ³	202,00
1.6	Remblais avec apport par couche successive de 20cm, arrosé et compacté sous dallages +traitement anti-termites	m ³	309,00
1.7	Remblais sans apport compacté +traitement anti-termites	m ³	237,00

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité
	II. BETON-BETON ARME		
2.1	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³	12,00
2.2	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour semelles isolées	m ³	115,50
2.3	Béton armé pour longrines et arrêts de dallages dosé à 350kg/m ³	m ³	69,50
2.4	Béton armé dosé à 350kg/m ² pour poteaux	m ³	45,00
2.5	Béton légèrement armé dosé à 350kg/m ³ pour dallage au sol et renformi de placard	m ³	82,00
2.6	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour marches, escaliers, rampes et bacs à fleurs	m ³	4,50
2.7	Béton armé dosé à 350kg/m ² pour poutres des planchers	m ³	85,00
2.8	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour chaînages intermédiaires, arcades, linteaux et raidisseurs, appuis de baies	m ³	17,50
2.9	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour acrotère, chaînage rampant	m ²	3,00
2.10	Shape lisse bouchardée incorporée au béton de dallage	m ²	541,00
2.11	Plancher hourdis	m ²	537,00
	III. MACONNERIE		
3.1	Maçonnerie en agglos plein de 20x20x40	m ²	262,50
3.2	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40	m ²	161,50
3.3	Maçonnerie en double cloison d'agglos creux de 15x20x40	m ²	614,00
3.4	claustras d'aérations munies de grille anti insectes	u	40,00

3.5	Enduit intérieur lissé	m ²	722,50
3.6	Enduit extérieur	m ²	827,00
3.7	Enduit sous dalle	m ²	537,00
3.8	Faux plafond en plâtre (staff)	m ²	pm
	Sous Total III		
	IV. MENUISERIE METALLIQUE, ALUMINIUM & BOIS		
	<i>NB : Les huisseries seront à âme pleine en tôle de 1.5mm avec des paumelles lourdes de 100. La quincaillerie sera de marque LAPERCHE ou qualité similaire</i>		
4.1	Porte métallique vitrée (80x220)	u	1,00
4.2	Porte métallique vitrée va et vient (3,40X300)	u	1,00
4.3	Porte métallique vitrée (3,40X300)	u	4,00
4.4	Porte de (1,20X2,40) pour chambre froide avec isolation thermique	u	1,00
4.5	Fenêtre aluminium vitrée fixe de (120x120) coulissante	u	2,00
	V. CHARPENTE METALLIQUE ET COUVERTURE		
5.1	Fourniture et pose de tôle bac Alu 60/100e y compris Bande de feutre bitumineux entre IPN, Scellements Divers et tôle Contreventement en cornières égales de 40x4 + toute sujétion de pose + toute sujétion de pose	m ²	586,00
5.2	Panne en IPN100 y compris toutes sujétions de pose	ml	553,00
5.3	Panne en IPN80 y compris toutes sujétions de pose	ml	pm

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité
	VI. PLOMBERIE ET ETANCHEITE		
6.1	Ensemble de tuyauterie PVC 125 pour les descentes d'eaux pluviales avec toutes sujétion de pose	ff	1,00
6.2	Ensemble de tuyauterie PVC 150 pour évacuation d'eaux pluviales depuis réceptacles jusqu'aux caniveaux avec toutes sujétion de pose	ff	pm
6.3	Etanchéité multicouches sur toiture terrasse	m ²	pm
6.4	Etanchéité sur chéneaux en paxalumin 40+solin+tte sujétion de pose	m ²	66,00
6.5	Tuyauterie pour évacuation et alimentation	ff	1,00
6.6	Fosse septique pour 20 usagers+ puisards+drain	u	1,00
6.7	WC à l'anglaise complet	u	1,00
6.8	Lavabo complet	u	1,00
6.9	urinoir complet	u	0,00
6.10	Siphon de sol	u	1,00
6.11	Regards de visite	u	2,00
6.12	Réceptacle EP en béton 120x120x40 rempli de granite blanc propre	u	8,00
	VII PEINTURE-RENETEMENTS MURAUX FACADE		
7.1	Badigeon à la chaux vive	m ²	1691,00
7.2	Peinture vinylique sur enduit intérieur	m ²	1051,00

Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso
(PIMSAR)

7.3	Peinture vinylique sur enduit sous dalle	m ²	640,00
7.4	Peinture vinylique sur faux plafond	m ²	pm
7.5	Peinture glycéro sur menuiseries métalliques	m ²	56,00
7.6	Peinture type MARMOREX sur enduit extérieur	m ²	924,50
7.7	Enduit tyrolien extérieur	m ²	pm
7.8	Isolation polystyrène pour cloison double (zone froide et climatisé)	m ²	54,50
	VIII CARRELLAGE		
8.1	Carreaux en grès cérame 30x30 pour sols : revêtement 1 (magasinier)	m ²	10,48
8.2	Plinthes droites assorti revêtement 1	ml	13,98
8.3	Carreaux en ciment antidérapant 20x20 pour sols de terrasses revêtement 2	m ²	0,00
8.4	Plinthes droites assorti revêtement 2	ml	0,00
8.5	Carreaux en grès cérame antidérapant pour sols (toilettes)	m ²	3,00
8.6	Carreaux faïence 15x15 pour murs de toilettes h=3,5m	m ²	26,00
8.7	Carreaux en ciment antidérapant 20x20 pour sols de terrasses revêtement 3	m ²	0,00
IX	ELECTRICITE-CLIMATISATION-SECURITE INCENDIE-SONORISATION-VIDEOTELEPHONIE-INFORMATIQUE		
	<i>Généralités</i>		
9.1	Frais d'études techniques, d'établissement de plans d'exécution techniques et de plans de recollement	ens	1,00
	<i>Electricité</i>		
9.2	Mise à la terre du bâtiment	ens	1,00
	a) Câblette terre de terre de 29 mm ² cuivre nu		

	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité
	b) Barrette de coupure et accessoires		
9.3	Tableau TGBT +TRDC	ens	1,00
9.4	Filerie et fourreaux pour éclairage et prises de courant et alimentations forces	ens	1,00
	<i>Eclairage</i>		
9.4		u	36,00
9.5	Réglette bloc standard de 120	u	6,00
9.6	Réglette bloc standard étanche de 120	u	10,00
9.7	Réglette bloc standard de 60	u	1,00
9.8	Applique sanitaire	u	1,00
	<i>Appareillage</i>		
9.09	a) Interrupteur simple allumage	u	4,00
9.10	b) Interrupteur va et vient	u	6,00

9.11	c) Interrupteur double allumage	u	4,00
9.12	d) Interrupteur double va et vient	u	2,00
9.13	f) Prise de courant 2P+T 10/16A Mosaic simple	u	9,00
9.14	f) Prise de télévision	u	2,00
9.15	Fourniture et pose d'Extincteur à eau pulvérisée 6 litres	u	7,00
	VMC et climatisation		
9.16	Unité autonome de VMC murale	u	50,00
9.17	Split mural de 2cv	u	10,00
9.18	Brasseur d'air y compris rhéostat	u	10,00
9.19	Système de refroidissement de la chambre froide avec toutes suggestions de poses	u	1,00
	Téléphone et informatique		
9.20	Prise de téléphone	u	2,00
9.21	Autocommutateur	u	1,00
9.22	Prise informatique RJ45	u	2,00
9.23	Câble CAT.6 pour téléphone et informatique	ens	1,00
9.24	Poste téléphonique analogique	u	1,00
9.25	Accessoires de raccordement	ens	1,00
	Détection incendie		
9.26	Centrale de détection optique de fumée	u	1,00
9.27	Détecteur optique de fumée	u	14,00
9.28	Indicateur d'action	u	5,00
9.29	Déclencheur manuel	u	7,00
9.30	Centrale de détection incendie	u	1,00
9.31	Alarme sonore	u	1,00
9.32	Fourniture et pose d'Extincteur à eau pulvérisée type AB - 4 kg	u	4,00
9.33	Filerie et fourreaillage pour détection incendie	ens	1,00
9.34	Accessoires de raccordement	ens	1,00

Source : Etude de faisabilité, APD définitif (Juillet 2012)

3.2.3 Spécification des besoins et liste des médicaments vétérinaires nécessaires

Le choix des médicaments vétérinaires indispensables pour répondre aux besoins sanitaires est un élément important de la politique d'approvisionnement de la future Centrale. Il constituera une base rationnelle non seulement pour l'approvisionnement mais aussi pour la fixation et la satisfaction de besoins en médicaments à divers échelons du système de santé animale.

Dans un premier temps, on arrêtera une procédure de sélection des produits à inclure dans la liste des médicaments vétérinaires à commander pour la centrale. A cet effet, la Centrale mettra en place en sein une commission comprenant des experts vétérinaires cliniciens et pharmaciens. Cette commission arrêtera un programme annuel quantitatif d'approvisionnement (PAA) sur la base des besoins futurs en se fondant sur la liste de la nomenclature nationale.

En attendant on peut dresser la liste (non exhaustive) suivante avec les tarifs indicatifs à l'achat :

Tableau 3 : Médicaments de la Gamme aviaire

Nom commercial	Unité de conditionnement	Classe thérapeutique	Prix Euro
<i>Nutritionnels</i>			
Amin' total 10x150g	x 10	Vitamines et acides aminés	23,00
Amin' total 1g	x 10	Vitamines et acides aminés	14,20
Biacalcium 500	x 36	Antistress	5,20
Effervit'c 50 pastilles	x1	Vitamine c Antistress	31,20
<i>Anticoccidiens</i>			
Amprodium 20% 10X100g	x 10	Anticoccidiens	20,20
Amprodium 25% 1 kg	x 10	Anticoccidiens	16,20
Anticox 10 x100g	x 10	Anticoccidiens	29,80
Anticox 1kg	x 10	Anticoccidiens	24,10
Trisulmycine 10x100g	x 10	Anticoccidiens	17,70
Trisulmycine forte 120 g	x 48	Anticoccidiens	8,48
Amprostate 500 g	x 38	Anticoccidiens	11,00
<i>Anti-infectieux</i>			
Tetracolivit 10x 100cp	x10	Anticoccidiens Vitamine	15,20
Tetracolivit 100 cp	x160	Anticoccidiens Vitamine	4,10
Tetracolivit 1kg	x 10	Anticoccidiens Vitamine	13,00
ND.vet poudre 500g	x 38	Anticoccidiens	11,00
Lutricycline plus 200g	x 120	Anticoccidiens	15,00
<i>Antiparasitaires internes</i>			
Levalap 10x 100g	x 10	Antihelminthique	18,70
Levalap 1kg	x 10	Antihelminthique	16,10
Piperazine citrate		Antihelminthique	17,70
Vermifuge polyvalent volailles	x160	Antihelminthique	5,20
VSP vermifuge polyvalent pintade	x160	Antihelminthique	4,70

Nom commercial	Unité de conditionnement	Classe thérapeutique	Prix Euro
Boluvit AE 250 bolus	1	Vitamine	72,00
Ferro bloc 100 bolu	X12	Oligoéléments	31,90
Vitajects 100ml	X100	Supplément vitaminique	2,50
Hipravit –T 100ml	X100	Supplément vitaminique	3,50
Stress vitam 100ml	X100	Vitamine et acide aminés	3,20
Biacalcium 500g	X36	Antistress	5,20
Olivitasol 15g	X200	Vitamine et Oligoéléments	45,00
Fercobsang 100ml	X 100	Vitamine et Oligoéléments	3,65
Inti- infectieux			
Oxycline 20% 100ml	X48	Antibactérien	2,50
Oxytetracycline5% 100ml	X100	Antibactérien	1,29
Oxytetracycline 10% 100ml	X100	Antibactérien	1,39
Peni strepto 100ml	X70	Antibactérien	3,80
Sulfadimerazine 33 % 500ml	X30	Antibactérien	4,80
Vetospray 250 ml	X20	Antibactérien	4,65
Antiparasitaires internes			
Benzal 250 mg 48 bolus	X 16	Anthelminthique	14,10
Benzal 300mg 60 bolus	X72	Anthelminthique	4,70
Bolumisole 1 100bolus	X128	Anthelminthique	8,70
Bolumisole 1 1000bolus	X12	Anthelminthique	73,40
Bolumisole M1 100bolus	X80	Anthelminthique	5,90
Bolumisole3 100bolus	X12	Anthelminthique	15,90
Bolumisole3 1000bolus	X12	Anthelminthique	13,10
BolumisoleM3 100bolus	X24	Anthelminthique	17,80
Fedale 500cp 50bolus	X7	Anthelminthique	4,5
Animinth 2500bolus	X32	Anthelminthique	16,00
Kelanthic 100 bolus	x12	Anthelminthique	12,50
Clovet 600mg 10x5	X7	Anthelminthique	4,500
Antiparasitaires externes			
Abotik 6x800ml	X20	Antiparasitaire externe	48,00
Cypertop pour on 6x500ml	X20	Antiparasitaire externe	36,50
Bayticol 6x1litre	X20	Antiparasitaire externe	75,50
Vitamec 50ml	X24	Antiparasitaire externe	3,30
Iverin 50ml	X40	Antiparasitaire externe	1,70
Mectimax 1% 50ml	X24	Antiparasitaire externe	3,60
Trypanocides			
Securidium 10x775mg	X 132	Anti protozoaire	5,50 109

Securidium 10x 6,2g	X72	Anti protozoaire	36,00
Securidium 10x 2,36g	X190	Anti protozoaire	3,80
Securidium 10x 23,6g	X44	Anti protozoaire	32,80
Zicurate plus 10x2, 36g	X2	Anti protozoaire	3,00
Zicurate plus 10x 23,6g	X9	Anti protozoaire	20,41
Veriben B12 10x 23,6g	X10	Anti protozoaire	25,00
Veriben b12 10x 2,36g	X2	Anti protozoaire	3,5
Veridium 1g x 10	X20	Anti protozoaire	15,5
Veridium 125mg x 10	X20	Anti protozoaire	12,5

Source : Etude de faisabilité, APD définitif (Juillet 2012)

Tableau 4 : Médicaments de la Gamme des ruminants

Gamme des médicaments pour animaux de compagnies

<i>Nom commercial</i>	<i>Unité de conditionnement</i>	<i>Classe thérapeutique</i>	<i>Prix Euro</i>
Nutritionnel			
Pet force 100 comprimés	X54		5,20
Wou 500g	X 36		5,10
Antiparasitaire internes			
Vermicanis 12 cp	X10		2,40
Pragivet 12 cp x 2	X10		2,50
Hygiène			
Pet shampoo 200 ml	X12		5,90

Tabelau ...Vaccins de la gamme aviaire

Nom commercial	Unité de conditionnement	Classe thérapeutique	Prix Euro
Hipragumboro BPL2	flacon 1000 doses	Vaccin inactivé Gumboro, New castle	
ADENIPRAVAC- NDIB	flacon de 1000 doses	Vaccin inactivé contre bronchite infectieuse, maladie de New Castle, Syndrome de chute de ponte	
AVI IBID Inter	boite 20 flacons de 1000 doses	Vaccin virus atténué de la maladie de Gumboro	
AVI IBID Inter	boite 20 flacons de 500 doses	Vaccin virus atténué de la maladie de Gumboro	
AVI ND HBI	flacon de 500 et 1000 doses	Vaccin Vivant contre new castle	
AVI ND Lasota	20 flacons de 1000 doses	Vaccin Vivant contre new castle	
AVI Pox	flacon de 1000 doses	Vaccin vivant contre variole aviaire	

Nom commercial	Unité de conditionnement	Classe thérapeutique	Prix Euro
BRONIPRA-1	flacon 1000 doses	Vaccin vivant contre la bronchite infectieuse	
HIPRATIFUS- AV4	Boite 10 flacons 1000 doses	Vaccin contre Salmonella Gallinarum, pullorum	
HIPRAVIAR-BI	Boite 10 flacons 1000 doses	Vaccin vivant contre Newcastle	
HIPRAVIAR BPL2	flacon de 100 doses et 1000 doses	Vaccin vivant contre Newcastle	
HIPRAVIAR –B1	flacon de 1000 doses	Vaccin vivant contre Newcastle	
HIPRAVIAR-BPL2	flacon de 1000 doses	Vaccin vivant contre Newcastle	
ITA New	50ml 100doses	Vaccin inactivé contre le New Castle	
ITA New	500ml 1000 doses	Vaccin inactivé contre le New Castle	
TAD Gumboro vac	10 flacons de 1000 doses	Vaccin vivant contre Gumboro	
TAD ND VAC HBI	10 flacons de 1000 doses	Vaccin vivant contre le New Castle	
TAD ND VAC	10 flacons Lasata de 1000 doses	Vaccin vivant contre le New Castle	
TAD variole VAC (Pox)	flacon 5ml	Vaccin vivant contre la variole aviaire	
Multivax	50 doses	Vaccin Salmonela, pasteurella, New Castle	
AVI pox	flacon 1000	Vaccin Variole aviaire	

Source : Etude de faisabilité, APD définitif (Juillet 2012)

Vaccins pour ruminants			
Pastobov	50 doses		
Pastovax	50 doses		
Pastovin	50 doses		
PERI T1 44	50 doses		
Perivax TI SR	50 doses		
Perivax TI 44	50 doses		
OVIPESTE	50 doses		
Symptovax	50doses		
CA pripestovax	50 doses		
Clastivax	50 doses		
Coglavax	Flacon 100 doses		
Anthraxac	Flacon 50 doses		
Anthravax	Flacon 50 doses		

Dermapox 50 doses	Flacon 50 doses		
Vaccins des animaux de campagne			
Rabisin	1 dose x10		
Eurican	1 dose x10		
Eurican	1 dose x10		
Tetapur	1 dose x10		

Source : Etude de faisabilité, APD définitif (Juillet 2012)

Petit matériel vétérinaire

Désignation	Prix cession F CFA	Prix public conseilles F CFA
1- Lasso pour porcs	11.850	15.405
2- Coupe onglons à mors latéral 60cm	40.640	52.832
3- Coupe onglons articulé 14cm	30.360	39.468
4- Prince de burdizzo mixte 30 cm	42.170	54.821
5- Prince de burdizzo petits ruminants 23cm	37.220	48.386
6- Pince pour fixer les boucles d'oreilles	25.260	32.840
7- Crayon marqueur vert	850	1.105
8- Crayon marqueur bleu	850	1.105
9- Crayon marqueur rouge	850	1.105
10- Crayon marqueur violet	850	1.105
11- Crayon marqueur noir	850	1.105
12- Sonde œsophagienne moyenne 14 x 33cm	18.195	23.655
13- Thermomètre à support plastique aviculture	4.190	5.450
14- Thermomètre plastique minina-maxima	7.515	9.770
15- Thermomètre à support en bois	5.055	6.575
16- Thermomètre métallique minina-maxima	8.270	10.755
17- Thermomètre pour étable	5.325	6.925
18- Coupe onglons pour mouton	9.000	11.700

19- Manche bistouri pliant	3.560	4.630
20- Manche bistouri NO.4	1.675	2.180
21- Lames de bistouri NO.22 (boite de 100)	16.000/160	20.800
22- Marqueur spécial noir	3.435	4.470
23- Aiguille Europlex l.l.15x18-15x5/8	2.155	2.805
24- Aiguille Europlex l.l.30x18-15x1, 25''	2.155	2.805
25- Ruban métrique pour poids bétail	8.100	10.530
26- Boucle d'oreille jaune grande s/n 5 ou	13.450	17.485
27- Boucle d'oreille double orange moyenne s/n5	11.130	14.470
28- Boucle d'oreille double moyenne numérotée de 1 à 25	7.535	9.800
29- Boucle d'oreille double moyenne jaune numérotée de 26 à 50	7.535	9.800
30- Boucle d'oreille double grande orange numérotée de 51 à 75	8.700	11.310
31- Boucle d'oreille double grande orange 76 à 100	8.700	11.310
32- Prince coupe-ongles pour chiens	3.160	4.108
33- Seringue Europlex l.l.Dos 20ml	4.455	5.795
34- Seringue Europlex l.lock 20ml	3.078	4.005
35- Gants chirurgicaux stériles NO.6, 5	535	696
36- Stéthoscope rapport 40cm 4085	34.525	44.880
Désignation	Prix cession F CFA	Prix public conseilles F CFA
37- Stéthoscope inox	43.684	56.790
38- Ouvre bouche pour chien 11cm	8.889	11.560
39- Ouvre bouche pour chat 6 cm	5.185	6.745
40- Aiguille suture couvre triangulaire NO.14 12U	5.468	7.110
41- Pince coupe-ongles pour chats	1.928	2.510

42- Lampe de poche	10.547	13.715
43- Thermomètre électronique	9.625	12.595
44- Couvre objet 20x20mm (200 unités)	3.532	4.595
45- Boite de stérilisation à charnière 14x12cm	37.335	48.540
46- Cuvette rectangulaire inox 30x17x4	17.462	22.705
47- Cuvette forme rognon inox 20 cm	8.457	10.995
48- Cuvette forme rognon inox 25 cm	11.340	14.745
49- Boite à instrument 16x8x3, 5	21.086	27.415
50- Boite à instrument inox 25x15x5	46.995	61.095
51- Catgut chromé avec aiguille 2/0 USP 12u	16.330	21.230
52- Nylon mono fil avec aiguille 2/0 USP 12u	12.636	16.430
53- Masque de clinique gomme 10	350	455
54- Masque de clinique toile	162	215
55- Porte-objets polis (504)	3.301	4.320
56- Porte objets non polis (504)	2.139	2.785
57- Marqueur rouge spray 450ml	3.856	5.015
58- Marqueur bleu spray 450ml	3.856	5.015
59- Marqueur vert spray 450ml	3.856	5.015
60- Marqueur noir spray 450ml	3.856	5.015
61- Marqueur rouge spray 450ml	2.528	3.290
62- Marqueur vert spray 280ml	2.528	3.290
63- Marqueur bleu spray 280ml	2.528	3.290
64- Marqueur noir spray 280ml	2.528	3.290
65- Vaccinateur Europlex 1ml	30.620	39.810
66- Vaccinateur Europlex 2ml	30.620	39.810
67- Balance pendant 5kg	53.510	69.565
68- Joint du piston Europlex 20ml	405	530

69- Joint du verrou NO.15	210	275
70- Seringue Europlex I. lock 10ml	2.805	3.650
71- Pince dissection avec dent NO.16	2.285	2.975

Source : Etude de faisabilité, APD définitif (Juillet 2012)

3.3. Ressources humaines prévisionnelles

La mise en place de cette unité va permettre le recrutement de personnels, le tableau ci-dessous nous présente ce personnel à recruter.

Tableau 5 : Personnels de la centrale d'achats de médicaments vétérinaires

AGENCE BOBO-DIOULASSO		
Agence régionale de Bobo-Dioulasso (12)		
Chef d'agence	01	Docteur Vétérinaire et une expérience de 5 ans en gestion de dépôt de produits vétérinaires
Secrétaire	01	BEP Secrétariat ou BAC G1 avec 3 ans d'expériences
Agent commercial	01	BAC+2 en gestion commerciale
Comptable	01	BEP Comptabilité ou BAC G2 avec 3 ans d'expérience
Caissier	01	CAP en comptabilité et ayant occupé un poste de caissier avec 3 ans d'expérience
Magasinier	01	BEPC + 3 ans d'expériences
Aide magasinier	01	BEPC
Agent de Facturation	01	BAC+ 2 en Finance/comptabilité et ayant effectué des tâches de facturation avec 3 ans d'expérience.
Standardiste	01	BEPC + expériences
Agent de liaison	01	BEPC + expériences
Chauffeurs	02	CEPE+ Permis de conduire+ Expériences
TOTAL	12	

Source : Etude de faisabilité, APD définitif (Juillet 2012)

3.2. Enjeux environnementaux d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires

Les principaux enjeux socio-environnementaux sont les suivants :

- ✓ La perte de végétation ;
- ✓ Gestion des risques de pollution ou de contamination en cas d'incident (déversements accidentels de produits dangereux, incendie et diffusion de gaz/fumée toxiques, etc.) ;
- ✓ La gestion et le traitement de produits périmés ;
- ✓ La création d'emplois (temporaires et permanents) y compris la frange vulnérable de la population ;
- ✓ Préservation de la santé animale
- ✓ Disponibilité des médicaments vétérinaires

4. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA ZONE DE PROJET

4.2. Les différentes zones d'influence du sous projet

La zone d'influence du sous projet de la mise en place d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires à Bobo-Dioulasso, dans la région des Hauts-Bassins est répartie en trois niveaux :

- la superficie du site elle-même qui est la zone d'influence directe ou restreinte. On peut inclure dans cette zone les populations riveraines. C'est dans cette zone que les impacts environnementaux et sociaux directs seront les plus intenses (phases de construction et d'exploitation du projet). Les domaines environnementaux susceptibles d'être impactés de façon significative sont : sols, végétation, faune, qualité de l'air, réseau hydrographique, ambiance sonore, paysage. ;
- une influence locale ou intermédiaire, la ville de Bobo-Dioulasso et les villages environnants de la commune. Au cours de la phase des travaux de construction, cette zone sera affectée par le projet à travers les emplois temporaires des jeunes, les activités génératrices de revenus développées autour du chantier ;
- une influence élargie qui s'étend sur la région des Hauts-Bassins et environnant. Il s'agit d'une zone qui sera impactée par le projet à sa phase d'exploitation Elle se manifestera par l'achat et la mise à disposition permanente de médicaments vétérinaires.

1.3.3 La zone d'influence directe ou restreinte

4.2.1.1. Description des sites du sous projet

Le site du sous projet de la mise en place d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires est situé dans la commune de Bobo-Dioulasso, dans la région des Hauts-Bassins.

le site est situé à proximité des concessions. Le tableau ci-dessous nous présente les caractéristiques du sous projet..

Tableau 6 : Présentation des caractéristiques des sites du sous projet.

Site	Bénéficiaire	Statut foncier	Coordonnées géographiques		Occupation actuelle	Occupation riveraine
BOBO-DIOULASSO	Mairie Arrondissement 03	Reserve Administrative	12°18'48,066 12	02°27'41,286 32	Végétation	Végétation



Carte 1 : localisation de la centrale d'achat

4.2.1.2. La végétation du site du sous projet

La végétation du site de construction de la centrale d'achat des médicaments vétérinaires est située dans le même site que celui de l'unité de fabrication d'aliments pour volailles et poissons. Il est situé en plein cœur de la ville de Bobo-Dioulasso, Le site couvre une superficie totale de 5 ha dont 0,4 ha pour l'unité. Au niveau de l'unité il n'y a pas beaucoup d'arbres. Des mesures spécifiques seront données à l'entrepreneur et à son équipe de bien gérer la végétation présente sans abattre d'arbre. Lors de l'inventaire des arbres dans tout le site, il a été compté 132 arbres dont 124 sont des arbres plantés. Les arbres inventoriés appartiennent à 7 familles, repartis en 12 espèces ligneuses. Quatre (04) des espèces rencontrées sont intégralement protégées (IP) par la législation burkinabè (Code Forestier et l'Arrêté n° 2004-019 / MECV). Selon l'Article 2 du présent arrêté, une autorisation de l'autorité compétente doit être obtenue pour couper ces espèces. Deux espèces sont classées vulnérables selon une classification de la liste rouge de l'UICN (*Vitellaria paradoxa* et *Khaya senegalensis*), par contre une espèce est classée préoccupation mineure dans la liste rouge (*Tamarindus indica*). La végétation sur le site est dominée par les espèces suivantes : *Gmelina arborea* (38), *Senna siamea* (33), *Azadirachta indica* (28).



Photo 1 : Vue partielle de la végétation du site



Photo 2 : Vue partielle du domaine du site

Les espèces rencontrées et leur statut de protection et de vulnérabilité sont résumés dans le Tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Liste des espèces recensées dans l'emprise avec leur usages et statut de protection

Famille	Espèces	Nbre	Usages	Statut Protection /Législation nationale	Vulnérabilité dans zone du sous projet	Liste rouge UICN
Anacardiaceae	<i>Mangifera indica</i>	15	Alimentaire	NP	NV	
	<i>Anacardium occidentale</i>	02	Alimentaire	NP	NV	
Arecaceae	<i>Borrassus akeassii</i>	03	Alimentaire	IP	NV	
	<i>Cassia siamea</i>	33	Médicinal	NP	NV	
	<i>Tamarindus indica</i>	1	Alimentaire	IP	NV	PM
Meliaceae	<i>Azadirachta indica</i>	28	Médicinal	NP	NV	
	<i>Khaya senegalensis</i>	02	Médicinal	IP	NV	VU
Moringaceae	<i>Moringa oleifera</i>	04	Médicinal	NP	NV	
Sapotaceae	<i>Vitellaria pradoxa</i>	02	Alimentaire	IP	NV	VU
Rutaceae	<i>Citrus aurantifolia</i>	02	Alimentaire	NP	NV	-
	<i>Citrus aurantium</i>	02	Alimentaire	NP	NV	-
Verbenaceae	<i>Gmelina arborea</i>	38	Bois d'œuvre	NP	NV	
	TOTAL	132				

IP : Intégralement protégé P : Protégé V : Vulnérable NV : Non Vulnérable, VU : Vulnérable selon les critères UICN, PM : Préoccupation mineure

4.2.2. La zone d'influence intermédiaire.

■ Situation géographique de la commune de Bobo-Dioulasso.

La Commune de Bobo-Dioulasso se situe au sud-ouest du Burkina Faso. Couvrant une superficie de 1 600 km², elle est le chef-lieu de la province du Houet. Elle comprend trois arrondissements : Dafra, Do et Konsa; ils couvrent vingt-cinq secteurs. Les 35 villages environnants sont également sous son administration.

■ Végétation et faune

Le couvert végétal de la commune de Bobo Dioulasso, en plus de quelques savanes arbustives, est caractérisé, par quatre (4) Forêts Classées (la FC de Dindéresso (8633 ha), la Forêts Classée de Kuinina (2150 ha), la Forêt Classée de Kua (350 ha) et la Forêt Classée de Kou (117 ha). Les espèces dominantes couramment rencontrées sont : *Azalia africana*, *Anogeissus leiocarpa*, *Lannea acida*, *Lannea microcarpa*, *Terminalia macroptera*, *Combretum glutinosum*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis*, *Isobertinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Entada africana*, *Daniellia oliveri*, *Detarium microcarpum*, etc.

Il existe également des plantations d'arbres (*Eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachata indica*, *Senna siamea*, *Anacardium occidentale*, *Tectona grandis*, *Gmelina arborea* etc.).

Les espèces fauniques de la localité sont les mammifères représentés par le patas, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à flancs roux, l'ourébi, le lièvre, l'aulacode, l'écureuil, le guib harnaché, la zorille, le chacal, le chat sauvage, le lycaon, le porc-épic, Les reptiles représentés par le crocodile, le

varan et diverses espèces de serpents, l'avifaune représentée par 166 espèces d'oiseaux appartenant à 40 familles.

■ Le relief et les sols

Caractérisé par des plaines et des plateaux auxquels s'ajoutent quelques buttes, collines et vallées ; le relief se traduit par une succession d'ondulations dont le plan est incliné vers le Nord avec quelques points allant jusqu'à 600 mètres (m) de haut). Il faut noter également que le relief présente d'importants bas-fonds offrant des possibilités d'aménagements agricoles.

Selon l'esquisse pédologique de l'Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer (ORSTOM) en 1968, les principales unités pédologiques rencontrées dans la province sont :

Les lithosols : ils comprennent les zones d'affleurement des grès, des granites et de la cuirasse ferrugineuse. En effet, ces types de sols ne présentent aucune valeur agronomique du fait de l'inexistence d'activités biologiques ;

Les sols ferrugineux tropicaux : dont les teneurs en matières organiques sont également faibles ;

Les sols frénétiques : constitués de matières argilo-sableuses et se caractérisent par la présence de matières organiques bien évoluées dans certains cas ;

Les sols hydromorphes : qui occupent les bas-fonds et les plaines alluviales. Ils sont généralement argileux et présentent un potentiel de production agricole important.

La diversité des sols déterminant la répartition spatiale de la population fait que certaines zones sont à des seuils critiques d'exploitation. De même, la dégradation des sols est particulièrement accélérée par les actions anthropiques notamment les feux de brousse, les systèmes de productions agropastorales en inadéquation avec la conservation des sols.

■ Le climat

Caractérisé par l'alternance de deux saisons bien distinctes :

- Une saison sèche qui dure de 04 à 06 mois, au cours de laquelle souffle l'Harmattan (Novembre-Avril) ;
- Une saison pluvieuse relativement longue de 06 mois (Mi-octobre) au cours de laquelle dominent les vents humides de la Mousson.

Il faut noter que le mois d'Août connaît généralement une régularité des pluies tandis que les mois de Mars et d'Avril sont les plus chauds de l'année. La pluviométrie varie d'une année à une autre avec une tendance à la baisse.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la pluviométrie des 10 dernières années (2001-2010).

Tableau N° 1 : Evolution de la pluviométrie 2002 à 201

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Précipitations (mm)	807,6	1155,6	828,6	818,9	1105	880,7	1177,1	1021,4	1254	775,5

Source : service météorologique de Bobo

■ Hydrographie

Le réseau hydrographique de la ville de Bobo-Dioulasso est constitué par le collecteur principal le marigot Houet (affluent du Kou) et ses affluents.

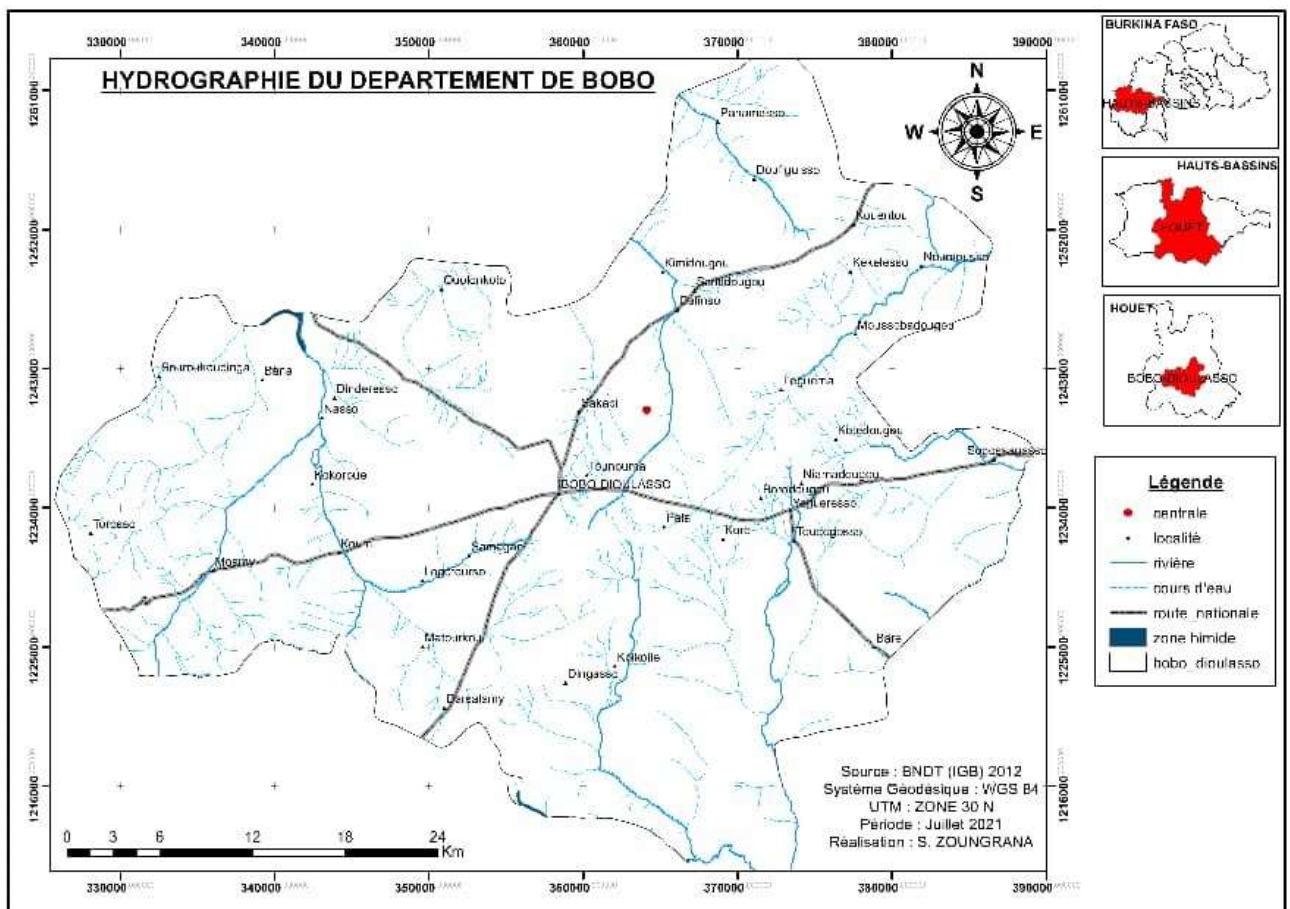
Une partie de l'agglomération déborde à l'Est sur le sous-bassin versant de la Niamé et à l'Ouest sur le sous-bassin du Bingbélé.

Le marigot Houet draine le secteur septentrional de Bobo-Dioulasso qu'elle traverse du Sud vers le Nord (MAHRH, 2005).

Le système aquifère dans la région de Bobo-Dioulasso se présente sous deux formes :

- une forme multicouche dans sa partie centrale dans la mesure où l'empilement de différents niveaux gréseux amène à distinguer différents niveaux aquifères ;
- une forme monocouche dans sa partie périphérique, et notamment à proximité de la zone source dans la mesure où les différentes directions de fracturation sont capables de mettre en relation et d'interconnecter entre eux les différents niveaux aquifères gréseux.

Il convient de signaler la présence dans les formations d'altération de petits niveaux aquifères non discontinus développés sur quelques mètres, proches de la surface de la terre le plus souvent exploités par des puits particuliers (MAHRH, 2005).



Carte 2 : hydrographie de la commune de Bobo-Dioulasso.

■ **Organisation administrative**

L'évolution du statut administratif de la commune de Bobo-Dioulasso est marquée par la prise de textes législatifs qui sont souvent tributaires des régimes politiques en charge de la gestion du pays. Ainsi peut-on relever les dates importantes suivantes dans son évolution administrative :

4 décembre 1926 : Erection par arrêté de la ville de Bobo-Dioulasso en commune mixte de premier degré pour compter du 1er janvier 1927.

1954 : la ville de Bobo-Dioulasso est élevée au rang de commune de plein exercice et dirigée par un Maire et un Conseil Municipal élus au suffrage universel.

2 février 1960 : la ville de Bobo-Dioulasso est érigée en Commune Urbaine.

12 mai 1993 : la ville de Bobo-Dioulasso par la loi n° 006/93/ADP est érigée en Commune de plein exercice avec un statut particulier et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Au terme de cette loi, la Commune de Bobo-Dioulasso est organisée en trois arrondissements qui sont : Dafra, Dô et Konsa.

22 décembre 2009 : la loi 066-2009/AN du 22 décembre 2009, fait de la commune de Bobo-Dioulasso, une commune à statut particulier. Son territoire communal est ainsi subdivisé en sept (07) arrondissements, trente-trois (33) secteurs et comprend trente-six (36) villages rattachés.

■ **Activités socio-économiques**

Elles sont essentiellement dominées par le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et chasse), ainsi que le secteur secondaire (industrie et artisanat).

Agriculture : Pratiquée au niveau des secteurs périphériques et des villages rattachés. L'agriculture de Bobo-Dioulasso qui est l'une des plus diversifiées du Burkina Faso procure des céréales (sorgho, mil, maïs, riz, fonio) ; des légumineuses (niébé, voandzou) ; des tubercules (igname, patate) ; des cultures maraîchères.

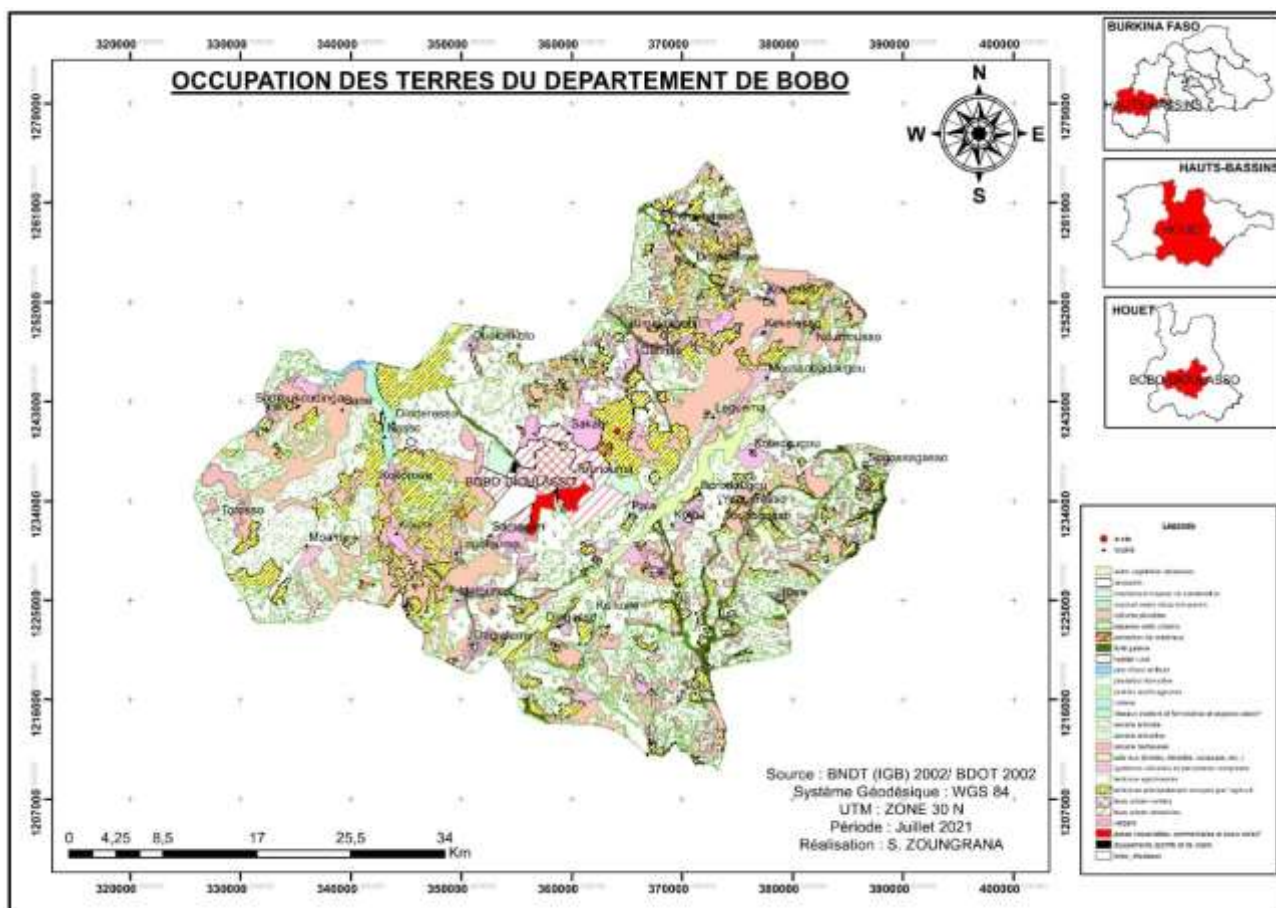
Elevage : Système d'élevage de type extensif. Cheptel essentiellement constitué de bovins, d'ovins et de caprins. En milieu urbain, on a un élevage semi moderne (semi intensif).

Pêche et chasse : Elles ne sont pas développées au niveau de la commune à cause du manque de pêcheries importantes. Cependant, les populations pratiquent la pêche villageoise de subsistance au niveau des cours d'eau. La chasse de subsistance est la plus dominante.

Industrie : Ce secteur regroupe la métallurgie, l'industrie chimique, l'agroalimentaire et la filière coton. Secteur en plein essor.

Artisanat : En plein essor dans la ville de Bobo-Dioulasso. Il constitue avec le commerce de détail l'essentiel de l'activité économique. Les acteurs du secteur de l'artisanat sont essentiellement des femmes.

Commerce, Transport, Services : De par la position géographique de la commune de Bobo-Dioulasso et ses potentialités naturelles, ainsi que du niveau de réalisation des infrastructures, le secteur tertiaire joue un rôle important au niveau de l'économie locale.



Carte 3 : occupation des terres de la commune de Bobo-Dioulasso.

■ Principaux traits démographiques de la commune

Le tableau suivant présente la population urbaine et rurale de Bobo-Dioulasso estimée en 2012 par l'INSD et projetée en 2017, puis en 2022 dans le cadre de cette étude.

Tableau 8 : Estimation de la population communale par arrondissement en 2012, 2017 et 2022

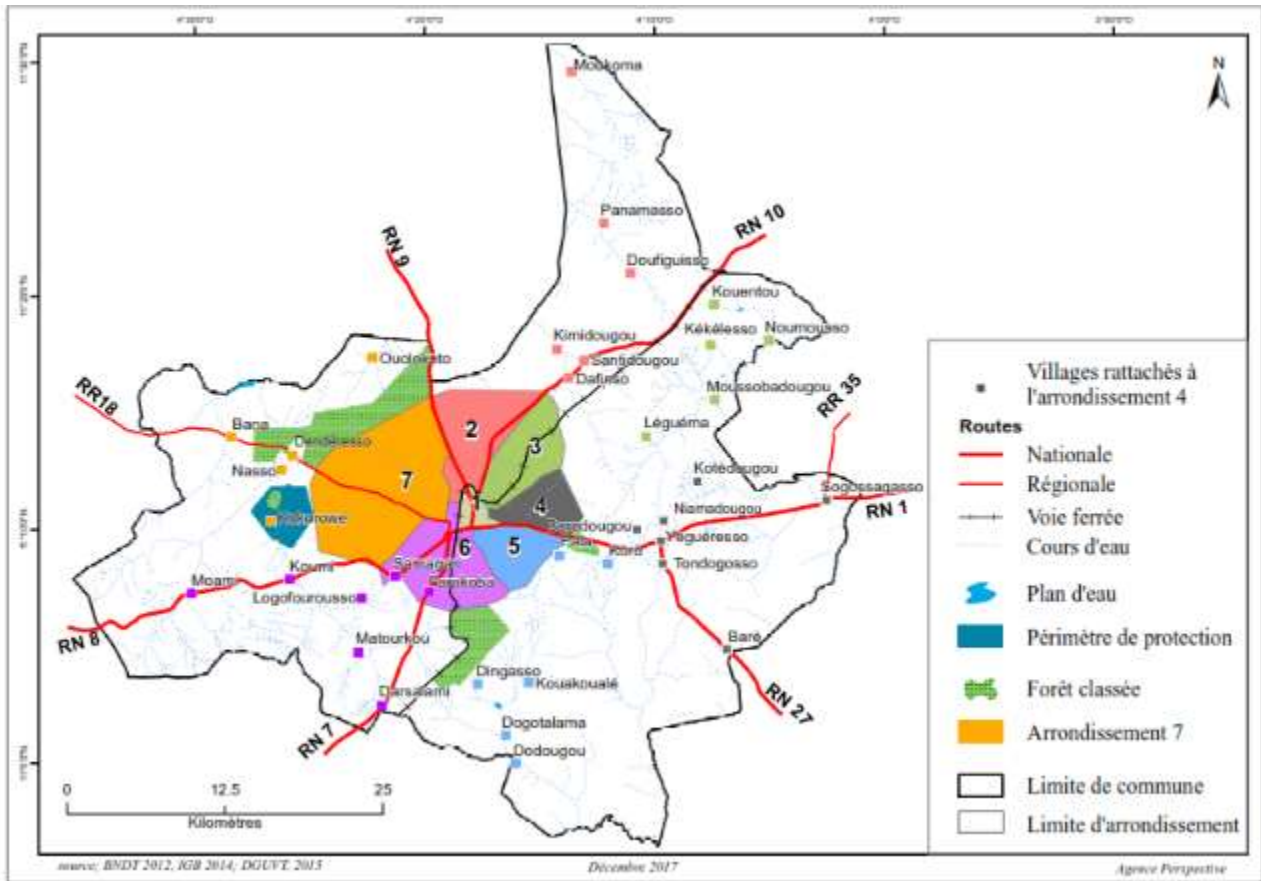
	2012	TAN 2012- 2017	2017	TAN 2017- 2022	2022
TOTAL SECTEURS URBAINS DE BOBO	726 007		926 589		1 182 589
TOTAL VILLAGES DE BOBO	87 603		102 050		118 879
TOTAL COMMUNE DE BOBO	813 610		1 028 639		1 301 468

Source : INSD, (EPOP2012), DESP Commune de Bobo-Dioulasso (2017)

Selon l'INSD, la population de la commune de Bobo-Dioulasso est estimée à 813.610 habitants en 2012. En appliquant un taux d'accroissement annuel de 5% (taux d'accroissement annuel entre RGPH 1996 et RGPH 2006) sur la partie urbaine et un taux d'accroissement annuel de 3,1% (taux d'accroissement annuel moyen national entre RGPH 1996 et RGPH 2006) sur la partie rurale, la population communale Bobo-Dioulasso est estimée en 2017 à 1.028.639 habitants et cinq ans après en 2021 à 1.301.468 habitants.

■ Caractérisation du territoire communal

Rappelons que le territoire communal se compose de l'agglomération urbaine structurée en 33 secteurs rassemblés en 7 arrondissements entourée d'une zone rurale qui compte 36 villages rattachés aux 7 arrondissements. Les villages comportent un nombre variable de quartiers et la zone rurale inter villages comporte aussi des hameaux de culture.



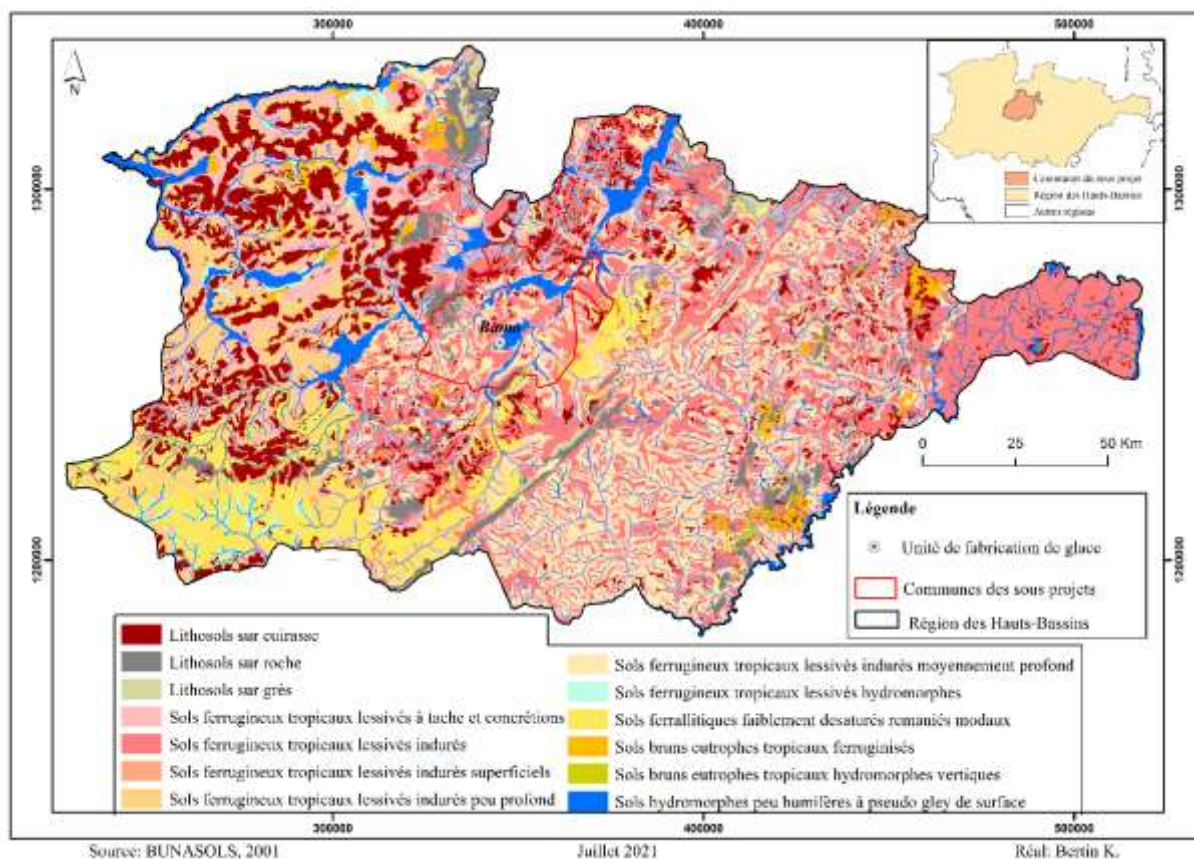
Carte 4 : découpage administratif de la commune de Bobo-Dioulasso

4.2.3. Zone d'influence élargie

4.2.3.1. La région des Hauts Bassins

Créée par la loi n° 031/AN du 2 juillet 2001 dans ses limites actuelles, la région des Hauts-Bassins comprend les provinces du Houet, du Kénédougou et du Tuy qui ont respectivement pour chef-lieu Bobo Dioulasso, Orodara et Houndé. Elle compte 3 communes urbaines, 33 départements, 30 communes rurales et 472 villages.

La région se situe à l'Ouest du Burkina Faso. Elle est limitée au Nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au Sud par la Région des Cascades, à l'Est par la Région du Sud-Ouest et à l'Ouest par la République du Mali. Elle couvre une superficie de 25 479 Km² soit 9,4 % du territoire national. La région des hauts Bassins compte 2 238 375 habitants dont 1 144 903 femmes et 1 213 911 de ruraux.



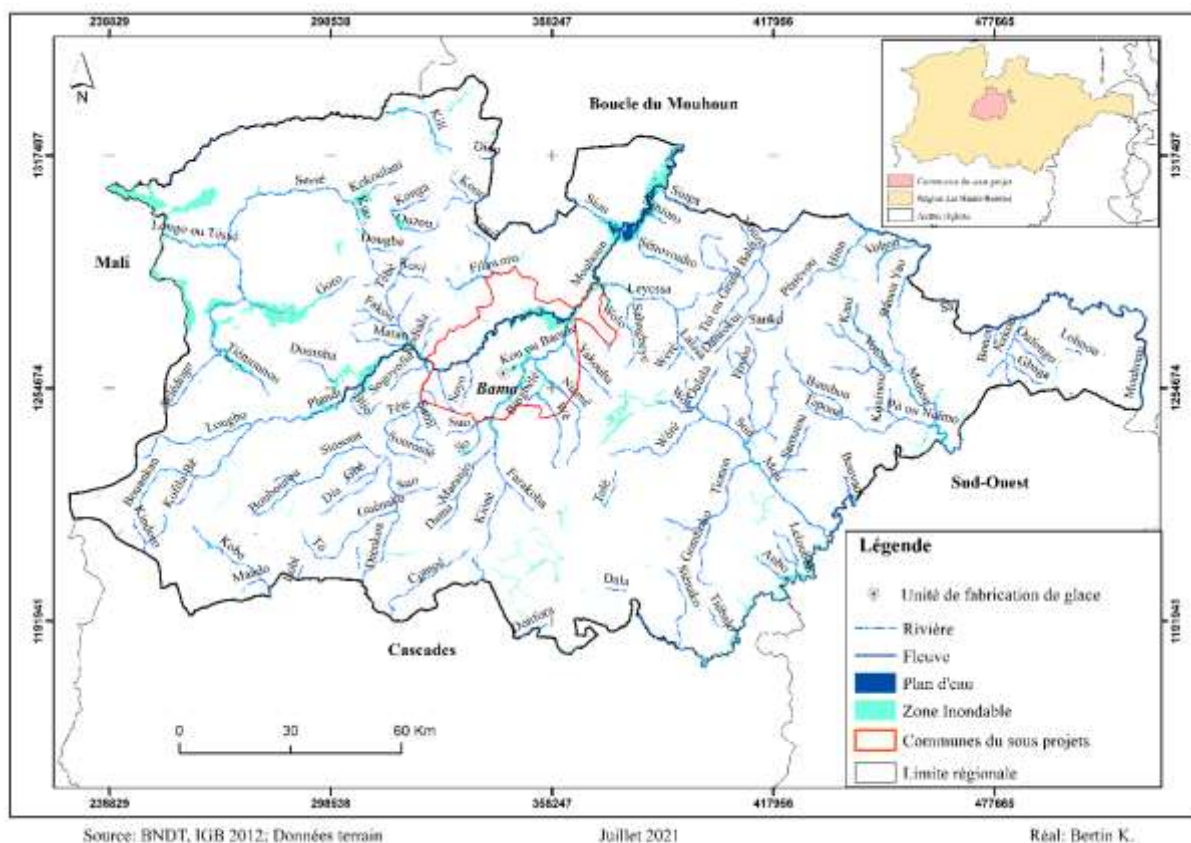
Carte 6 : type de sol dans la région des Hauts-Bassins

■ Climat

Le climat est tropical de type nord-soudanien et sud soudanien. Il est marqué par 2 grandes saisons : une saison humide qui dure 06 à 07 mois (mai à octobre/novembre) et une saison sèche qui s'étend sur 05 à 06 mois (novembre/décembre à avril). La pluviométrie, relativement abondante, est comprise entre 800 et 1200 mm.

■ Hydrographie.

La particularité de la topographie et du climat fait d'elle un véritable château d'eau. D'importants fleuves du pays y prennent leur source. Ce sont notamment le Mouhoun, le Banifing, le Tuy (Grand Balé), la Comoé et la Léraba qui ont leurs sources dans la région.



Carte 7 : hydrographie de la région des Hauts-Bassins

■ Végétation

La région se caractérise par la densité de sa végétation naturelle composée essentiellement de savane comportant tous les sous-types depuis la savane boisée jusqu'à la savane herbeuse. Elle compte 16 forêts classées avec une biodiversité assez riche comparativement au reste du pays. Les ressources halieutiques ne sont pas négligeables mais la pêche est de type artisanal.

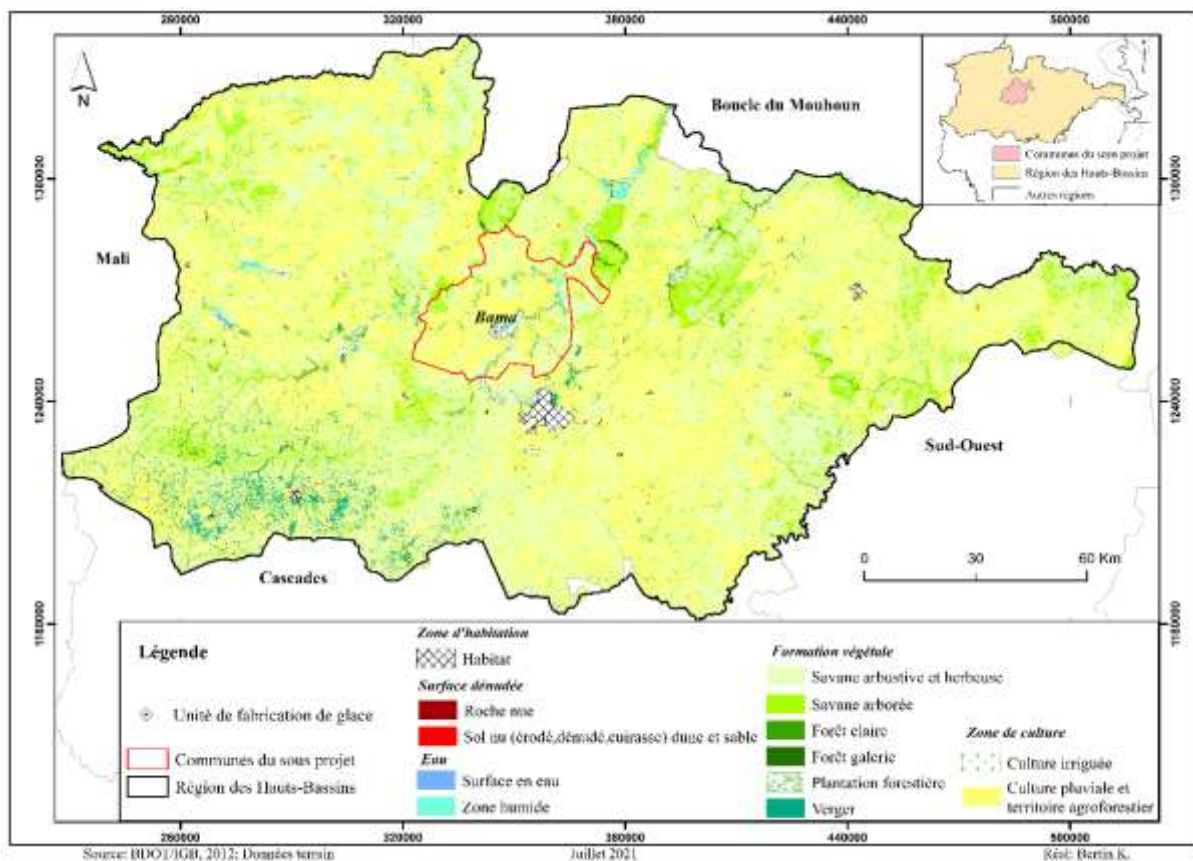
■ Activités économiques

Cet environnement est un véritable potentiel pour les activités du secteur primaire et sa situation géographique est un atout pour les activités commerciales. La région possède un potentiel économique énorme. Tous les chefs-lieux de provinces sont accessibles par des routes praticables. La région possède également quelques unités de production de biens ou de services marchands implantées sur son territoire. Il s'agit notamment de la SOFITEX, de l'usine de production d'aliment pour animaux du CPAVI. En termes d'élevage de volaille, la région est la troisième région productrice de volaille du pays après celle des Hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun, avec 12,1% des effectifs. En outre, l'effectif de volailles consommé par jour dans la ville de Bobo-Dioulasso est estimé à environ 30 000 têtes. Elle représente également la deuxième région la plus productive en poisson avec 16,3%. La région possède un potentiel de production aquacole représenté par le barrage de Samendéni et les infrastructures de production d'alevins au sein de l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso.

Tableau 9: Population de la région des Hauts bassins

Populations	Ménages	Total	Hommes	Femmes
-------------	---------	-------	--------	--------

Totale	447 866	2 238 375	1 093 472	1 144 903
Urbaine	223 908	1 024 464	499 379	525 085
Rurale	223 958	1 213 911	594 3	619 8



Carte 8 : occupation des terres de la région des Hauts-bassins

5. ANALYSE DES VARIANTES

Au regard de l'état initial de l'environnement du projet dans certaines localités, l'analyse des variantes tiendra essentiellement compte des enjeux environnementaux et sociaux des sites d'accueil des ouvrages et équipements spécifiques du projet.

5.1 Principaux enjeux environnementaux et sociaux au voisinage immédiat des sites

Les principaux enjeux socio-environnementaux sont les suivants :

- ✓ La perte de végétation ;
- ✓ Gestion des risques de pollution ou de contamination en cas d'incident (déversements accidentels de produits dangereux, incendie et diffusion de gaz/fumée toxiques, etc.) ;
- ✓ La gestion et le traitement de produits périmés ;
- ✓ La création d'emplois (temporaires et permanents) y compris la frange vulnérable de la population ;
- ✓ Préservation de la santé animale
Disponibilité des médicaments vétérinaires;

5.2 Analyse des variantes

En termes de mise en œuvre d'un projet de construction d'une centrale d'achat, plusieurs variantes potentielles sont envisageables :

5.2.1 Option « sans projet »

Le diagnostic du secteur de l'élevage au Burkina Faso révèle que les contraintes qui limitent son développement sont multiples et complexes. On peut citer : les contraintes liées aux ressources, anthropiques, techniques, économiques, législatives et institutionnelles. On souligne qu'au niveau des contraintes économiques, les médicaments importés constituent un frein au développement du secteur de l'élevage (demande dispersée, importateurs peu organisés, coûts élevés, mauvaise qualité, accessibilité difficile aux médicaments et services). Cette situation a pour conséquence la réduction des performances du secteur de l'élevage due aux nombreuses et diverses maladies affectant le cheptel sans distinction. L'option sans projet contribuera sans doute à dégrader les conditions de production animale.

5.2.2. Option « avec Projet »

Variante 1 : Option sans projet	
Faisabilité technique	Aucune étude ne sera réalisée
Faisabilité économique	Aucun investissement sur le site, mais un manque à gagner sur le plan de l'acquisition des médicaments vétérinaire, ce qui va entraîner des mortalités au niveau des animaux et un manque à gagner pour l'état et les éleveurs
Faisabilité environnementale et sociale	Pas d'impact sur l'environnement et le social
Analyse	Variante est viable sur le plan environnemental, mais non viable sur le social, sanitaire et économique

Variante 2 :L'Option « avec Projet »	
Faisabilité technique	Maitrise des techniques adéquates minimisant les impacts environnementaux et sociaux potentiels
Faisabilité économique	Réalisable au regard du coût et de l'appui du projet
Faisabilité environnementale et sociale	Perte probable quelques arbres, Sur le plan du foncier le site appartient à l'état et ne pourra faire l'objet d'un litige. Pas de problème de réinstallation et sur les autres impacts (pollution air eau, sol) des mesures d'atténuations seront mise en place pour juguler ces problèmes
Analyse	Variante viable sur le plan technique, économique, environnemental et social

L'option avec projet, au vu des multiples contraintes au niveau du secteur de l'élevage et en particulier dans le domaine de l'acquisition des médicaments vétérinaires, la construction d'une centrale d'achats de médicaments vétérinaires au niveau de Bobo Dioulasso, ville située à l'ouest du Burkina Faso est salvateurs. La centrale si elle est réalisée et équipée va permettre aux populations de l'ouest et régions voisines de bénéficier de médicaments à coûts réduits et surtout disponibles. Les impacts négatifs sur le plan environnemental et social seront atténués par les actions qui seront mis en place lors de la mise en œuvre du PGES. Au regard de ce qui précède, et des mesures qui seront mises en place pour atténuer les impacts négatifs l'option avec projet est la meilleure possible pour le développement de l'élevage au Burkina Faso.

6. CONSULTATION DU PUBLIC

La participation publique est régie par la *Politique de diffusion et d'accès à l'information (2012)* de la Banque Africaine de développement et la réglementation nationale en matière d'étude d'impact environnemental et social, au Burkina Faso . Ce chapitre résume les actions entreprises pour consulter les groupes affectés par le projet, ainsi que les autres parties prenantes concernées, incluant les organisations de la société civile. Les rapports détaillés des réunions de consultation sont joints en annexe du présent rapport.

6.1 Actions du consultant lors des études environnementales et sociales

Pour cette phase d'élaboration de l'EIES, des sorties de terrain ont été conduites. Des séances de consultations ont été tenues dans la ville de Bobo-Dioulasso auprès des **bénéficiaires et des responsables administratifs (mairies, services techniques en charge de l'environnement ainsi que des autorités coutumières)**. En effet, la consultation publique a pour objectif « *de recueillir les avis des populations concernées par le projet est organisée par le représentant de l'Etat ou le maire du lieu d'implantation du projet avec le concours des services techniques et la participation du promoteur* ». Ainsi, les différentes rencontres ont permis de discuter des enjeux environnementaux et sociaux. Les populations ont pris part aux débats et ont exprimé leurs préoccupations et attentes dans le cadre de ce projet.

6.2 Procédure de la consultation publique

La démarche a consisté à organiser des rencontres (sous forme d'assemblée générale, d'entretien, etc.) avec l'ensemble des acteurs locaux (autorités communales, autorités traditionnelles, CVD, points Focaux, populations bénéficiaires, etc). Au terme des entretiens, des visites et observations de sites des prises de vues ont été effectuées.

Deux séances de consultation du public ont été tenues **le 02 juin et le 06 juin 2021 à Bobo-Dioulasso** (cf. fiches de collecte des données et PV joints en annexe).

Ces consultations ont permis au consultant de tirer beaucoup d'informations et de faire beaucoup de constats pour plus de visibilité et de lisibilité des objectifs recherchés du projet. Aussi elles ont permis au consultant de mettre l'accent sur l'importance de la consultation publique dans la viabilité et l'acceptabilité sociale du projet, de poser des questions et de recueillir les commentaires, attentes et préoccupations pertinents des populations.

6.3 Résultats de la consultation publique

Les consultations publiques ont permis de mettre en lumière les attentes et préoccupations des populations bénéficiaires du projet. Les populations ont manifesté un réel intérêt et une réaction positive et très favorable au projet. Pour ces populations, ce projet constitue une réponse à leurs besoins de développement socio-économique. Pour davantage maximiser les impacts positifs du

projet, des attentes ont été formulées. Ces préoccupations ont été toutes traduites dans les mesures d'atténuation générales et / ou particulières citées dans les chapitres ci-après.

Les préoccupations formulées par les populations se résument, entre autres, comme suit:

- Veiller à la qualité des équipements qui seront utilisés ;
- Suivre les activités après la mise en œuvre du sous-projet ;
- Le recrutement de la main d'œuvre locale.

6.4 Mobilisation communautaire potentiel au profit du projet et conditions

Tableau 10 : liste des structures et les rôles potentiels en phase exécution des travaux

Structure/Organisation	Responsable	Rôle et tâches potentiels
Mairies	Maires et leurs conseils	Information et sensibilisation des populations, lancement des travaux
Conseillers Villageois	Elus	Appui à la mobilisation de la main d'œuvre locale
CVD	Présidents de	Appui au suivi, contrôle de la main d'œuvre locale
Chefs coutumiers	Chef de village	Réalisation des travaux
Associations de jeunesse, (SCOOP), Associations féminines	Membres	Sensibilisations, participation à la réalisation des travaux

En plus des organisations endogènes fortement engagées pour la réussite du projet, les populations ont estimé qu'elles pouvaient bien participer aux travaux. Sans pouvoir faire un état exhaustif des personnes valides qui peuvent être disponibles pour les travaux, on peut estimer à 50 personnes par localité au moins le potentiel humain qui pourrait être mobilisé (selon les Conseillers et personnes ressources rencontrés).

6.5 Conditions de vie des femmes et groupes vulnérables dans la zone du projet

Les femmes constituent plus de la moitié de la population. Elles occupent une place très importante dans les activités et les revenus des ménages. Cette contribution n'est pas reconnue en raison de leur statut social traditionnel. Longtemps oubliées ou marginalisées dans les programmes de développement, les femmes de façon générale, sont actuellement devenues des cibles privilégiées de l'aide au développement.

Aux femmes s'ajoutent d'autres groupes vulnérables qui se rapportent aux enfants (mineurs, filles et garçons), aux handicapés, aux personnes âgées, etc. Ils sont le plus souvent sans protection après la perte des parents géniteurs ou à cause la situation de pauvreté des parents censés les protéger. Ils sont ainsi exposés à l'exploitation dans les aires de maraîchage ou au trafic à l'extérieur du pays.

Le cas particulier des jeunes filles, elles s'adonnent à la prostitution en immigrant vers les grandes villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Manga, etc.).

6.6 Prise en compte du genre

La prise en compte du genre par le projet se fait à tous les niveaux du cycle du projet. Depuis la conception (préparation) la prise en compte du genre se matérialise par la participation des femmes, des hommes et des jeunes aux assemblées, générales, et la prise en compte de leurs priorités.

En cas de réinstallation d'éventuels déplacements de populations, le traitement prend en compte l'aspect genre (hommes, femmes, personnes vulnérables, etc.). Pour la mise en œuvre des travaux, lors du recrutement de consultants et des entreprises, l'élaboration des TDRs et des DAO, prendront en compte l'aspect genre (interdiction d'emplois de mineurs, équité dans le traitement des employés, respect des dispositions du code de travail, etc.).

Tableau 11: Synthèse des consultations publiques avec les parties prenantes

Acteurs/ Institutions Rencontrées	Connaissances des enjeux sociaux du programme/ Points discutés	Préoccupations et craintes /Problèmes Soulevés	Suggestions et recommandations
Collectivité territoriale (Mairies)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des sous-projets de mise en place de la centrale d'achat dans la région des Hauts-Bassins ; - Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; - Présentation des impacts positifs du sous-projet pour la les communes ; - Les attentes du projet vis-à-vis de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes du sous-projet ; - Donner l'information juste aux populations même en cas de non poursuite du sous-projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale pour les activités de construction ou d'installation ; - Toujours tenir informer la collectivité des éventuelles difficultés qui surviendraient lors de la mise en œuvre du projet
Services Techniques Déconcentrés (Agriculture ; Elevage ; Environnement)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des sous-projets de mise en place de la centrale d'achat ; - Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; - Présentation des impacts positifs du projet pour la région ; - Les attentes du sous-projet des services techniques déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> - Excellente idée de projet qui impactera positivement l'ensemble des acteurs des différentes filières concernées ; - Au regard du fait que le projet concerne plusieurs secteurs ministériels comment se fera la coordination de l'ensemble des acteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer le service départemental en charge de l'Environnement dans le suivi de la mise en œuvre des PGES ; - Veuillez à recruter des entreprises de qualité pour l'exécution des travaux de construction de la centrale d'achat ; - Sensibiliser les nouveaux employés sur les mœurs de la localité lors des travaux afin d'éviter les risques de VBG/VCE
Populations (Populations riveraine ; acteur des filiales concernées ; Femmes)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des sous-projets de mise en place de la centrale d'achat dans la région des Hauts-Bassins ; - Présentations des impacts socio-environnementaux potentiels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative salubre pour le projet ; - Quelle sera la période de réalisation des travaux de mise en place de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire recours à la main d'œuvre locale lors des différents travaux ; - Veuillez à prioriser les ressortissants locaux pour le recrutement des travailleurs à la

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des impacts positifs du sous-projet pour la région ; - Les attentes du projet de la population. 	<p>centrale d'achat dans la région des Hauts-Bassins ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de renforcement des acteurs des différentes filières ; - Veiller à ce que la réalisation du projet soit effectif, au regard de plusieurs projets qui font l'objet d'études sans jamais aboutir à la réalisation 	<p>phase d'installation ou de construction ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des activités de renforcement des capacités des acteurs notamment de femmes sur les chaînes de valeur des filières concernées.
--	---	--	---

7. ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

7.1 Identification, évaluation et analyse des impacts du projet

Les impacts sont évalués selon 3 phases qui sont :

- Phase 1 : l'identification des impacts qui repose sur l'identification des sources d'impact,
- Phase 2 : la caractérisation et la description de l'impact ;
- Phase 3 : l'évaluation de l'importance des impacts potentiels du projet sur les composantes des milieux naturel et humain.

La démarche méthodologique générale est basée sur une exploitation des données secondaires issues des documents du projet; une prise de contact avec les acteurs institutionnels concernés, en l'occurrence les parties prenantes au niveau régional, les autorités coutumières, une collecte d'informations vivantes et une observation directe du site et de l'emprise des travaux afin de mesurer le niveau d'empiètement sur les zones occupées.

Le recueil de données vivantes se fait par l'entremise de guides d'entretiens et par l'administration de questionnaires ; les entretiens seront individuels ou sous forme de focus group'' homogènes ou ciblés.

L'implication des parties prenantes au processus d'investigation est fondée sur une recherche de données factuelles, qualitatives ou quantifiables, devant permettre à l'équipe d'EIES, d'apprécier objectivement l'échelle des dommages environnementaux et sociaux, lors de la construction et pendant l'exploitation du projet, déterminer la nature et les modalités éventuelles d'atténuation, de compensation et de valorisation sur la base des principes d'équité, de durabilité, de participation et de conciliation et enfin proposer un plan de gestion environnemental.

7.2 Méthode d'identification et d'évaluation

La mise en relation des activités sources d'impacts, d'une part, et des composantes de l'environnement affecté, d'autre part, permet de faire ressortir les interrelations entre les activités du projet et les composantes de l'environnement ainsi que les principaux impacts. Les récepteurs du milieu seront influencés par le projet directement ou indirectement, négativement ou positivement à différents degrés pendant et/ou après les travaux de construction de la centrale d'achat des médicaments vétérinaires.

Activités source d'impacts

Les principales activités sources d'impacts environnementaux et sociaux pendant les phases de préparation, de construction et d'exploitation et de maintenance sont indiquées dans le tableau ci-après

Sources d'impacts	Description
Phase de préparation	
Libération des emprises	Déboisement des emprises Installation des équipements de travail
Phase de construction	
Terrassement, déboisement, dessouchage Déblais et remblais	Opération de déboisement, Réalisation de déblais-remblai
Récolte des moellons	Ouverture et exploitation des sites d'emprunt ou transport de matériaux pour la construction ou l'installation
Prélèvement de l'eau	Prélèvement d'eau pour la construction des infrastructures prévues
Construction des infrastructures	Travaux d'implantation et de construction des infrastructures
Réalisation des fouilles	Fouille pour la fondation des infrastructures
Recrutement de la main-d'œuvre	Opportunités d'emplois rémunérés

Sources d'impacts	Description
Achats des biens et des services locaux	Utilisation des services /fournitures/prestations/sous-traitance avec les prestataires locaux
Présence de travailleurs sur le chantier	Présence des travailleurs sur le chantier
Elimination des déchets	Gestion/traitement des déchets divers
Repli de chantier	Pollution du milieu par les déchets de chantier mal gérés Remise en état des zones d'emprunts et des bases
Phase d'exploitation	
Exploitation de la centrale d'achat	Stockage et vente des produits
Phase de maintenance et de fermeture	
Entretien de la centrale	Ensemble des effets liés à l'entretien du site de la centrale d'achats de médicaments vétérinaires
Fermeture des activités du projet	Ensemble des effets liés à l'enlèvement des éléments du chantier et à la remise en état des emprises : création des emplois, production de déchets....

Notre qualification des impacts du projet repose sur la méthode développée par Fecteau². Elle consiste en une confrontation entre les caractéristiques du projet et du milieu pour déterminer les impacts relatifs et les impacts absolus des activités du projet selon la perception que les parties prenantes et les experts en ont. L'évaluation des impacts a consisté à déterminer l'importance des impacts identifiés. L'importance d'un impact est un indicateur de synthèse des critères comme l'intensité, la durée et l'étendue de cet impact. Ainsi les impacts ont été qualifiés de la manière suivante :

- Majeur quand le milieu est atteint dans son ensemble au point où sa qualité est considérée altérée de façon irréversible
- Moyen quand le milieu est atteint mais pas dans son ensemble ou de façon réversible ;
- Mineur quand le milieu n'est atteint que de façon marginale et sur une courte durée.

On aboutit à la grille d'évaluation suivante.

Grille d'évaluation de l'importance des impacts

Intensité	Étendue	Durée	Importance Absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne

² Martin Fecteau, Analyse comparative des méthodes de cotation des études d'impact environnemental, rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, 1997.

Intensité	Étendue	Durée	Importance Absolue
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
		Longue	Moyenne
	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
		Longue	Majeure
Mineure	Régionale	Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
		Longue	Moyenne
	Locale	Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
		Longue	Mineure
	Ponctuelle	Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure
		Longue	Mineure

7.2.1 Composantes de l'environnement affectées par le projet

La liste des différentes composantes de l'environnement pouvant être affectées dans la zone d'influence du projet est la suivante.

Milieu biophysique	la qualité de l'air ; l'ambiance sonore ; les ressources en sols ; les eaux de surface et souterraines ; la végétation ; la faune et la microfaune ; le paysage.
Milieu humain	la santé publique et la sécurité ; l'emploi ; le patrimoine culturel et touristique ; la circulation ; les activités économiques ; le foncier ; les activités féminines ; la qualité de vie et le bien-être des populations.

7.3 Résultats de l'identification des impacts

Les impacts potentiels du projet sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12: impacts potentiels du projet

Composantes de l'environnement	Impacts potentiels
Qualité de l'air	- Envol de la poussière dans l'air - Pollution de l'air par les émissions gazeuses (fumées...) des engins motorisés de chantier - Contribution à l'émission des gaz à effet de serre
Ambiance sonore et vibrations	- Dégradation de l'ambiance sonore due au bruit des engins motorisés de chantier. - Les vibrations produites lors des mouvements ou du fonctionnement des engins lourds et motorisés à la phase de construction des bassin et des étang (compacteurs, groupes électrogène, véhicules poids lourds)
Ambiance olfactive	- Dégradation de l'ambiance olfactive (odeurs) due à la mauvaise gestion des déchets
Qualité et quantité de l'eau	- Pollution des eaux de surface stagnante par les déchets de chantiers et les déversements accidentels d'hydrocarbures - Réduction de la quantité d'eau due au prélèvement
Structure et qualité des sols	- Pollution des sols par les déversements accidentels d'hydrocarbures ou par les produits chimiques de traitement - Dégradation de la structure du sol sur les sites d'emprunt de matériaux et sur les emprises des infrastructures
Esthétique du paysage	- Dégradation de l'esthétique (harmonie) du paysage due à la présence des infrastructures dans un milieu verdoyant
Climat local	- Accroissement de l'effet de serre par la destruction du couvert végétal
Activités socio-économiques	- Accroissement des activités socioéconomiques pendant les phases de construction et d'exploitation aux alentours des sites
Santé-sécurité	- Augmentation des accidents - Accroissement des grossesses non désirées de la prévalence de l'infection à VIH-SIDA et des IST
Vente des produits	- Augmentation de la disponibilité des intrants vétérinaires
us et coutumes	- Perturbation de la pratique des us et coutumes
Emploi	- Création d'emplois rémunérés pendant la construction, l'exploitation et la maintenance
Violences basées sur le genre	- Accroissement des violences basées sur le genre (VBG)

Source : données terrain, juin 2021

La méthodologie élaborée ci-dessus a permis de déterminer les interactions positives et/ou négatives entre les activités du projet et les divers éléments de l'environnement biophysique et humain.

Tableau 13 : Matrice d'identification des impacts du projet sur les composantes de l'environnement

Interactions des activités et interventions du projet sur les principales composantes de l'environnement du site d'accueil.	COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT RÉCEPTRICES D'IMPACTS													
	MILIEU BIOPHYSIQUE						MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE							
	air	environnement acoustique	sols	eaux souterraines	eaux de surface	végétations	faunes	emplois	activités économiques	hygiène	santé	sécurité accident	paysages	cadre de vie
PHASE DE PLANIFICATION ET DE REALISATION														
Préparation du site			x		x	x		x	x				x	x

Interactions des activités et interventions du projet sur les principales composantes de l'environnement du site d'accueil.	COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT RÉCEPTRICES D'IMPACTS													
	MILIEU BIOPHYSIQUE						MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE							
	air	environnement acoustique	sols	eaux souterraines	eaux de surface	végétations	faunes	emplois	activités économiques	hygiène	santé	sécurité accident	paysages	cadre de vie
Entretien/maintenance-équipements			x	x	x	x						x		
Production déchets solides/effluents	x			x	x	x				x	x			x
Implantation des infrastructures (BF, CH, Conduites)	x	x	x		x			x	x			x	x	x
Stockage des matières premières					x				x			x		x
PHASE D'EXPLOITATION														
Vente/Livraison des médicaments			x	x				x	x		x			
Utilisation de produits de désinfection et énergie thermique		x	x	x	x		x	x		x	x	x	x	x
Production de déchets divers	x		x	x	x	x				x	x			x
Accueil des visiteurs de la centrale d'achat								x	x	x	x			x

7.4 Impacts spécifiques potentiels et mesures d'atténuation et de bonification.

7.4.1 Les impacts négatifs et positifs du projet

7.4.1.1 Les impacts positifs.

- Phase de réalisation du sous projet de construction de la centrale d'achat de médicaments vétérinaires.

a) Création d'Emploi

A la phase de réalisation des sous projets, plusieurs emplois seront créés. En effet, la construction des infrastructures, l'emploi de main d'œuvre sera nécessaire. Il s'agira essentiellement des ouvriers de chantier. Il est recommandé à l'entreprise chargée de la réalisation des travaux, de privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale en ce qui concerne les emplois non qualifiés. Pour les emplois nécessitant une qualification professionnelle, il est recommandé qu'à compétence égale, l'expertise locale soit privilégiée.

Evaluation des impacts sur la création d'emploi

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
- Réalisation des infrastructures - Installations des équipements	- Création d'emplois - Accroissement des compétences des ouvriers	Nature : impact positif Durée : longue Étendue régionale Intensité: Moyenne	Majeure	Forte	Forte
Probabilité d'occurrence			Elevée		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- Prioriser le recrutement des jeunes des villages riverains en ce qui concerne la main-d'œuvre non spécialisée ;
- Utiliser les services locaux pour l'achat des biens de consommations et les matériaux non spécialisés entrant dans la construction et l'installation ;
- Prioriser les femmes et les jeunes filles des villages riverains dans la mesure du possible dans certains emplois ;
- Pratiquer la justice et l'équité dans le recrutement,
- Elaborer une procédure transparente et équitable de recrutement ;
- A compétence égale, solliciter la main d'œuvre ou les sous-traitants locaux pour la fourniture des différents services ;
- Informer les populations sur les opportunités d'emplois qui leur sont offertes ;
- Afficher les opportunités d'emplois qui sont offertes aux populations à des endroits de grande fréquentation (chefferie, marché, églises etc.).

b) Le développement d'activités génératrices de revenus.

La création d'emplois se fera non seulement directement sur le site, mais également à travers la dynamisation des emplois indirects et le renforcement de l'expertise locale en termes d'offres de services divers. La présence des employés au cours des travaux va contribuer au développement du petit commerce et des activités génératrices de revenus.

Evaluation des impacts sur les activités génératrices de revenus

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
- Réalisation des infrastructures - Installations des équipements	- Création d'AGR et d'emplois - Accroissement des compétences des ouvriers	Nature : impact positif Durée : longue Étendue : régionale Intensité: Moyenne	Majeure	Forte	Forte
Probabilité d'occurrence			Elevée		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- ✓ Former les populations sur la transformation sur des AGR.

Phase d'exploitation.

a) Création d'Emploi

A la phase d'exploitation du projet, plusieurs emplois seront créés dans les localités abritant les sous projets. Ces emplois seront profitables aux différentes populations. Ceci représente un impact positif, de longue durée, d'étendue régionale, d'intensité moyenne. La valeur de cette composante est forte. Cet impact positif est de valeur absolue majeure et de valeur relative forte.

Tableau 14 : Estimation du nombre d'emploi

Emplois	Unité	Quantité	Nombre
---------	-------	----------	--------

Gérant	Pers.	2	2
Ouvriers	03pers.	3	3
Gardiens	02pers.	2	2
Chauffeurs	01pers.	1	1
TOTAL			8

Evaluation des impacts sur la création d'emploi

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
- Exploitation de la centrale	- Création d'emplois - Accroissement des compétences des ouvriers	Nature : impact positif Durée : longue Étendue : locale Intensité: Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- ✓ Effectuer des suivi-évaluation des activités des bénéficiaires;
- ✓ Former les acteurs sur les bonnes pratiques entrant dans le cadre de leurs activités.

b) Conditions de vie et santé des populations.

Du point de vue de l'amélioration des conditions de vie et de la santé des populations, la mise en œuvre du projet aura un d'impact positif très significatif. La centrale d'achat va accroître les conditions de vies des bénéficiaires et contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Par ailleurs, les employés auront des conditions de vie et de santé améliorées par le biais des emplois dont ils bénéficieront.

Evaluation des impacts sur les conditions de vie et de santé des populations

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
- Exploitation de la centrale d'achats	- Création d'emplois - Accroissement des compétences des ouvriers	Nature : impact positif Durée : longue Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- ✓ Effectuer des suivi-évaluation des activités des bénéficiaires ;
- ✓ Former les acteurs sur les bonnes pratiques entrant dans le cadre des activités.

c) Les taxes et finances locales

Diverses taxes seront perçues par la commune, car les bénéficiaires et les entreprises de travaux seront soumis aux taxes diverses en vigueur dans le pays et dans la commune. Ce qui constitue un facteur de renforcement des capacités financières des structures communales et nationales. Cet impact est positif et durera dans le temps, son intensité est forte et l'étendue est régionale. L'importance absolue est majeure et l'importance relative est forte.

Evaluation des impacts sur les recettes fiscales

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
- Exploitation de la centrale d'achat	- Création d'emplois - Accroissement des recettes fiscales	Nature : impact positif Durée : longue Étendue : locale Intensité: Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures de bonification

- ✓ Former les acteurs sur la gestion financière.

7.4.1.2 Les impacts négatifs.

■ Phase de réalisation du projet.

a) Risques et Impacts sur la culture et les mœurs.

La mise en œuvre n'aura pas d'impact négatif direct sur le milieu social récepteur. En effet, il n'existe pas de sites sacrés, ni culturels ou cultuels qui sont susceptibles d'être impactés par les infrastructures prévues. Toutefois, en phase de travaux, certains personnels spécifiques pourraient venir d'ailleurs. Ce qui pourra affecter les habitudes locales ou entraîner des atteintes aux mœurs locales. La présence de personnes étrangères liées aux activités peut présenter des risques de propagation des IST/VIH-SIDA. Ce qui va constituer un enjeu majeur dans la réalisation des sous projets.

Evaluation des impacts sur la culture et les mœurs

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Présence de la centrale Présence de personnes étrangères	Dépravation des mœurs, Brassage culturel	Nature : impact négatif Durée : longue Étendue : locale Intensité : Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- Sensibiliser les populations sur les infections sexuellement transmissibles ;
- Sensibiliser es populations sur les mesures barrères de lutte contre la COVID-19

- Mettre en place un cadre de concertation et d'échanges entre les parties en vue d'assainir les rapports et faire face aux conflits éventuels en cas de détérioration des **conditions socioculturelles et sanitaires**
- Implication des populations dans les initiatives d'animation de ce cadre de concertations.

b) Risques et impacts sur la salubrité et l'hygiène

Les activités à la phase de réalisation de la centrale occasionneront des déchets de nature et de quantité variables. Il est donc important que les bénéficiaires mettent sur pied un système efficace en vue de la gestion adéquate desdits déchets qui peuvent constituer un danger pour la santé humaine.

En effet, des déchets inertes issus des activités d'implantation des infrastructures peuvent être engendrés. Ils ne doivent pas être rejetés directement dans la nature. Cet impact négatif peut avoir une durée moyenne, une intensité moyenne, d'une étendue locale.

Evaluation des impacts sur la salubrité et l'hygiène

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Présence de déchets liés aux produits	Contamination des écosystèmes	Nature : impact négatif Durée : moyenne Étendue : locale Intensité : moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- ✓ Opérationnaliser un système de gestion des déchets (solides et liquides)
- ✓ Valoriser/revaloriser autant que possible les déchets (valorisation matière, énergétique)

■ Phase d'exploitation.

a) la production de déchets solides.

Le fonctionnement de la centrale engendrera une production de déchets solides. Les déchets que génèrent les installations de services comprennent normalement :

- ❖ des emballages de transport des produits vétérinaires (palettes, cartons...);
- ❖ les déchets de produits vétérinaires (produits obsolètes/périmés);
- ❖ des articles en papier et en carton,
- ❖ des produits en verre et en aluminium,
- ❖ des objets en matière plastique,
- ❖ des déchets assimilables aux ordures ménagères,
- ❖ des matériaux de mobilier,
- ❖ les déchets dangereux peuvent inclure des piles, des solvants, de la peinture, des agents antisalissure et quelques déchets d'emballage.

Les agents produisent généralement plus de déchets solides par personne, ce qui impose une charge accrue sur les infrastructures locales de gestion des déchets.

La production de ces déchets, constituera un impact négatif sur l'environnement. Elle a une durée longue, une intensité moyenne et une étendue locale. L'importance absolue de cet impact est donc moyenne.

Evaluation des impacts sur la production de déchets

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
-----------------	--------	---------	--------------------	----------------------	---------------------

Mauvaise gestion des déchets	Pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Pollution des sols	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- Opérationnaliser un système de gestion des déchets en particulier des effluents liquides en collaboration avec les services compétents des mairies concernées ;
- Opérer le tri des déchets à la source avant leur enlèvement et traitement ;
- Eviter la combustion d'éléments plastiques, de produits chimiques et de métaux lourds ;
- Recruter une structure qualifiée dans la gestion des déchets.

b) La production d'effluents liquides.

Les toilettes construites sur les lieux aménagés produiront des eaux vannes qui devront être bien gérées en vue de limiter leurs impacts probables sur l'environnement.

Cet impact du projet est négatif, de longue durée, avec une intensité moyenne et une étendue locale. Son importance absolue est moyenne.

Evaluation des impacts sur les effluents liquides

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Mauvaise gestion des déchets Eaux Usées	Pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Pollution des sols	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- Assurer la collecte et évacuation des eaux usées ;
- Réaliser un aménagement paysager sur le site ;
- Procéder à l'entretien rigoureux et périodique du dispositif

c) La pollution des sols.

La pollution des sols est un impact probable qui pourrait survenir suite à la gestion de certains produits tels que les fongicides, les algicides, la chaux, les produits vétérinaires, etc. le déversement accidentel de ces produits pourrait causer une pollution des sols. Cet impact du projet est négatif, de longue durée, avec une intensité moyenne et une étendue locale. Son importance absolue est moyenne.

Evaluation des impacts sur la qualité des sols

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Mauvaise gestion déchets vétérinaires	Pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Pollution des sols	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- ✓ Opérationnaliser un système de gestion des déchets vétérinaire et des produits chimiques utilisés pour les désinfections.

d) La pollution des eaux souterraines et de surface.

La pollution des eaux est également un impact qui pourrait survenir suite à la gestion des eaux usées, des produits vétérinaires, etc. Cet impact est négatif, de longue durée, avec une intensité moyenne et une étendue locale. Son importance absolue est moyenne.

Evaluation des impacts sur la qualité des eaux et des sols

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Mauvaise gestion déchets et des eaux usées	Pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
	Pollution des sols	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- ✓ Valoriser les eaux usées dans le maraichage ou l'agriculture.

e) La pollution de l'air.

Lors de la phase préparatoire, des machines seront chargées de détruire les arbres en présence sur le site. Ces engins sont sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Par ailleurs, lors de ces travaux d'aménagement, il arrive qu'on utilise des engins lourds pour décaper les sols en profondeur. Cette activité de terrassement génère considérablement des poussières qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air ambiant.

La qualité de l'air sera localement et temporairement affectée par les émissions de poussières souvent chargées et de gaz d'échappement (CO, COx, NOx, SOx, HC, HAP, COV, etc.) générés par le chantier, le déplacement des engins de dessouchage, des camions de ravitaillement, etc. Cette pollution peut être à l'origine de maladies respiratoires (toux, crises d'asthme, irritations de bronches, sensations d'étouffement), oculaires (irritations oculaires) et de nuisances surtout chez les ouvriers et les populations riveraines du chantier. En outre, les poussières émises se déposeront sur les toits, à l'intérieur des maisons et sur les aliments vendus sur des étales en plein air.

Cet impact est négatif, de courte durée, avec une intensité moyenne et une étendue locale. Son importance absolue est moyenne.

Pendant la phase exploitation, les émissions atmosphériques seront émises par les remorques/camions de ravitaillement/approvisionnement et de distribution. Ce sont : CO, COx, NOx, SOx, HC, HAP. Certains produits ont un fort potentiel de réchauffement planétaire. Aussi, les particules émises par les générateurs alimentés par des hydrocarbures sont aussi des sources de pollution atmosphérique. En outre les infrastructures modernes peuvent émettre des Composés Organiques Volatils (COV) dans le cadre de la prestation de services de nettoyage à sec. Certains équipements fonctionnant avec des réfrigérants/fluide pourraient porter atteinte à la couche d'ozone s'ils sont libérés dans l'atmosphère d'une part et d'autre part pourrait contribuer au réchauffement global de la planète. *Cet impact est négatif, de longue durée, avec une intensité moyenne et une étendue locale. Son importance absolue est moyenne.*

Evaluation des impacts sur la qualité de l'air

Source d'impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Circulation des engins	Pollution de l'air	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Probabilité d'occurrence			Moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- Veiller à la maintenance des engins motorisés afin de limiter la pollution de l'air,
- Procéder à la maintenance préventive des engins et matériels roulant en activité sur le chantier ;
- Couvrir les bennes de transport de gravats et sable avec des bâches ;
- Implanter les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h ;
- Eteindre les moteurs des engins et véhicules à l'arrêt ;
- Doter les opérateurs sur le site en équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

f) La contribution au changement climatique.

Les travaux de préparation entraineront de fortes émissions atmosphériques polluantes au niveau des installations/opérations telles la base vie, l’amené des engins, au cours desquelles la circulation des véhicules et le fonctionnement des engins. Ces activités de transport du personnel, des ouvriers et des matériaux pendant les phases travaux et l’exploitation de la centrale vont engendrer des gaz à effet de serre et d’autres substances qui perturberont le climat local comme au niveau global. Ces perturbations se manifesteront avec la répartition inégale des pluies sur l’espace comme en temps.

Les fortes averses pourront créer pendant les travaux des inondations au niveau des ouvrages de franchissements. Il en est de même des vents forts pendant l’harmattan ou la visibilité serait réduite et augmenterait le risque d’accident souvent mortel. A l’inverse, les changements climatiques n’ont certainement pas d’impact majeur sur le projet. Il se pourrait que de fortes averses interrompent les travaux pendant la saison pluvieuse si et seulement si les travaux se poursuivent pendant la saison des pluies.

Certains équipements fonctionnant avec des réfrigérants/fluides pourraient portés atteinte à la couche d’ozone s’ils sont libérés dans l’atmosphère d’une part et d’autre part pourrait contribuer au réchauffement global de la planète. Il y a aussi que la destruction des végétaux dans le cadre de l’installation des infrastructures constitue un facteur d’accroissement du changement climatique.

Cet impact est négatif, de longue durée, avec une intensité moyenne et une étendue régionale. Son importance absolue est forte.

Evaluation des impacts sur le changement climatique

Source d’impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
Circulation des engins Production des déchets	Pollution de l’air	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	Forte	Forte	Forte
Probabilité d’occurrence			Forte		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d’atténuation et de bonification

- Procéder à des reboisements ;
- Valoriser les déchets.
- Procéder à la maintenance préventive des engins et matériels roulant en activité sur le chantier ;
- Couvrir les bennes de transport de gravats et sable avec des bâches ;
- Planter les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h ;
- Eteindre les moteurs des engins et véhicules à l’arrêt ;
- Doter les opérateurs sur le site en équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

6.4.3 Les impacts cumulatifs.

Les aménagements sont exécutés dans des espaces de petites superficies éloignées ou peu éloignées des habitations. Des impacts cumulatifs pourront survenir si toutefois aucune mesure n’est prise. Cependant, des mesures seront proposées dans le PGES afin de limiter autant que faire ce peu, les impacts négatifs du projet et par ricochet les impacts cumulatifs avec d’éventuelles activités.

Evaluation des impacts cumulatifs

Source d’impact	Impact	Critère	Importance absolue	Valeur de composante	Importance relative
-----------------	--------	---------	--------------------	----------------------	---------------------

Mise en place des 'infrastructures	Pollution de l'air, de l'eau, des sols, Impacts sur la santé des populations, etc.	Nature : impact négatif Durée : Moyenne Étendue : locale Intensité : Moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
Probabilité d'occurrence			moyenne		

Source : Données terrain, juin 2021

Mesures d'atténuation et de bonification

- ✓ Mettre en œuvre les mesures d'atténuations des impacts ;
- ✓ Suivre la mise en œuvre du PGES.

8. EVALUATION DES RISQUES

8.1. Méthodologie

Il s'agira dans une approche liminaire d'identifier les dangers et menaces potentielles sur les éléments essentielles du cycle de vie du projet et indiquer les zones à risques ou danger afin de proposer des réponses adaptées en l'occurrence des mesures d'urgence, de prévention, de protection afin réduire de façon significative la criticité des risques sur le présent projet minier conformément aux textes réglementaires et juridiques et aux codes de bonne pratique sécuritaires et environnementales qui existent.

Des outils cartésiens seront utilisés pour peaufiner l'analyse et ressortir des mesures adéquates pour la gestion des risques.

L'analyse des risques climatiques se basera sur des outils intuitifs notamment, la situation climatique du pays, les observations des experts dans le domaine et des dommages constatés sur le terrain.

Une cartographie des risques pourra étayer les différents risques et présenter les dangers, les risques potentiels, les criticités, les mesures correctives.

En ce qui concerne certains dangers ou risques, des mesures correctives seront élaborées et les aspects saillants du plan d'urgence seront présentés. Toutefois, la procédure sera affinée avec le manager des risques du projet.

8.2. Source d'identification des dangers et risques.

La mise en place de la centrale d'achat dans la région des Hauts-Bassins comporte des dangers vu les différentes installations à mettre en place. Ces dangers sont :

- Les équipements à installer ;
- Les tranchées au sol ;
- Les intrants chimiques, destinés aux soins vétérinaires.

L'évaluation des risques permet de planifier des actions de prévention dans les projets aquacoles, en tenant compte des priorités. L'analyse des activités du projet de construction et d'équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires dans la région des Hauts-bassins laisse présager quelques risques pour la santé et la sécurité des personnes qui travailleront sur les différents sites d'implémentation du projet. Il s'agit de :

- Des risques d'accidents en phase de chantier ;
- Des risques d'accident durant l'exploitation des investissements aquacoles ;
- Des risques sanitaires.

L'identification et caractérisation de ces risques nécessite le cheminement suivant :

- L'identification des dangers et situations dangereuses liées au travail ;
- L'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- Hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

L'estimation du risque consiste à considérer pour chaque situation dangereuse deux facteurs : la fréquence d'exposition au danger et la gravité des dommages potentiels. Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquent et les niveaux de gravité de faible à très grave.

Tableau 15 : Niveaux des facteurs (F, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels

Echelle de probabilité (P)		Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification
P1	Très improbable	G1 = Faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail
P2	Improbable	G2 = Moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail
P3	Probable	G2 = Grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle
P4	Très probable	G4 = Très grave	Accident ou maladie mortel

Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité.

8.3. Evaluation des risques

La liste des métiers énumérés ci-après présente les principaux risques auxquels le personnel de chantier peut être exposé.

Tableau 16 : Risques majeurs auxquels sont exposés les travailleurs

Métiers	Risques
Maçons	Dermite du ciment, mauvaises postures, lourdes charges Absorption de vapeurs d'adhésifs, dermite, mauvaises postures
Menuisiers	Poussières de bois, lourdes charges, mouvements répétitifs
Electriciens	Electrocution, mauvaises postures
Peintres	Vapeurs de solvants, métaux toxiques dans les pigments,
Menuisiers métalliques	Mauvaises postures, lourdes charges, risque de chute, fumées
Conducteurs d'engins	Poussières de silice, histoplasmose, vibrations transmises au corps entier, stress thermique, bruit

En phase d'exploitation des différents investissements aquacoles, les travailleurs pourraient être exposés à entrainer des risques sur leur intégrité physique (blessures, traumatismes) si certaines mesures ne sont pas promues :

- Risques de chute : les planchers et les escaliers mouillés et fortement glissants représentent un sérieux danger pour les travailleurs, de même que les plates-formes de travail surélevées d'où ils peuvent tomber ;
- La présence d'un réseau électrique complexe dans une atmosphère humide crée un danger d'électrocution pour les travailleurs ;
- L'exposition à l'humidité et aux détergents utilisés pour le nettoyage ou la désinfection des installations est susceptible de provoquer des irritations cutanées ;
- Les risques liés aux aspects Chimie-Biologie, Equipements-Réseaux, ambiances, Manutention - Circulation

L'exposition au bruit et aux vibrations résulte de la proximité de machines bruyantes (par ex. compresseurs, conditionneuses automatiques, condenseurs, systèmes de ventilation et air comprimé).

Les résultats de l'analyse de ces risques potentiels se présentent comme listés dans le tableau ci-après :

Tableau 17 : Typologie des risques en phase de fonctionnement

Thématique	Libellé
Chimie et biologie	Risque sur la santé (d'intoxication, toxicologique, hypothermie, Risque lié au manque d'hygiène
Equipements et réseaux	Risque lié à l'électricité
Ambiances	Risque lié aux machines et aux outils
Manutention – Circulation	Risque lié au bruit
	Risque de chute
	Risque lié à la manutention manuelle
	Risque lié à la manutention mécanique
	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets
	Risque lié aux circulations et aux déplacements

■ Risque d'incendie et d'explosion

C'est un risque grave de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels et corporels (pour le personnel et même pour les populations établies dans la zone).

Dangers et /ou situations dangereuses	Evaluation qualitative du risque :	
<ul style="list-style-type: none"> - Présence sur le chantier de produits explosifs, combustibles : Gasoil, Fuel, gaz de ville, bitume - Inflammation d'un véhicule ou d'un engin ; - Mélange de produits incompatibles ou 	Ces dangers et situations dangereuses peuvent bien être rencontrés dans la zone de travail. En effet, dans le chantier on aura un stockage plus ou moins de gasoil, de fioul, de bitume pour fonctionner certains appareils	
	Probabilité : événement probable	P3
	Gravité : maladie ou accident mortel	G4
	Niveau de risque	1

Mesures de prévention et de protection

- **Organiser les stockages (Prévoir des lieux de stockage séparés pour le fuel et le gasoil)**
- **Mettre en place des moyens de détection, d'alarme**
- **Etablir des plans d'intervention et d'évacuation**
- **Disposer sur le chantier de moyens d'extinction (extincteurs, émulseurs et moyens de pompage) suffisants pour venir très rapidement à bout d'un feu avant qu'il ne se développe ; et équiper les véhicules et les engins d'extincteurs fonctionnels ;**
- **Former le personnel et l'entraîner en extinction incendie**
- **Interdiction de fumer à des endroits bien spécifiés (près des zones de stockage par exemple)**
- **Renforcer les mesures de surveillance**

8.3.1. Risque lié à l'électricité

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

Dangers et /ou situations dangereuses : Conducteur nu sous tension accessible (câbles détériorés) <ul style="list-style-type: none"> - Lignes aériennes ou enterrées - Non habilitation électrique du personnel intervenant 	Evaluation qualitative du risque : Ces dangers et situations dangereuses peuvent bien être rencontrés dans la zone de travail : <ul style="list-style-type: none"> - Des lignes électriques ont été identifiées tout le long de la zone d'emprise, - Des câbles HT souterrains peuvent aussi être rencontrés dans la zone de travail.
	Probabilité : événement probable P3 Gravité : accident mortel G4 Niveau de risque 1
Mesures de prévention <ul style="list-style-type: none"> - Habilitier le personnel intervenant sur les installations électriques - Tenir des séances de travail avec la SONABEL pour localiser tous les câbles HT (haute tension) sous terrain dans la zone de travail. - Identifier et baliser les lignes électriques au-dessus des zones de travail - Utiliser si possible des détecteurs de lignes électriques - Aménager des issues de secours 	

■ Risque lié au manque d'hygiène

C'est un risque sanitaire lié au non-respect des règles d'hygiène élémentaires. Le respect de ces règles est d'autant plus pertinent qu'il s'agisse d'abattoirs générateurs de déchets donc de pollutions et nuisances où des maladies liées au manque d'hygiène peuvent être très présentes. Ainsi, pour prévenir de tels risques, les promoteurs des différents projets doivent mettre à la disposition des travailleurs des vestiaires en nombre suffisant, facilement accessibles et régulièrement entretenus. De même, des points d'eau potable doivent être mis à leur disposition. En plus, les entreprises de travaux doivent insister sur les rappels des règles d'hygiène. Ce risque est plus soutenu en phase exploitation. Un suivi rapproché des gestionnaires des investissements aquacoles et des services techniques compétents est de la plus importance. De même, la mise en place de cahier de charge et d'un plan de formation sont nécessaires.

■ Risque sur la santé

Les risques sur la santé sont sous plusieurs angles :

Le personnel travaillant sur les lieux encourt un risque d'intoxication due à la manipulation quotidienne des produits vétérinaires qui peuvent être toxiques. Pour la plupart, les animaux après l'absorption des médicaments vétérinaires certains résidus peuvent se trouver dans les produits desdits animaux destinés à l'alimentation humaine. Les risques pour la santé résultant de la présence de résidus dans les aliments relèvent des catégories suivantes : toxicologie, immuno-pathologie etc. ce risque implique qu'il convient de contrôler, strictement l'importation, l'homologation, la distribution et l'utilisation des médicaments et les utilisateurs doivent bénéficier d'une formation suffisante en ce qui concerne la manipulation et les méthodes d'application de ces produits.

Risque d'hypothermie

Une exposition prolongée au froid expose à un risque élevé d'hypothermie. L'hypothermie constitue le risque le plus important. Elle est caractérisée par une chute de la température interne inférieure à 35°C et l'apparition de frissons.

Certains facteurs favorisants tels l'âge, l'état de santé, la prise de certains médicaments dopants et l'alcool par les ouvriers. Une attention particulière mérite d'être portée sur le personnel affecté au niveau de la centrale afin d'éviter ou réduire l'exposition au risque.

Le froid favorise la pénétration des virus et autres germes au niveau des muqueuses de l'appareil respiratoire.

Risque d'engelure

Les engelures et les gelures sont des lésions cutanées (mains, pieds, oreilles et nez) associées à l'exposition au froid. Certains individus y sont plus particulièrement sensibles. En fonction du niveau d'exposition au froid, la gravité des atteintes cutanées est plus ou moins marquée. L'engelure (sans séquelles) représente le premier degré de la gelure. Les séquelles des gelures plus graves peuvent être très douloureuses voire permanentes dans le cas de nécroses profondes de tissus. Une exposition prolongée peut entraîner aussi des troubles vasomoteurs qui se manifestent par une perturbation de la régularité des réponses et de la dextérité manuelle.

■ **Risques liés au stockage en chambre positive**

Risque lié au régulateur de température

Les produits entreposés dans la chambre étant des produits assez sensibles, ils nécessitent un entretien particulier. Une hausse ou une baisse trop extrême des températures peut entraîner une rupture des récipients et être source d'incendie.

Risques liés aux déversements/ fuites

Les principales fuites ou les déversements sont généralement issus d'un mauvais stockage des produits surtout ceux sous forme liquide. En effet ces déversements peuvent entraîner l'apparition de gaz toxique et nocif qui par inhalation peuvent porter atteinte à la santé. Des mesures spécifiques seront mises en place pour la gestion de ces pollutions. Les produits seront stocker dans des sites imperméabilisés, et des futs pour récupérer des huiles usagées seront disponibles sur chaque chantier. Des moyens de préventions des incendies seront aussi disponibles et accessibles aux professionnels de sécurité.

Risque électrique

Les travaux d'aménagements ou de maintenance de la chambre occasionnent souvent des problèmes électriques et exposent les travailleurs à des risques d'électrocutions s'ils n'adoptent pas les mesures sécuritaires adéquates.

■ **Risque lié au stockage en chambre négative**

Travailler dans un environnement froid peut être dangereux pour la santé voir même mortelle dans certains cas de figure. Les risques recensés sont :

Risque mécanique

Les produits étant stockés dans un environnement contrôler à -20 degré, il est important que le centre de contrôle fonctionne correctement au risque d'assister à une détérioration de la qualité des produits.

Risque d'accident de travail

Les sols rendus glissants (en intérieur) représentent un risque élevé de chute pour les travailleurs, Les contacts avec des surfaces métalliques froides peuvent entraîner des atteintes cutanées.

Il faut signaler que le risque d'accident s'accroît due à la pénibilité et à une fatigue accrue du fait de l'augmentation de la dépense énergétique, une perte de dextérité ou de sensibilité tactile liée au froid, au port de gants, voire de vêtements de protection contre le froid,

■ Risque lié aux engins, machines et outils

Les principaux dangers liés à l'utilisation de machines et outils sont le manque de vigilance et l'insouciance des conducteurs, la défaillance de manipulation, le renversement, la poussière, le bruit et la vibration. Les personnes les plus exposées sont naturellement les conducteurs, les piétons susceptibles d'être heurté. Les principaux facteurs de réduction de ces risques sont les suivants :

- S'assurer de la bonne formation des conducteurs,
- Un entretien adéquat et des essais réguliers sont nécessaires pour réduire la possibilité d'une défaillance des freins.
- Tous les engins devront être équipés d'une structure de protection associée à une ceinture de sécurité maintenant le conducteur lors d'un renversement éventuel de système de visualisation et de signalement marche arrière, d'accès ergonomique de cabines adaptées, d'une protection contre les chutes d'objets.

Les risques de blessure par l'action mécanique (coupure, écrasement, etc.) d'une machine ou d'un outil ne doivent pas aussi être négligés. Pour prévenir ce risque, les actions principales à mener sont :

- Former le personnel à la sécurité pour le poste de travail ;
- Etablir des fiches de procédure d'utilisation des machines ;
- Veiller au port des équipements de protection individuels (EPI) : casques, botte de sécurité, gants appropriés etc.

■ Risque de chute

C'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier ou même d'un objet quelconque comme les bacs hors sols pour certains investissements aquacoles de certains promoteurs.

■ Risque lié à la manutention manuelle

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, des mauvaises postures.

Dangers et /ou situations dangereuses

- | | |
|---|---|
| - Manutention de charges lourdes | Evaluation qualitative du risque :
Ces dangers et situations dangereuses peuvent bien être rencontrés dans la zone de travail. |
| - Manutentions effectuées de façon répétitive et à cadence élevée | |
| - Mauvaise posture prise par le personnel (charges éloignées, dos courbé) | |

Mesures de prévention	Probabilité : événement probable	P3
	Gravité : maladie avec arrêt de travail	G2
	Niveau de risque	2

Protections collectives

- Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions
- Utiliser des moyens de manutention : Transpalette par exemple
- Equiper les charges de moyens de préhension : poignée par exemple
- Former le personnel à adopter des gestes et postures appropriées

Protections individuelles

- Faire porter des équipements de protection individuelle (chaussures, gants)

8.3.2. Risque lié à la manutention mécanique

Le risque peut être lié au fonctionnement et à la circulation de l'engin, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

Dangers et /ou situations dangereuses

Outils de manutention

- Inadapté à la tâche à effectuer
- En mauvais état, irrégulièrement entretenu
- Sécurités absentes ou inefficaces lors de l'utilisation

Opérateurs

- Inhabituel, occasionnel
- Non autorisé pour les machines concernées
- Aptitude médicale non vérifiée
- Equipements de protection individuelle inadaptés

Evaluation qualitative du risque :

Ces dangers et situations dangereuses peuvent bien être rencontrés dans la zone de travail.

Environnement

- Absence de protocole de sécurité
- Absence de plan de circulation
- Manutention en hauteur

Probabilité : événement probable	P3
Gravité : Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle et parfois même mortel	G3
Niveau de risque	1

Mesures de prévention

Protections collectives

- Utiliser des engins et accessoires conformes à la tâche
- Vérifier régulièrement l'état des engins
- Limiter l'usage aux seules personnes formées et habilitées
- Veiller aux conditions de visibilité
- Organiser la circulation des personnes et des véhicules

Protections individuelles

- Faire porter des équipements de protection individuelle (chaussures, gants)

8.3.3. Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage ou même des bacs hors sols.

<ul style="list-style-type: none"> - Dangers et /ou situations dangereuses - Objets stockés en hauteur (rack de stockage) - Objets empilés en hauteur - Matériau en vrac 	<p>Evaluation qualitative du risque : Ces dangers et situations dangereuses peuvent bien être rencontrés dans la zone de travail.</p>
	<p>Probabilité : Probabilité faible P2</p> <p>Gravité : maladie avec arrêt de travail G2</p> <p>Niveau de risque : 2</p>

Mesures de prévention

Protections collectives

- Organiser les stockages (emplacements réservés, modes de stockage adaptés aux objets, largeur des allées compatibles avec les moyens de manutention utilisés)
- Limiter les hauteurs de stockage
- Aménager des étagères aux normes

Protections individuelles

- Faire porter des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casques...)

8.3.4. Risque lié aux circulations et aux déplacements

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de travail. A l'intérieur de la zone de travail, ce risque peut être lié à l'absence de circulation, de vitesse excessive ou de l'absence de visibilité lors des manœuvres. A l'extérieur de l'entreprise, on le relie aux contraintes de délais, de véhicules inadaptés. Dans les deux cas, on peut dire de mauvais état de véhicule (freins, éclairage etc.). Ce risque peut être classé de **priorité 1**. Les mesures de prévention sont principalement les suivantes : Mettre à disposition des véhicules adaptés ; Entretenir périodiquement les véhicules ; Organiser les déplacements ; Interdire l'alcool au volant ; Ne pas téléphoner pendant le trajet (système de répondeur).

En règle générale, dans la construction/exploitation des infrastructures aquacoles dans leur quasi-totalité, en d mesures de sécurité et gestion des risques, Il conviendrait aux promoteurs de :

- Fournir des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes aux employés ;
- Veiller à bien drainer les zones humides et à assurer le dégagement et le nettoyage des sols pendant les heures de production, de façon à réduire les surfaces humides et glissantes ;
- Mettre à terre tous les équipements électriques, et les prises de courant devraient être protégées par des clapets ;
- Contrôler régulièrement le réseau électrique afin de pouvoir détecter la moindre anomalie,
- Installer là où c'est possible des disjoncteurs différentiels ;

Des recommandations sur les conditions relatives aux lieux de travail, y compris l'aménagement et l'entretien des aires de travail et des sols (carreaux antidérapants) pour éviter les glissades et les chutes sont présentées ci-après. Il s'agit essentiellement de bien concevoir et entretenir les sols et les équipements :

- Veiller à ce que l'aménagement des aires de traitement réduise les déplacements croisés pour éviter des collisions et des chutes ;
- Délimiter les couloirs de transport et les aires de travail et veiller à ce que les plateformes, les échelles et les escaliers soient dotés de rampes bien placées ;
- Veiller à ce que tous les matériels et toutes les installations électriques des salles humides soient mis à la terre ;
- Éviter les déversements et les fuites de produits ou de déchets et mettre en œuvre des procédures de nettoyage qui comprennent, notamment, le séchage des sols après leur lavage ;
- Éviter les sols inégaux ;
- Assurer un éclairage adéquat dans toutes les aires de travail ;
- Optimiser la température ou fournir des équipements de protection individuelle aux postes de travail, car le risque de blessure augmente dans un environnement froid ;
- Former les employés pour une bonne utilisation et un bon entretien des dispositifs de sécurité et le port d'un équipement de protection individuelle durant les opérations de découpe (par ex. des gants et des tabliers en plastiques) et des chaussures de protection à semelle caoutchouc ;
- S'assurer que les pièces mobiles des transporteurs à bande, des machines d'emballage, des machines à dépouiller et des peuleuses soient dotées des protections requises.

Les mesures recommandées pour prévenir et réduire les blessures dues aux mauvaises postures de travail sont présentées ci-après :

- Exiger le port des gants
- Disposer d'une infirmerie pour les premiers soins
- Réduire le temps passé à accomplir des tâches répétitives en instaurant une rotation des travailleurs entre différents postes de travail.
- Mécaniser les opérations manuelles (comme le fendage et le désossage) dans la mesure du possible, notamment en installant des machines à découper électriques).

Les mesures de prévention recommandées pour prévenir l'exposition à des risques biologiques Consistent, notamment, à :

- Installer un système de ventilation par aspiration à la source des poussières et des gaz
- Instaurer une rotation des postes de travail pour réduire l'exposition aux risques biologiques.
- Éviter les activités produisant des aérosols (comme l'utilisation d'air comprimé ou d'eau à forte pression pour les opérations de nettoyage).
- Si ces activités ne peuvent être évitées, assurer une ventilation adéquate des espaces fermés ou semi-fermés pour réduire ou éliminer l'exposition aux poussières et aérosols.
- Fournir aux travailleurs un EPI adapté aux activités de transformation auxquelles ils participent (par ex. des gants, des casques à ventilation et autres équipements) pour les opérations posant des risques élevés, comme la manipulation du bétail.
- Maintenir une séparation physique des lieux de travail et des installations de services aux employés pour protéger l'hygiène personnelle de ces derniers.
- Interdire de fumer ou de manger sur les lieux de travail.
- Installer des lavabos et prévoir des vestiaires

9. LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

9.1. Bilan des impacts identifiés et leur évaluation

9.1.1 Résumé des sources d'impacts environnementaux et milieu récepteur

Le tableau ci-après présente les principales sources de risques et d'impacts et les milieux récepteurs potentiellement impactés.

Tableau 18 : Principales sources d'impacts et les milieux récepteurs d'impacts

Phases	Principales sources de risques et impacts	Récepteurs d'impacts	
		Milieu biophysique	Milieu humain
Travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires d'installation - Transport et entreposage de matériaux de construction - Travaux de construction - Travaux de finition - Transport et circulation - Fouille et pose des conduites - Travaux de terrassement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sol - Ressources en eau - Qualité de l'air - Paysage - Faune / flore 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités socio-économiques - Conditions des femmes - Foncier - Voisinage - Santé et sécurité - Amélioration des conditions de vie - Création d'emplois temporaires
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence et exploitation des installations - Gestion des déchets et eaux usées - Sécurité/intervention d'urgence - Entretien des équipements et infrastructures - Risques de déversement accidentels de produits dangereux et les risques d'incendies dans les sources d'impacts ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Sol - Ressources en eau - Paysage - Qualité de l'air - Faune / flore 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités socio-économiques - Conditions des femmes - Foncier - Amélioration des conditions de vie - Santé et sécurité - Création d'emplois permanents

Les sources de risques et impacts identifiées couvrent l'ensemble des phases du projet.

9.1.2. Classement des composantes du milieu

Les composantes du milieu susceptibles d'être affectées par le projet, correspondent quant à elles, aux éléments sensibles de la zone d'étude :

- ✓ le milieu biophysique (sol, ressources en eau, paysage, faune/flore, qualité de l'air) ;
- ✓ le milieu humain (activités socio-économiques, conditions des femmes, foncier, voisinage, santé et sécurité).

En fonction de la sensibilité des milieux et échanges avec certains acteurs, la valeur globale des composantes du milieu est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 19 : Valeur des composantes du milieu

Milieus	Composantes	Valeur
Milieu biophysique	Sol	Faible
	Paysage	Faible
	Faune/flore	Moyen
	Ressources en eau	Forte
	Qualité de l'air	Faible
Milieu humain	Activités socio-économiques	Faible
	Conditions des femmes	Forte
	Foncier	Forte
	Voisinage	Faible
	Santé et sécurité	Faible
	Amélioration des conditions de vie	Forte

9.1.3. Identification et analyse des impacts potentiels suivant le cycle de vie du projet

Les composantes du milieu, susceptibles d'être influencés, directement ou indirectement, négativement ou positivement à différents degrés pendant et/ou après les travaux de construction et d'exploitation de la centrale d'achat sont les suivantes : la végétation, le sol, l'eau, l'air, la faune, le milieu socio-économique (population, santé, effets socio-économiques, sécurité, etc.).

La matrice d'impacts correspondante est présentée dans le tableau ci-dessous, en mettant en exergue l'index de Fecteau qui en découle.

Tableau 20 : La matrice d'impacts correspondante d'interaction des sources potentielles d'impacts (activités du projet) et des récepteurs d'impacts (composantes du milieu)

Récepteurs d'impacts Sources d'impacts		Milieu physique et biologique							Milieu humain						
		Qualité de l'air	Eaux surface	Eaux souterraine	Sols	végétation	Faune et microphone	Paysage	Santé publique sécurité	emploi	circulation	Activités économiques	Patrimoine culturel	Qualité de vie et bien être	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Phase de construction	Installation des chantiers et bases-vie	A	O	O	O	N	N	N	N	N	P	N	P	O	O
	Ouverture des pistes d'accès en vue des travaux de construction	B	N	O	O	N	N	N	N	N	P	N	P	O	O
	Nettoyage et décapage du site	C	N	O	O	N	N	N	N	N	P	O	P	O	O
	Transport et circulations	D	N	N	O	O	N	N	O	N	P	O	P	P	N/P
	Travaux de construction de la centrale	E	N	N	O	N	N	N	N	N	P	N	P	O	N/P
	Gestion de contaminants et des déchets solides et liquides	F	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	P	O	N/P
	Création d'emplois et présence de travailleurs sur le chantier	G	N	N	N	O	N	N	N	N	P	N/P	P	O	N/P
Phase exploitation	Présence, fonctionnement et entretien des équipements	H	O	O	O	N	O	O	O	N/P	P	O	P	O	N/P
	Transport et Circulation	I	O	O	O	O	O	O	O	O	P	O	P	O	P
Phase de réhabilitation	Démantèlement de la centrale	J	O	O	O	N/P	O	O	O	N/P	P	O	P	O	N
	Gestion des déchets (modules et supports)	K	O	O	O	O	O	O	O	N/P	P	O	P	O	O
	Transport et circulation	L	O	O	O	O	O	O	O	N/P	P	O	P	O	O

9.1.4. Les mesures et évaluation des coûts d'atténuation et de bonification des impacts

Une synthèse des mesures d'atténuation des impacts potentiels et leur mise sont consignés dans dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 21 : Synthèse de quelques mesures d'atténuation, de compensation ou de bonification

<i>Impacts identifiés</i>	Mesures d'atténuation, de Bonification et de compensation.	Phases du projet	Responsabilité des acteurs.	Indicateurs de suivi.	Moyens de vérification des indicateurs.	Chronogramme de mise en œuvre	Périodicité du suivi
Impact	Mesure d'atténuation						
Pollution accidentelle des sols et des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et former les travailleurs en vue de l'application des programmes de gestion des déchets ; • Sensibiliser tout le personnel sur les mesures à prendre en cas de pollution accidentelle. 	Durant toute la phase d'exploitation	Unité de gestion du projet Organisation des producteurs Commune concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces exotiques introduites dans le cadre du projet ; • Existence d'une végétation naturelle ; • Nombre d'entretien par fauche mécanique de la végétation ; • Niveau d'utilisation des produits chimiques ; • Niveau du bruit émanant des moteurs ; • Nombre d'entretiens et des moteurs réalisés ; • Nombre, nature et fréquence des 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de site et enquête de terrain ; • PV du comité de suivi ; • Plan de gestion des déchets ; • Rapport de maintenance. 		mensuelle

Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR)

				suivis écologiques.			
<ul style="list-style-type: none"> • destruction d'habitats ; • élimination de plantes envahissantes ; • perturbation de la faune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter l'introduction accidentelle ou volontaire d'espèce exotique ; • Assurer l'entretien par fauche mécanique de la végétation ; • Réduire le bruit à travers des entretiens techniques régulières ; • Réaliser des suivis écologiques en phase exploitation de la centrale d'achat 	Phase de construction et d'exploitation	Unité de gestion du projet Organisation des producteurs Commune concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité et type de déchets recensés ; • Nombre de séances formations ; • Nombre de vidanges des fosses septiques ; • Rapport mensuel sur l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de restauration de la végétation ; • Rapport de suivi sur la végétation ; • Rapport de mesure du niveau de bruit ; • Rapport sur le suivi écologique ; • Visite de terrain. 		Annuelle
Détérioration du cadre de vie par la génération de déchets et de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas jeter de déchets ou d'eaux vannes dans la nature ; • Collecter, trier et acheminer les déchets vers les décharges autorisées ; • Sensibiliser le personnel par rapport à la gestion des déchets. 	Phase d'exploitation	Unité de gestion du projet Organisation des producteurs Commune concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de traitement des déchets produits ; • Nombre de silencieux mis en place ; • Registre de maintenance ; • Plan de gestion des déchets sur site. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite de site ; • Rencontre avec les riverains. 		Mensuelle
<ul style="list-style-type: none"> • gestion du risque incendie • pollution sonore ; • gestion des rejets 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des haies autour du site ; • Mettre en place des procédures efficaces de 	Phase d'exploitation	Unité de gestion du projet Organisation des producteurs Commune concernée		<ul style="list-style-type: none"> • Visite de chantier ; • Liste de présence et PV des séances de sensibilisation • Rapport de suivi. 		Mensuelle

Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR)

	gestion des hydrocarbures sur site ; • Installer des réserves d'eau sur site (citerne ou bassin) pour la lutte contre un éventuel incendie.						

Source : (élaboré par le consultant, mai 2021)

9.2. Plan de renforcement des capacités

Cette section expose le niveau des capacités au sein de l'Unité de Gestion du Projet ainsi que de des cellules d'exécution du projet au niveau régional et local en matières de supervision de la mise en œuvre du PGES. L'exécution de ce plan de renforcement des capacités permettra d'améliorer la performance de la cellule en matière de suivi de l'exécution du plan de la gestion environnementale et sociale du projet.

9.2.1. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet

Les mesures de formation visent au renforcement des capacités des cadres du PIMSAR, des ZAT, des Points Focaux communaux et éventuellement de l'ANEVE, notamment dans le domaine de la planification, de la gestion et du suivi/évaluation des volets environnementaux et sociaux, mais aussi au profit des Entreprises et PME spécialisées de travaux. Les sujets seront centrés autour :

- (i) des enjeux environnementaux et sociaux du projet en phase travaux et exploitation ;
- (ii) de l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que les maladies hydriques;
- (iii) de l'identification et le suivi des indicateurs environnementaux élaborés dans le cadre des programmes de surveillance et de suivi environnementaux de chantiers et
- (iv) analyse comparée de la réglementation nationale et des directives de la BAD en matière de politiques de sauvegardes environnementales.

9.2.2. Information et sensibilisation des populations et des acteurs concernés

La DGEP devra coordonner la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation, des séances de redevabilité, etc. auprès des populations riveraines et des gestionnaires de la centrale d'achat des médicaments vétérinaires, des différents acteurs de la commune de Bobo-Dioulasso. Ces campagnes d'information et de sensibilisation devraient porter sur la nature du projet et les enjeux environnementaux et sociaux lors de la mise en œuvre des activités du projet. Dans ce processus, les associations locales, les Sociétés coopératives (SCOOP) et les ONG environnementales et sociales (hygiène santé, etc.) devront être impliqués au premier plan.

Le tableau ci-dessous aborde les éléments qui pourraient faciliter la mise en œuvre du PGES.

Tableau 22 : Action de renforcement des capacités, d'information et de sensibilisation

Acteurs ciblés	Actions	Responsable de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre
Services techniques Collectivités locales Population locale	Information/sensibilisation sur le projet - Information sur l'ampleur exact des travaux - Information sur la durée des travaux	PIMSAR Entreprise	PGES

Acteurs ciblés	Actions	Responsable de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur les impacts potentiels attendus du projet <p>Formation sur le Suivi environnemental et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspects environnementaux et sociaux des activités du projet ; - Connaissance du processus de suivi de la mise en œuvre du PGES <p>Formation sur la sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation sur les risques liés aux actions d’installations d’ouvrages et comportements à adopter (port obligatoire des EPI) <p>Sensibilisation des populations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les modes de contamination des IST et du VIH ; - les comportements à risque ; - les relations sexuelles protégées; - le traitement aux ARV ; 		
Personnel Entreprise	<p>Formation sur la Santé et la sécurité au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation et sensibilisation sur les risques en matière de santé et de sécurité liés à certaines tâches et les premiers soins. - les procédures en cas d’accident et interventions d’urgence ; - les modes de contamination des IST et du VIH ; - les comportements à risque ; - la démonstration du port de préservatif ; <p>Formation sur le PGES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application des mesures du PGES et autres bonnes pratiques pendant les travaux (gestion des déchets, limitation des nuisances, limitation de vitesse, etc.) <p>Formation sur le suivi environnemental et social</p>	Entreprise	<p>Inclus dans le coût de la prestation</p> <hr/> <p>PGES</p>

Acteurs ciblés	Actions	Responsable de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de suivi de la mise en œuvre d'un PGES - Suivi des normes d'hygiène et de sécurité ; 		
Services techniques provinciaux, Collectivités locales, Population locale, fermier	<ul style="list-style-type: none"> - Session annuelle de redevabilité 	PIMSAR Délégation spéciale	PGES

9.2.3. Arrangements institutionnels de mise en œuvre du PGES

La mise en œuvre du PGES va impliquer plusieurs acteurs dont le ministère de l'Energie, le ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEEA), la Commune de Bobo, la Régions des Haut-Bassins, les services déconcentrés de l'Etat, les entreprises, les ONG et les populations. Cette mise en œuvre du projet nécessite des autorisations administratives préalables. Il s'agit de l'avis de conformité environnementale du projet, des autorisations d'abattage des arbres situés dans l'emprise du site et des actes de cession du terrain.

Le Ministère chargé de l'agriculture : Ce ministère assure la tutelle technique du projet de de la centrale d'achat de médicaments vétérinaire en étroite collaboration avec celui chargé des ressources animales et halieutiques.

Le MEEEA : Ce ministère comprend quatre principales structures en charge des questions environnementales et de gestion des ressources naturelles : la Direction générale de l'Environnement ; la Direction Générale des Forêts et de la Faune, la Direction générale des Eaux et Forêts et l'Agence Nationale des évaluations environnementales (ANEVE), 13 directions régionales et 45 directions provinciales. Toutes ces directions disposent de compétences à travers les ingénieurs et techniciens environnementalistes qui ont en charge les questions de gestion des ressources naturelles et du cadre de vie des circonscriptions dont ils relèvent. L'ANEVE, qui assure l'examen et l'approbation des études environnementales pourra assurer suivi externe et la supervision de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales du PGES en s'appuyant sur la direction régionale de l'environnement des Haut-Bassins. Cela se fera à travers la signature d'un protocole ou d'une convention entre les deux parties, et l'ANEVE produira et transmettra des rapports de ces activités au projet PIMSAR. L'avis de conformité environnementale est délivré par le MEEEA après la validation du rapport de l'EIES du projet par le COTEVE.

- La direction régionale de l'Environnement : Elle est étroitement impliquée dans l'approbation de la notice d'impact environnemental du projet, ainsi que la surveillance et le suivi du PGES. Cette direction appuiera le BUNEE pour la supervision, la surveillance et le suivi du PGES.
- Services déconcentrés de l'Etat (l'agriculture, ressources animales, autres) : ils seront impliqués pour les questions relatives à l'agriculture, aux ressources animales durant la mise en œuvre des activités du projet à travers le plan d'action du projet.
- Collectivités locales et CVD : Le projet sera réalisé avec l'appui de la Commune de Bobo à travers, des CVD des villages et des services techniques de l'État.

- Le promoteur du projet PIMSAR : Il aura la responsabilité de la gestion environnementale et sociale du projet à travers leurs experts chargés des questions environnementales et sociales pour garantir l'effectivité de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux. Ils assureront également le suivi environnemental et social interne.

9.3. Programmes de suivi et de surveillance environnementale

9.3.1. La surveillance environnementale

La surveillance environnementale est l'ensemble des moyens et mécanismes mis en place en vue de s'assurer, pendant l'exécution des travaux autorisés, du respect des mesures environnementales déterminées au préalable, généralement lors d'une étude environnementale.

La surveillance environnementale consiste à :

- vérifier l'intégration, dans les plans et devis et le cahier des charges, de l'ensemble des mesures de gestion proposées dans le PGES, les clauses particulières d'environnement et les obligations en matière d'environnement et de social qui découleront de l'obtention du permis environnemental ;
- veiller au respect des lois, des règlements et de toute autre considération environnementale et sociale durant les travaux ;
- s'assurer du respect de l'ensemble des mesures de gestion, des clauses particulières d'environnement et des engagements pris par le promoteur dans le cadre du projet et de proposer, le cas échéant, toute mesure corrective.

La première étape du programme de surveillance environnementale et sociale est primordiale pour s'assurer que le cahier des charges de l'entrepreneur contiendra toutes les obligations contractuelles. Cette étape permettra d'éviter toute ambiguïté quant aux mesures qui devront être appliquées durant les travaux.

Le tableau ci-après, présente les mesures relatives à la surveillance environnementale et sociale. Le coût global du Programme de surveillance est intégré dans les coûts de mise en œuvre du sous-projet.

Tableau 23 : Programme de surveillance environnementale

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
Vérification préalable au démarrage du chantier					
PGES et Clauses particulières d'environnement.	Intégration du PGES et des Clauses particulières d'environnement dans le Cahier des charges.	Lors de la préparation des documents d'appels d'offre	Comité de contrôle, Comité de suivi	PGES chantier	Inclus dans les coûts d'opération
Programme de travail	Élaboration d'un Programme de travail, incluant les aspects	1 mois avant le début des travaux	Entrepreneur	Présence d'un programme de travail	Inclus dans le coût de préparation de la

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
	concernant : Enceinte des chantiers ; Excavation ; Engins de chantier et circulation ; Prévention des risques de chute/blessures ; déversements accidentels de contaminants ; Gestion des matières des déchets solides ; Remise en état.				soumission
	Revue du Programme de travail (lors d'une Réunion de démarrage).	2 semaines avant le début des travaux	Comité de contrôle, Comité de suivi	Programme de travail révisé	Inclus dans les coûts d'opération
Inspection lors du démarrage du chantier					
Programme de travail	Mise en œuvre du Programme de travail.	Première semaine des travaux	Entrepreneur	Rapport de suivi	Inclus dans le coût des travaux
	Revue des résultats.	Dès la réception des résultats	Comité de contrôle, Comité de suivi	Rapport de suivi	Inclus dans les coûts d'opération
Installations du chantier.	Mise en œuvre des spécifications du Programme de travail, des Clauses particulières d'environnement et du PGES.	Au démarrage des travaux	Entrepreneur	Rapport de mise en œuvre	Inclus dans le coût des travaux

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
Conformité des installations du chantier.	Vérification de la conformité du Programme de travail et des autres aspects exigés dans les Clauses particulières d'environnement et le PGES (notamment : registre de la main d'œuvre employée sur le chantier indiquant le lieu de résidence et le sexe ; trousseaux de premiers soins sur le site ; etc.).	Au démarrage des travaux	Comité de contrôle, Comité de suivi	Présence de non-conformité	Inclus dans les coûts d'opération
Information publique.	Visite des installations du chantier avec les responsables des parties prenantes (Entreprise, PIMSAR, communautés, CVD des villages concernés).	Au démarrage des travaux	Comité de contrôle, Comité de suivi	Rapport d'activité	Inclus dans les coûts d'opération
Vérification au cours de la réalisation des travaux					
Déroulement des travaux.	Mise en œuvre des spécifications du Programme de travail, des Clauses particulières d'environnement et du PGES.	Durant les travaux	Entrepreneur Comité de contrôle, Comité de suivi	Rapport de la mission de contrôle	Inclus dans le coût des travaux

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
Conformité du déroulement des travaux.	Vérification de la conformité de la mise en œuvre du Programme de travail et des autres aspects exigés dans les Clauses particulières d'environnement et le PGES (notamment : respect des horaires de travail ; nuisances causées par les poussières et le bruit ; maintien à jour du registre de la main d'œuvre ; maintien en bon état des trousseaux de premiers soins sur le site ; programme de sensibilisation du VIH-SIDA, COVID 19 ; conditions générales d'hygiène du campement ; etc.).	Durant les travaux	Comité de contrôle, Comité de suivi	Rapport de la mission de contrôle	Inclus dans les coûts d'opération
Information publique.	Visites du chantier avec les responsables des parties prenantes.	2 visites durant le déroulement des travaux	PIMSAR	Rapport d'activité	Inclus dans les coûts d'opération
Vérification à la fin des travaux					

Objets de la surveillance	Aspects de surveillance	Calendrier	Responsables	Indicateurs	Coût (FCFA)
Réception des travaux	Inspection pour la réception des travaux, incluant le respect de l'ensemble des exigences d'environnement (notamment : état général de propreté des lieux ; absence de sols contaminés ; remise en état des sites etc.).	À la fin des travaux, préalablement à l'acceptation des travaux	Comité de contrôle, Comité de suivi	Rapport de réception environnementale des travaux	Inclus dans les coûts d'opération

Source : Données terrain, Juin 2021

9.3.2. Le suivi environnemental et social

Le suivi environnemental est une démarche scientifique qui permet de suivre, dans le temps et dans l'espace, l'évolution des composantes des milieux naturels et humains affectés par la réalisation du sous-projet. L'objet du suivi est de vérifier la justesse de l'évaluation et de la prévision des impacts appréhendés, de juger l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts environnementaux négatifs et de réagir promptement à toute défaillance d'une mesure d'atténuation ou de compensation ou à un effet environnemental inattendu. Le suivi environnemental permet également d'établir une base de connaissances afin d'améliorer la planification de travaux futurs.

Les différentes composantes importantes à suivre pour éviter que leurs effets ou alors les activités du projet ne favorisent la production des impacts négatifs sur l'environnement sont développés ci-dessous.

Suivi des impacts sur le milieu physique

Les impacts potentiels sur le milieu physique, niveau piézométrique, potentiel hydrique, pollution des sols et des eaux... pourraient être suivis en réalisant des mesures et des analyses sur la qualité des eaux et des sols. Ces analyses seront effectuées par le Projet PIMSAR.

Suivi des impacts sur le milieu biologique

Les impacts potentiels sur le milieu biologique pourraient être suivis en réalisant des campagnes de surveillance et d'observations générales sur la flore et de la faune. Ces campagnes seront effectuées par l'agent responsable de l'environnement et des institutions compétentes.

Suivi des impacts sur le milieu humain : suivi des incidents/accidents, des maladies à vecteurs et hydriques.

Par suivi environnemental, il faut entendre les activités d'observation et de mesures visant à déterminer les impacts réels d'une installation comparativement à la prédiction d'impacts réalisée lors de la NIES. Le suivi est le prolongement de l'Etude d'impact sur l'environnement.

Un programme de suivi est nécessaire pour suivre la performance (indicateurs de gestion, qualité) environnementale des investissements. Par ailleurs, même si nous estimions que les mesures d'atténuation prévues dans l'étude d'impact devraient contribuer à situer les impacts résiduels sur le milieu naturel à un niveau acceptable, des incertitudes subsistent à deux niveaux :

- L'efficacité du système de traitement des eaux usées ;
- L'efficacité du système de traitement des déchets solides ;
- Les risques de pollutions des eaux souterraines et superficielles.

En conséquence, nous recommandons aux promoteurs : un suivi de l'efficacité du traitement des déchets (solides et liquides) et un suivi des eaux souterraines.

L'objectif du suivi de la nappe phréatique et des eaux de surface est de vérifier que l'exploitation des investissements n'aura pas d'impact significatif sur la qualité des eaux dans les environs du projet.

Le suivi de la qualité de l'eau souterraine est aussi important, pour assurer la qualité et la potabilité de l'eau stockée dans le réservoir et utilisée également dans le cadre du sous-projet.

A défaut de mettre en place des piézomètres, le projet pourrait utiliser des puits existants pour le suivi à long terme de la qualité de la nappe phréatique et des prélèvements directs sur le plan d'eau.

La mise en œuvre du plan de suivi et de surveillance environnementale vise à s'assurer du respect des mesures recommandées par l'étude.

Concernant les travaux de réhabilitation et de construction, toutes les mesures d'atténuation contenues dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement devront être stipulées dans les documents d'appel d'offres (DAO) en clauses environnementales normalisées et remis à l'entrepreneur chargé de réfectionner et de construire le marché. Les cahiers des charges et les bordereaux des prix pour l'entrepreneur mentionneront que ces dernières prendront en charge les mesures requises pour éviter toute pollution (effluents, déchets solides, bruits et vibrations, entreposage des matériaux, remise en état des sites dégradés etc..).

L'ingénieur conseil chargé de la supervision des travaux sur le chantier aura la responsabilité de s'assurer que toutes les clauses environnementales sont respectées par les entreprises prestataires.

Lors de son fonctionnement, le sous-projet disposera d'une structure de gestion (Comité de Gestion) et surtout d'un Cahier de Charges définissant les règles environnementales, sociales, sécuritaires, hygiénique et sanitaire de gestion : gestion des déchets solides (nettoyage, collecte, évacuation et valorisation) ; nettoyage et entretien des aires et des toilettes, etc

Le tableau ci-après donne les grandes lignes du suivi environnemental.

Tableau 24 : Paramètres de suivi environnemental

Paramètre	Fréquence	Activités/indicateurs	Coûts	Acteurs/partenaires
Qualité des ressources en eaux (pollution, risque de perturbation des eaux de ruissellement)	Par semestre	Nombre d'analyse et de suivi des eaux usées pH et Température, Conductivité, Alcalinité, Matières en suspension (MES), Demande biochimique en oxygène (DBO), Demande chimique en oxygène (DCO), Bactéries coliformes totales et fécales, Composés phénoliques totaux, Chlorures totaux, Oxygène dissous, Nitrates et Nitrites, Phosphore total, Sodium, Sulfates et Sulfures, Aluminium, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Fer, Mercure, Nickel, Plomb, Zinc, Azote ammoniacal	5 000 000	Mission de contrôle MEEEA Unité de gestion du Projet Prestataires de services
Risques d'accidents	Par semestre	Nombre d'accidents ayant eu lieu sur chaque site aménagé	2 000 000	Mission de contrôle MEEEA Unité de gestion du Projet Prestataires de services
Création d'emplois	Une fois pendant les travaux	Nombre d'emplois créés	1 000 000	Mission de contrôle MEEEA Unité de gestion du Projet Prestataires de services
Faune et flore	Annuelle	Nombre de plants mis en terre ; Taux de réussite du reboisement ; Nbre d'espace paysager réalisé	8 000 000	Mission de contrôle MEEEA Unité de gestion du Projet Prestataires de services
Propagation du Paludisme	annuelle	Taux d'augmentation des cas de paludisme	5 000 000	Mission de contrôle MEEEA Unité de gestion du Projet

				Prestataires de services
Mesures de suivi des nuisances olfactives	Trimestriel	<p>Nombre de Contrôles de l'entretien et de la disponibilité de l'eau effectué</p> <p>Nombre de Contrôle de l'aération des salles effectué</p> <p>Nombre de Contrôle de la performance du bassin effectué</p> <p>Nombre d'enquêtes de perception au près des populations riveraines réalisé</p>	PM	<p>Mission de contrôle MEEEA</p> <p>Unité de gestion du Projet</p> <p>Prestataires de services</p>
TOTAL				21 000 000

+Source : Consultant 2021

9.4. Évaluation des coûts des mesures environnementales

Les coûts relatifs aux mesures environnementales et sociales à intégrer se présentent comme suite.

9.4.1. Coût des mesures concernant la pollution des eaux

Ce coût concerne d'une part, les mesures environnementales à imposer aux entreprises concernant l'élimination des déchets solides et liquides et d'autre part, la remise en état ou la reconversion en décharges contrôlées des zones d'emprunt. Il est inclus dans le cahier des charges des entreprises.

9.4.2. Coût des mesures concernant le suivi environnemental

Ce coût concerne d'une part, les mesures environnementales à imposer aux entreprises concernant l'élimination des déchets solides et liquides, la qualité des ressources en eaux, risques d'accidents....

Par ailleurs, pour renforcer l'impact environnemental du projet, il est prévu la plantation d'un bosquet de 1 ha (425 plants) dans la ville de Bobo-Dioulasso et des aménagements paysagers dans la cour. Une provision de **8 000 000 FCFA** est prévue à cet effet.

Le coût total de suivi environnemental est de **21 000 000 FCFA**

- **Coût des mesures concernant l'entretien des infrastructures**

À titre indicatif, un entretien courant et périodique des infrastructures pendant la phase d'exploitation est indispensable pour garantir la durabilité du projet. A ce niveau, une provision de 1 000 000 FCFA /an est prévue pour la commune soit **5 000 000 FCFA** en 5 ans.

- **Le renforcement de capacité implique**

- ✓ l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation sur les mesures environnementales et sociales prévues dans la présente NIES ;
- ✓ la formation et la sensibilisation des usagers à la gestion des déchets, l'hygiène, l'utilisation des extincteurs et l'entretien des infrastructures.

A ce niveau, une provision de **3 000 000 FCFA** est prévue pour la commune.

- **Coût des mesures de mise en œuvre du programme de suivi**

Ce volet intègre les honoraires des agents de suivi, les coûts alloués à la surveillance environnementale et au suivi environnemental. **Un forfait de 2 000 000 FCFA pendant 2 ans est proposé.**

- **Coûts des sensibilisations VIH/SIDA, COVID 19, EAS/HS et VCE-VBEG**

Des actions de sensibilisations continues durant le cycle du projet sur les thématiques cités auront lieu.

A ce niveau, une provision de **4 000 000 FCFA** est prévue pour la commune.

Autres mesures de suivi environnemental : **6 000 000 FCFA**

Tableau 25 : Synthèse des coûts des mesures environnementales et sociales

Désignation/ Activités	Unité	Qtité	Prix Unit. (FCFA-HT)	Montant (FCFA-HT)
Mesures compensatrices environnementales et sociales				
Installation du chantier répondant aux spécifications des DAO et du marché	Fft	PM	PM	Inclure les spécifications environnementale et sociale dans la rubrique installation
Suivi environnemental	Fft	01	21 000 000	21 000 000
Rapports de mise en œuvre des mesures E&S	FF	01	2 000 000	2 000 000
Coûts relatifs à l'entretien des infrastructures	Fft	05	5 000 000	5 000 000
Realisation d'espace vert	Unité	01	300 000	300 000
Dispositif de sécurité (gardiennage, éclairage, etc.), éclairage au solaire des BF à forte fréquentation	Fft	1	200 000	200 000
Nettoyage et remise en état du site après chantier	Fft	1	350 000	350 000
Protection incendie et santé (boîte à pharmacie), sensibilisation et renforcement des compétences en matière de secourisme et sécurité et repérage du tracé de conduites	Fft	PM	PM	PM
Système d'évacuation des eaux usées (bacs, abreuvoirs, etc.)	Fft	1	250 000	250 000
Installation de dispositif de tri et de collecte et de traitement des déchets (poubelles) sur chaque sites (locaux technique et BF	Unité	03	100 000	300 000
Installation d'un incinérateur	Unité	01	3 000 000	3 000 000
Suivi sanitaire et d'hygiène de la centrale	an	1	100000	100 000
Suivi mise en œuvre	FF	01	2 000 000	2 000 000
Sous-total 1				34 500 000
Communication, formation et sensibilisation				
Sensibilisation sur les IST/SIDA, l'hygiène et la santé au profit des populations riveraines et du personnel de chantier	Séance	02	200000	4 000 000
Formation de 2 techniciens dans les métiers liés aux activités de la centrale recrutés parmi les jeunes déscolarisés	séance	2	300 000	600 000
Coûts relatifs au suivi environnemental par l'ANEVE et la cellule environnementale du MARAH	Fft	1	500 000	500 000
Suivi de la mise en œuvre du PGES y compris la réception et la gestion des plaintes	fft	1	500 000	900 000
Sous-total 2				6 000 000
TOTAL GENERAL				40 500 000

Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR)

Source : (consultant,), Fft= forfait.

Le coût global de mise en œuvre des mesures environnementales est de **Quarante millions cinq cent mille (40 500 000) FCFA.**

10. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DOLEANCES

Dans le cadre du PIMSAR, il est probable que la mise en œuvre des activités, engendre des plaintes des différentes parties engagées pour diverses raisons, notamment :

- l'occupation ou l'expropriation de portions de terre appartenant à des particuliers surtout en zone rurale ;
- l'occupation ou l'expropriation de portions de terre d'utilisation commune appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales ;
- les différends issus de l'utilisation et la gestion de la main d'œuvre ou des services fournis principalement en milieu rural ;
- les cas de harcèlement, d'exploitation ou abus/séviées sexuels, les violences basées sur le Genre et contre les enfants ;
- la gestion des accidents et incidents sur les chantiers ;
- etc.

A cet effet un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet a été élaboré. Ce mécanisme donne les dispositions stratégiques sur le plan juridique, institutionnel et organisationnel devant encadrer la gestion des plaintes dans le cadre de ce projet. Ce document global est annexé à la présente EIES. Sur le plan opérationnel pour chaque sous-projet du PIMSAR, ce MGP devra être opérationnalisé.

Ainsi pour le sous-projet de réalisation de la centrale d'achat de médicaments vétérinaires de Bobo-Dioulasso, la chaîne réception traitement et d'archivage des plaintes sera opérationnalisée comme décrit dans les lignes ci-dessous.

➤ Au niveau du village/secteur

Au niveau de Bobo-Dioulasso, localité réceptrice du sous-projet, un comité de gestion des plaintes comprenant **obligatoirement au moins une femme**, et une personne sachant lire et écrire sera mis en place. Ce comité sera composé de :

- Le président du Conseil Villageois de Développement (CVD) ou le conseiller qui présidera le comité au niveau du village ;
- Un représentant des autorités coutumières ou religieuses ;
- Une représentante des associations féminines de la localité ;
- Un (e) représentant (e) des bénéficiaires du projet s'il en existe déjà au niveau du village.

Le rôle de ce comité est d'enregistrer les plaintes à l'échelle du secteur/village, sur un registre qui sera mis à sa disposition par le projet, et de les transmettre au comité communal pour le tri, le classement et la suite à donner. La réception des plaintes se fait tous les jours sauf le dimanche chez le président CVD/conseiller par voie orale et écrite (demande manuscrite) à visage découvert ou sous anonymat. Dès réception, le président (ou un autre membre du comité villageois) remplit le registre d'enregistrement des plaintes. Après l'enregistrement de la plainte, le comité a un délai de sept (07) jours pour se réunir afin de trouver une suite à la plainte de concert avec le plaignant. Si la plainte est résolue par le comité villageois de gestion des plaintes, celui-ci prépare un PV de résolution et de clôture de la plainte en deux exemplaires dont un pour le plaignant et un pour les besoins d'archivage.

Si aucun accord n'est trouvé à ce niveau, la plainte est alors transmise au comité communal pour traitement et résolution.

➤ Au niveau de la commune

Le comité communal de gestion des plaintes sera composé de :

- le Maire de la Commune (ou de son représentant) qui en assure la présidence, ou son représentant ;
- les responsables des services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, environnement) ;

- un responsable du service des domaines de la mairie ou des affaires sociales ;
- un représentant des OSC/ONG, groupements (groupement de production, associations de femmes, jeunes).

Toutes les plaintes enregistrées au niveau du comité villageois, y compris les plaintes déjà traitées en première instance sont transmises au point focal du comité communal.

De même, les plaintes peuvent être déposées directement auprès de ce dernier, ou au secrétariat de la mairie, du lundi au vendredi, aux heures ouvrables. Les plaintes seront centralisées par la suite au niveau du point focal, et soumises au tri et au classement, par l'ensemble des membres du comité. Dès réception, le point focal remplit le registre disponible au niveau de la commune (Annexe 5) et le formulaire d'enregistrement des plaintes (annexe 2). Si les plaintes requièrent des investigations sur le terrain, des sorties de vérification sont organisées par des membres désignés par le Président, en fonction de leur domaine de compétence. A l'issue de ces vérifications, le comité communal dresse un compte-rendu de la situation, avec des propositions de solutions, qu'il soumet à l'UEP pour avis.

Au cas où la plainte présente des aspects techniques qui requièrent l'intervention d'un membre de l'équipe du projet, les dispositions sont prises par le projet pour l'intervention des personnes dont l'expertise est requise.

Le délai maximal de traitement des plaintes par le comité communal ne doit pas excéder un (01) mois à compter de la date de réception. Pour les plaintes ne nécessitant pas d'investigations supplémentaires, la notification de la résolution est partagée dans les deux (2) semaines suivant la date de réception. Pour celles nécessitant une investigation, la résolution sera engagée dans un délai maximal de quatre (4) semaines à partir de la date de réception de la plainte au niveau du comité communal.

Toutes les plaintes feront l'objet d'enregistrement dans le registre des plaintes disponible au niveau des villages et des communes, et la base de données gérée par les points focaux au niveau du projet.

➤ **Au niveau national**

Au plan national, les membres du comité seront les spécialistes du projet et les autres spécialistes ci-dessous cités :

- Le coordonnateur du PIMSAR ;
- La spécialiste en sauvegarde Sociale du PIMSAR ;
- Le spécialiste en sauvegarde environnementale du PIMSAR ;
- Un représentant du MAAHM;
- Le chargé de la communication du PIMSAR ;
- Le Spécialiste en passation des marchés du PIMSAR ;
- Le responsable administratif et financier du PIMSAR.

Les plaintes de type 1, 2 et 3 soumises au niveau des comités villageois et communaux sont communiquées aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale qui sont les points focaux au niveau national. Si des vérifications supplémentaires ou l'intervention d'autres personnes au niveau du projet sont nécessaires, les points focaux se réfèrent au président du comité pour que ce dernier donne les instructions nécessaires.

Les plaintes peuvent être directement adressées aux points focaux du comité national. La procédure de traitement sera la même pour les plaintes de type 1, 2 et 3 (hormis les doléances), qui seront directement gérées au niveau national et dont le retour sera fait au requérant.

Le comité national se réunit lorsqu'une plainte n'a pas pu trouver de solution au niveau communal. Ainsi, ces types de plaintes sont directement transférés aux points focaux du comité national, par le

président de l'instance concernée dès leur réception avec ampliation aux instances inférieures. La plainte peut également être directement adressée à tout membre du comité national. Le Président du comité national peut alors faire appel aux personnes ressources nécessaires, y compris celles qui n'interviennent pas dans le mécanisme, pour le règlement de la plainte. Tout compte fait les plaintes transmises au niveau national devront avoir un délai maximal de un (01) mois pour leur résolution.

➤ Cas où la plainte est du ressort de l'entreprise responsable des travaux

Au cas où le compte-rendu transmis par le comité communal fait clairement ressortir que la plainte est relative aux activités menées par l'entreprise sur le terrain, le président du comité national saisit directement les responsables de l'entreprise, afin que des dispositions soient prises à leur niveau pour le règlement. Le dossier est alors suivi de près par le point focal, pour s'assurer qu'un traitement juste et équitable sera fait, et qu'une solution convenable sera proposée au plaignant.

Par ailleurs, le projet veillera à ce que chaque entreprise ait en son sein un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale à temps plein. De même, à l'embauche, chaque nouvel employé de l'entreprise devra suivre une induction en hygiène, environnement, sécurité et genre pour connaître les règles de base à suivre dans le cadre du projet.

NB : les copies des différents formulaires de plaintes ainsi que toute la documentation sur le processus de traitement et de résolution des plaintes enregistrées des niveaux villageois et communaux, sont transmises au point focal Sauvegarde Environnementale et Sociale du PIMSAR.

11. ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PROJET

L'objectif de la consultation est de permettre aux personnes, groupes et autres acteurs concernés par le projet d'avoir des informations sur le Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR), d'avoir des informations sur le projet, d'exprimer les opinions et de faire des suggestions. Comme indiqué dans les chapitres précédents. La mise en place du PIMSAR dans les localités de Bama, est l'un des besoins essentiels des populations bénéficiaires. Le projet de ce point de vue, n'est pas une activité sujette à controverses pour la commune et est accepté par tous les acteurs.

Au contraire, il vient combler un maillon manquant dans la chaîne des interfaces visant à promouvoir l'économie dans le milieu rural. En matière d'occupation de l'espace, la question de la propriété foncière revêt une importance capitale à ce jour en milieu rural.

À ce sujet, le PIMSAR **en collaboration avec les populations bénéficiaires et la commune**, a bénéficié d'une cession volontaire du site nécessaire à l'installation des ouvrages nécessaires à la mise en œuvre du projet. En effet, la procédure d'acquisition du site a été suivie et respectée. Ensuite le promoteur s'est assuré que le domaine n'abrite aucun cimetière ou tombe, ni de sites sacrés, ou culturel.

Par ailleurs, le promoteur a pu vérifier par l'occasion que ces domaines ne sont pas source de contestations ou de conflits et ce, en collaboration avec les responsables administratifs et coutumiers.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente NIES aura permis de comprendre et de connaître le Projet de construction d'une Centrale d'achat de médicaments vétérinaires à Bobodans la Région des Hauts-Bassins à travers ses activités et leurs impacts potentiels sur l'environnement. Les risques et impacts positifs et négatifs seront surtout générés à la phase de la réalisation et d'exploitation du projet. Les impacts liés à la phase de construction sont cependant maîtrisables dans le temps et l'espace. Les impacts négatifs liés à la phase de construction sont principalement ceux consécutifs à la production de déchets solides, la destruction mineure du couvert végétal et les risques de blessures liées aux activités de maçonnerie, d'installation du chateau et de réalisation de tranchées. Les impacts négatifs associés à la phase d'exploitation sont relatifs au déversement des eaux usées et autres déchets banals, la consommation d'énergie, l'utilisation des ressources en eaux. À ces principaux impacts s'ajoutent ceux liés à l'érosion, la modification du paysage naturel (présence des infrastructures).

Le projet est également source d'impacts positifs dont les plus importants sont au plan social : la création d'emplois directs et indirects, temporaires et permanents la promotion de l'hygiène et de la santé publique dans la ZIP; le développement d'AGR autour des sites en phase travaux, l'amélioration des conditions de vie et l'offre d'un cadre moderne pour les loisirs; l'amélioration des recettes communales par le paiement de taxes diverses; etc.

Les mesures d'atténuation et de compensation proposées (espaces verts ; assainissement et drainage ; utilisation d'énergies renouvelables ; la formation et sensibilisation de l'équipe de travailleurs du domaine, etc. sont faisables et leurs coûts de mise en œuvre sont raisonnables. Il en est de même pour les mesures de surveillance et de suivi du projet. Implicitement, l'État à travers ses services techniques déconcentrés réalise la décentralisation et le développement intégré à travers le pays. En plus de l'accompagnement des initiatives privées, l'État pourrait parfaire ses actions en instituant un barème tarifaire dans le domaine de la gestion de l'environnement. Cela réduirait la subjectivité des coûts relatifs à la mise en œuvre du PGES.

Il n'existe donc aucune raison écologique et sociale majeure actuelle pouvant justifier la non-exécution du présent projet, qui mérite d'être soutenu et encouragé à tous les niveaux (gouvernements, collectivités locales, services techniques, entreprise, populations, etc.) afin de favoriser le développement socio-économique des villages bénéficiaires.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

MEA, 2018 : Études technique du Projet d'Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural (PEPA-MR) dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest ;

MEA, Stratégie nationale de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural, 45 p;

E7, OIF et IEPF, 2003. Évaluation des impacts environnementaux, 2è ed., 102 P.

Gaétan. A. L. et Michel R., 2000. Évaluation des impacts environnementaux, un outil d'aide à la décision, 377 p.

GUINKO S., 1984. Végétation de la Haute Volta, Thèse de Doctorat Tome 1. Université de Bordeaux III, 317 p.

INSD, 2007. Résultats préliminaires du recensement général de la population et de l'habitat de 2006, 52 p.

Lise P., 1998. Évaluation environnementale, Presse de l'Université du Québec., Canada.

MEE/CONAGES, 1996. Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso. 178 p + annexes.

MIHU/MTT, mars 2000. Document sur la stratégie du secteur des transports et du tourisme

PIERRE A. et al, 1999 ; L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique, Presses Internationales Polytechnique - collaboration de l'IEPF, 416 P.

PIERRE A. et al, 2003 ; L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratique, pour un développement durable, Presses Internationales Polytechnique, avec 2ème ed. , 433 P. + annexes.

Info route Burkina, (2001) Monographie de la Province du Houet ;

INSD et al. (2007) La Région du Centre-Sud en chiffres ;

INSD. (2008) Recensement Général de la Population et de l'Habitation ;

Martin FECTEAU. (1997) Grille de détermination de l'importance des impacts;

MECV. (2011) Guide général de réalisation des études et notice d'impact sur l'environnement

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Référence (TDR) pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) du Projet de développement intègre des chaines de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso

**Ministère de l'Agriculture, des
Aménagements Hydro-agricoles et la
Mécanisation (MAAHM)**

Secrétariat Général

**Direction Générale des Etudes et des
Statistiques Sectorielles (DGESS)**

**BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice**

**TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION DES ETUDES D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
INTEGRE DES CHAINES DE VALEUR MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET
DE RESILIENCE AU BURKINA FASO (PIMSAR)**

Février 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

1.1. Contexte

La Banque Africaine de Développement (BAD) a conduit une importante mission d'identification du 9 au 12 avril 2019 au Burkina Faso. Cette première mission avait conclu en la pertinence d'un projet de développement des chaînes de valeurs agricoles incluant les filières Maïs, Soja et Volailles au regard des facteurs suivants : (i) le contexte et les besoins exprimés par les principales parties prenantes du secteur ; (ii) les possibilités et solutions offertes par la disponibilité des zones de production en savane et (iii) l'engagement des acteurs à saisir les opportunités de gains dans ces filières.

Suite à cette mission, une deuxième mission, dite de préparation, conduite par une équipe d'experts et de spécialistes de la BAD, a séjourné au Burkina Faso du 24 février au 6 mars 2020. Elle avait pour objectif de mener des consultations détaillées avec les parties prenantes principales du projet et de recueillir l'ensemble des informations techniques, économiques, financières, sociales et environnementales pour la bonne préparation dudit projet. La mission s'est déroulée dans des conditions optimales de planification qui ont permis (i) d'échanger avec les acteurs majeurs des chaînes de valeur ciblées incluant les responsables décisionnels publics des ministères clés impliqués dans la mise en œuvre du projet, le secteur privé, les représentants des coopératives agricoles et de la société civile, certains acteurs locaux au niveau des zones d'intervention, (ii) de consulter des partenaires techniques et financiers et (iii) d'effectuer des visites de terrain.

La mission a relevé une volonté commune et une forte implication de l'ensemble des acteurs et partenaires en vue de parvenir à une opérationnalisation du projet intitulé *Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso (PIMSAR)*. Elle a été sanctionnée par un Aide-Mémoire, signée par le Gouvernement burkinabè et la BAD, qui conclut à la pertinence du projet et à la nécessité pour la Banque d'accélérer la préparation pour l'opérationnalisation du PIMSAR au Burkina Faso.

Par ailleurs, en attendant la prochaine mission, dite mission d'évaluation, l'équipe de la Banque, a fait des recommandations au Gouvernement burkinabè parmi lesquelles celle relative à la réalisation d'une étude d'impacts environnemental et social (EIES) dans la zone d'intervention du projet.

1.2. Justification

Le *Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso* est fortement aligné aux priorités stratégiques de la Banque, ainsi qu'aux priorités et orientations stratégiques du secteur agricole du Burkina Faso.

Le projet cadre avec la stratégie décennale de la Banque (2013-2022) et participe à l'atteinte de 2 de ses 5 priorités stratégiques, à savoir Nourrir l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des Africains. Le projet s'inscrit également dans les orientations de la Stratégie de la Banque pour la transformation de l'agriculture en Afrique (2016-2025), le Plan d'action multisectoriel pour la nutrition, la Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique et le Document de Stratégie Pays (2017-2021) pour le Burkina Faso. Ces documents stratégiques prônent le développement des chaînes de valeurs des produits présentant des avantages comparatifs et ayant un potentiel de substitution aux importations, la promotion de l'emploi des jeunes avec un accent particulier sur le développement de l'agro-business et des compétences professionnalisantes.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) qui indique la volonté du gouvernement du Burkina Faso de travailler pour une augmentation du taux de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux de 12 à 25% et pour une couverture céréalière de 140%. Il est aussi aligné sur le document de Politique sectorielle Production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP), spécifiquement le pilier 1 de la politique, qui vise « à réduire de moitié (50%) la proportion des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ». Il contribue aussi à l'atteinte de l'objectif global du PS-PASP, à savoir, développer un secteur de « production agro-sylvo-pastorale productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables ».

Au regard des principaux enjeux environnementaux et sociaux préliminaires identifiés à ce stade, le projet a été classé en Catégorie 1, selon le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque, avec cinq (05) Sauvegardes Opérationnelles (SO) déclenchées à savoir :

- ✓ SO 1 : Evaluation environnementale et Sociale ;
- ✓ SO 2 : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement et indemnisation des populations ;
- ✓ SO 3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques ;
- ✓ SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources ; et
- ✓ SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

Par ailleurs, les investissements et/ou les sous-projets à réaliser avec leurs principales caractéristiques, ainsi que leurs localités/emplacements seraient connus (voir annexe) ; mais ils devraient être mieux précisés et confirmés dans le cadre de l'étude de faisabilité qui se fera en même temps que la présente étude. Des études d'impact environnemental et social (EIES) de ces investissements et/ou sous-projets, et le cas échéant des Plans d'action de réinstallation (PAR), seront réalisés conformément au SSI de la Banque et la réglementation nationale.

II. DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET

2.1. Description du projet

Le Projet de développement intégré des chaînes de valeurs Maïs, Soja, Volaille, Poisson et de Résilience au Burkina Faso est un projet à cheval entre le ministère en charge de l'agriculture et celui des ressources animales. Il s'articule autour de quatre (4) composantes principales et sous-composantes suivantes :

Composante A : Augmentation de la productivité et de la production agricole et animale

Cette composante se décline en 2 sous composantes :

- Sous composante A.1 : Appui à la production végétale (maïs et soja). Les principales actions de la sous composante seront orientées vers : (i) la promotion et la multiplication des semences de variétés hybrides de maïs et des variétés de soja, notamment via l'utilisation d'inoculum pour une amélioration de la productivité du soja, (ii) l'introduction et la promotion de l'agriculture de conservation et de techniques agricoles, notamment les techniques de semis sous couvert végétal et d'agroécologie, à travers la

formation des producteurs et l'appui à la mise en place de 50 unités de production de compost (kits de compost et Burkina phosphate), (iii) la lutte contre les nuisibles des plantes notamment la chenille légionnaire par l'acquisition et la mise à la disposition des producteurs de 10 000 litres de pesticides et 2 500 litres de produits de traitements contre l'aflatoxine, (iv) la mise à disposition des intrants et équipements de production agricole (300 tonnes de semences certifiées, 13 625 tonnes d'engrais minéraux, 200 tonnes d'engrais organiques et 70 kits de matériels de traitement), (v) l'appui au dispositif de conseil agricole et (vi) l'aménagement de bassins de collecte d'eau de ruissellement pour l'irrigation d'appoint et l'appui à la mise en place de forages d'eau d'irrigation alimenté par l'énergie solaire dans les zones où cela est nécessaire.

- Sous composante A.2 : Appui à la production de volaille et de poisson. Il s'agit principalement de l'amélioration des conditions d'élevage et de la productivité avicole et piscicole en agissant sur les aspects liés à l'alimentation et à la santé animale à travers : (i) l'appui à la production et au dispositif de distribution des aliments pour volailles et poissons à travers l'implantation de deux unités de production d'aliments pour poisson et volaille, l'acquisition de 3 000 tonnes du maïs et 1 000 tonnes de soja pour les aliments volaille et poisson, (ii) l'amélioration du plateau technique des laboratoires de bromatologie du MRAH et l'INERA par l'acquisition de 02 lots d'équipement et 07 lots de consommables et les réactifs respectivement pour les unités d'analyses Bromatologiques du LNE et de l'INERA, permettant un meilleur contrôle de la valeur nutritive des aliments pour volailles et poissons, (iii) l'appui à la mise en place (construction et équipement) d'une centrale d'achat des médicaments vétérinaires (CAMVET) à Bobo-Dioulasso, (iv) l'appui à la surveillance et au diagnostic des maladies de la volaille et des poissons, (v) l'appui à la production d'alevins de bonne qualité par la mise en place et l'équipement de 02 éclosiers de productions d'alevins au niveau régional, et l'acquisition, la domestication et la sélection de 03 souches performantes de poissons, (vi) le soutien à la mise en place d'une unité de production de vaccins pour animaux en vue d'assurer une meilleure couverture sanitaire par le financement de l'étude de faisabilité, et (vii) l'appui à l'acquisition de 25 000 000 de doses de vaccins contre la maladie de Newcastle (MNC) et 24 000 000 doses de vaccins contre la variole aviaire, l'acquisition de 260 matériels (kits) de gestion des urgences sanitaires dans le domaine de l'aviiculture, (viii) l'appui aux éleveurs pour l'installation et l'équipement des poulaillers, et (ix) l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements aquacoles à travers la réalisation de 15 étangs piscicoles de 400 m² chacun, 34 bassins piscicoles de 400 m² chacun, 100 bacs hors sols, 60 enclos piscicoles et de 20 cages flottantes.

Composante B : Développement des chaînes de valeur. Il s'agit principalement de développer et optimiser les activités post récoltes et de transformation en prenant en compte les bonnes pratiques d'hygiène et de qualité, ainsi que le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Cette composante a trois sous composantes :

- Sous composante B.1 : Renforcement des capacités. Il s'agira de renforcement de capacités et de formations au profit des producteurs agricoles, avicoles, et piscicoles incluant les jeunes et les femmes sur les itinéraires de production agricole de maïs, de soja, de volailles (incluant les techniques d'élevage semi-intensifs), et de poissons, la réduction des pertes post récoltes, le maintien des bonnes conditions d'hygiènes et de qualité durant l'entreposage et le séchage des aliments, l'utilisation des chaînes de transformation d'aliment, le suivi et le contrôle de la qualité des aliments de volaille et de poisson, et les techniques d'élevage avicole et piscicole notamment le maintien de la santé animale.
- Sous-composante B.2 : Appui aux activités post production, de transformation et de distribution. Il est prévu (i) la mise en place d'infrastructures post-récolte, y compris des entrepôts, des silos et des installations de séchage permettant de prévenir efficacement les pertes en qualité de l'aliment, notamment la contamination par l'aflatoxine et de réduire les pertes post-récoltes à travers la réalisation des études de faisabilité technicoéconomiques pour la mise en place des infrastructures, la construction et l'équipement de 10 magasins de stockage de 250 T et 10 magasins de stockage de 100 T, l'appui à l'installations de 05 unités de transformation équipées et à 05 unités de transformation existantes pour l'accroissement de leur capacités de transformation, (ii) l'appui à l'installation de chaînes de transformation des produits agricoles (maïs et soja), (iii) l'appui à l'équipement du laboratoire national de contrôle de qualité des produits agroalimentaires, (iv) la mise en place de 02 comptoirs d'achats/vente équipés permettant un meilleur accès aux marchés, (v) l'appui aux activités de contrôle sanitaire et d'hygiène des produits de la volaille et du poisson, (vi) l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour la transformation, la conservation et la distribution du poisson à travers la mise en place de 10 fours améliorés de transformation du poisson, 57 unités de conservation du poisson et 04 petites unités solaires de fabrication de glace (vii) l'appui à la mise en place d'infrastructures et d'équipements pour la transformation, la conservation et la distribution pour la volaille par la construction de 04 marchés à volailles, la construction et l'équipement de 04 abattoirs de volailles et l'acquisition de 80 glacières de conservation des produits aviaires, et (viii) la promotion et l'adoption du modèle d'agriculture contractuelle entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

Remarque : Toutes les infrastructures créées- seront innovantes et reposeront sur les principes d'une infrastructure durable et intelligente face au climat (*climat smart infrastructure*) notamment via l'utilisation de panneaux solaires pour alimenter les installations clés.

- Sous-composante B.3 : Appui à la structuration des filières maïs, soja, volailles et poissons. Cette sous-composante permettra un meilleur adressage de leurs intérêts

communs. Les actions dans cette sous composante porteront essentiellement sur (i) le soutien au développement et à la création d'entreprises coopératives viables, (ii) le renforcement des capacités des coopératives agricoles, et (iii) la structuration en organisations professionnelles, interprofessionnelles, en coopératives, ou en fédérations des entités agricoles et d'élevage productives déjà en place.

Composante C : Renforcement de la gestion des risques climatiques et amélioration de la résilience des populations. Cette composante vise non seulement à améliorer la résilience de l'État et des populations cibles envers les risques climatiques, particulièrement les risques de sécheresse, mais fournira également un appui aux populations vulnérables dans les zones du projet, notamment les femmes et les jeunes. La composante est structurée en 3 sous composantes.

- **Sous-composante C.1 : Soutien à l'accès aux solutions de transfert de risque.** Cette sous-composante vise à renforcer les capacités du pays à transférer son risque de catastrophe niveau souverain et micro, afin de sauvegarder les acquis du secteur en cas de grave sécheresse. Il s'agit notamment des appuis aux transferts (i) de risque souverain et (ii) de risques agricoles dans les zones du projet. L'appui au transfert de risques souverains consistera à fournir au Burkina Faso un soutien à sa participation à la Mutuelle panafricaine de gestion des catastrophes (ARC en anglais), à hauteur de 50% du montant annuel de la prime d'assurance. Le transfert des risques souverains permettra à l'État de garantir une assistance rapide aux populations vulnérables en cas de grave sécheresse. Le Burkina a exprimé le besoin de soutien au paiement de la prime ARC. Le soutien au transfert des risques agricoles dans les zones de projets vise l'amélioration de l'accès à l'assurance agricole des petits fermiers vulnérables du maïs et du soja. Il s'agira notamment d'appuyer le déploiement de l'assurance indicielle à travers une prise en charge d'une partie de la prime pour les agriculteurs. Afin de pourvoir une solution durable dans la gestion des risques agricoles, le gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans une optique de promotion de l'assurance agricole en partenariat avec la SONAR. Les prix des produits assuranciers étant encore en phase d'élaboration, des échanges additionnels avec le gouvernement se tiendront dans les prochaines semaines pour déterminer le niveau et la durée de prise en charge de la prime d'assurance agricole par le projet.
- **Sous-composante C.2 : Renforcement des capacités en matière de gestion des risques climatiques.** Cette sous composante vise à renforcer la maîtrise de la gestion des risques climatiques au Burkina Faso tant au niveau souverain qu'au niveau des zones d'intervention du projet. Les actions permettront de fournir (i) un appui aux enquêtes de sécurité alimentaire afin de disposer de données fiables et actualisées pour le système d'alerte précoce et le paramétrage du logiciel utilisé pour le transfert des risques souverains, (ii) la formation et la sensibilisation de masse sur l'assurance agricole et la gestion des risques dans la production du maïs, soja et autres cultures afin de réaliser une vulgarisation des produits d'assurance au profit des petits producteurs, et (iii) une étude d'impact de la sécheresse, et autres risques sur les filières avicoles et piscicoles afin d'orienter les activités de réponse d'urgence de l'Etat en cas de sécheresse et

renseigner la recherche et le développement de produits d'assurance pour ces deux filières.

- Sous-composante C.3 : Appui à la résilience des populations vulnérables. Les actions de cette sous composante s'articuleront autour de (i) l'appui aux femmes productrices de Niébé (intrants, semences, traitements, etc.), (ii) l'appui à la reconstitution du capital productif des populations vulnérables dans les zones du projet, et (iii) l'appui à l'amélioration de la nutrition (cantines scolaires, etc.), (iv) l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes dans les filières cibles du projet.

Composante D : Coordination de projet et Soutien institutionnel. En plus des aspects de gestion, suivi et évaluation du projet, cette composante soutiendra principalement le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles ainsi que celui des Ressources Animales et Halieutiques. Elle inclut deux sous composantes :

- Sous-composante D.1 : Coordination de projet. Cette sous composante regroupera toutes les activités liées à la gestion, au suivi et à l'évaluation du projet.
- Sous-composante D.2 : Appui institutionnel. Il s'agira de (i) fournir un appui au dispositif d'appui conseil des deux ministères cités, particulièrement via un (ii) appui à l'adoption et à l'utilisation de l'E-vulgarisation (appui conseil à distance) par les agents d'appui-conseil

2.2. Zone d'intervention du projet

La zone d'intervention tient compte des possibilités existantes pour la promotion des chaînes de valeur maïs, soja, volaille et poisson. Le projet sera mis en œuvre au niveau des régions des Hauts- Bassin, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Centre. Ces régions représentent le grenier historique du Burkina Faso.

La région des Hauts-Bassins se compose de trois provinces : Tuy, Houet et Kéné Dougou) et possède la plus grande population agricole du pays (890 000 agriculteurs). La région est aussi le plus grand producteur de maïs du Burkina Faso (38,6%) et a un potentiel significatif pour la production de légumineuse.

La région des Hauts-Bassins est la troisième région productrice de volaille du pays après celle du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, avec 12,1% des effectifs. En outre, l'effectif de volailles consommé par jour dans la ville de Bobo-Dioulasso est estimé à environ 30 000 têtes. Elle représente également la deuxième région la plus productive en poisson avec 16,3%. Elle possède un potentiel de production aquacole représenté par le barrage de Samendéni et les infrastructures de production d'alevins au sein de l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso.

La Boucle du Mouhoun se compose de six provinces : Kossi, Mouhoun, Sourou, Balé, Banwa et Nayala. La région abrite 750 000 producteurs et est l'une des régions grainières du Burkina Faso. En raison de la généralisation de la production du coton dans la Boucle du Mouhoun, il y a eu des pratiques culturales améliorées, une utilisation accrue des intrants de qualité (semences et engrais) et la plus forte présence d'agro-concessionnaires. On estime que 15% du maïs du pays est produit dans cette région et qu'elle regroupe les producteurs importants. La région a également la plus grande production de sorgho du pays. Toutefois, elle souffre d'une pauvreté d'infrastructures routières. La région de la Boucle du Mouhoun est la deuxième région

productrice de volaille après celle du centre ouest avec 12,5% des effectifs. Au niveau des productions halieutiques, elle occupe la première place avec 21,3% de la production. Elle possède un potentiel important de production représenté par le plus grand fleuve du pays (Mouhoun) et le fleuve Sourou.

Le Centre-Ouest, se compose de quatre provinces : Boulkiemdé, Sanguié, Sissili et Ziro. Elle abrite environ 400 000 producteurs, et est la troisième plus grande région en termes de population agricole et la quatrième en matière de production de maïs. La province de la Sissili située dans la partie sud frontalière du Ghana est, parmi les 10 provinces qui ont produit la plus grande quantité de soja entre 2002 et 2012, 4ème en volume de production. De plus, sa production a évolué de 21 tonnes à 4 250 tonnes annuelles de 2003 à 2012, soit une augmentation de facteur 200. La province de la Sissili est la zone de production principale la plus proche de Ouagadougou, qui est la plus grande zone de consommation du soja. En particulier, la production du soja est en augmentation considérable dans les zones de culture du coton pour la rotation.

La région du Centre-Ouest est la première région en termes d'effectif de volailles produites au Burkina Faso. Elle concentre environ 16,6 % de la production. En matière de production halieutique, elle dispose d'un potentiel pour la production d'alevins avec les alevinières de Poa et de Séboun.

La région du Centre est essentiellement une zone qui concentre de nombreuses unités de production de volaille privée ainsi que les laboratoires de l'INERA et du Ministère de l'élevage. Le Centre est la plus grande zone de consommation de la majorité des produits issus de ce projet car elle habite la capitale Ouagadougou avec sa population estimée à plus de 3 millions de personnes. En outre, c'est autour de cette ville que s'est développée ces dernières années une activité intense d'aquaculture et de production de volaille. En effet, la zone périurbaine de la ville de Ouagadougou concentre environ 60 % des effectifs des élevages modernes pour une consommation journalière de près de 60 000 têtes, qui fait d'elle le premier centre de consommation de volailles au Burkina Faso. Elle concentre également le plus grand nombre de promoteurs privés d'aquaculture et dispose d'importantes infrastructures de production d'alevins et d'aliments pour poissons.

III. OBJECTIFS DE L'ETUDE

3.1. Objectif général

L'objectif général de l'étude est de réaliser l'étude d'impact environnemental et social du PIMSAR pour se conformer aux exigences des normes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement et la réglementation nationale en matière d'Evaluation Environnementale. En effet, cela permettra de prévenir et de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet. L'étude doit permettre d'identifier les risques et impacts négatifs potentiels associés aux différentes interventions du projet et de définir les mesures de prévention, d'atténuation, de compensation ou de bonification qui devront être mises en œuvre pour éliminer, réduire ou compenser ces impacts potentiels négatifs, et bonifier d'autre part les impacts potentiels positifs.

3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel qui sous-tendent l'EIES y compris les usages, les coutumes locales, les conventions internationales pertinentes ratifiées par le pays et les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et leurs droits d'accès aux ressources ;
- décrire les caractéristiques et les activités des différents investissements et/ou sous-projets devant être réalisés dans le cadre du projet en fonction des contextes géographique, écologique, social et temporel ;
- décrire l'environnement de la zone d'influence (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets), notamment les conditions physiques, biologiques, socioéconomiques et d'utilisation des ressources existantes avant le développement du projet ;
- identifier et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, y compris les impacts cumulatifs, qui résulteront probablement de la mise en œuvre du projet et des incertitudes quant à leurs prévisions ;
- déterminer les mesures d'atténuation réalistes et proportionnées aux risques et impacts environnementaux et sociaux évalués, des impacts résiduels difficiles à atténuer et des possibilités d'améliorer l'environnement ;
- proposer un mécanisme de gestion des plaintes adaptées aux réalités du milieu, et conforme avec les exigences du SSI de la Banque, et en évaluer le coût de mise en place et de fonctionnement ;
- établir les programmes de surveillance et de suivi de l'environnement et , éventuellement, les mesures de renforcement des capacités, et en évaluer les coûts y afférents ;
- réaliser des études de dangers/analyses de risques pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) en vue d'analyser les dysfonctionnements susceptibles de se produire au niveau de ces équipements, leurs conséquences vis-à-vis des tiers et de l'environnement et les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence ainsi que les effets ;
- élaborer le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) conforme aux prescrits de la SO1, qui comprendra les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant la mise en œuvre du projet pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les atténuer à des niveaux acceptables ou les compenser, les besoins en renforcement de capacités et formation, le calendrier d'exécution et estimation des coûts de mise en œuvre du PGES ;
- proposer des clauses environnementales et sociales à insérer dans le Dossier d'Appel D'Offres (DAO) pour des investissements et/ou sous-projets nécessitant des travaux ;
- annexer un registre de consultation du public et des interinstitutions ;
- élaborer séparément, si nécessaire, des Plans d'action de réinstallation ou des plans succincts de réinstallation pour les sous-projets nécessitant des acquisitions de terre, conformément à la SO2 de la Banque et à la réglementation nationale.

IV. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de l'EIES les résultats suivants sont attendus :

- une revue du cadre politique, juridique et institutionnel qui sous-tendent l'EIES y compris les usages, les coutumes locales, les conventions internationales pertinentes ratifiées par le pays et les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et leurs droits d'accès aux ressources est menée; décrire les caractéristiques et les activités des différents investissements et/ou sous-projets devant être réalisés dans le cadre du projet en fonction des contextes géographique, écologique, social et temporel est menée ;
- l'environnement de la zone d'influence (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets), notamment les conditions physiques, biologiques, socioéconomiques et d'utilisation des ressources existantes avant le développement du projet est décrit;
- les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, positifs et négatifs, y compris les impacts cumulatifs, qui résulteront probablement de la mise en œuvre du projet et des incertitudes quant à leurs prévisions sont identifiés et analysés;
- les mesures d'atténuation réalistes et proportionnées aux risques et impacts environnementaux et sociaux évalués, des impacts résiduels difficiles à atténuer et des possibilités d'améliorer l'environnement sont déterminées ;
- un mécanisme de gestion des plaintes adaptées aux réalités du milieu, et conforme avec les exigences du SSI de la Banque, et en évaluer le coût de mise en place et de fonctionnement est proposé;
- les programmes de surveillance et de suivi de l'environnement et, éventuellement, les mesures de renforcement des capacités sont établis;
- les études de dangers/analyses de risques pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) en vue d'analyser les dysfonctionnements susceptibles de se produire au niveau de ces équipements, leurs conséquences vis-à-vis des tiers et de l'environnement et les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence ainsi que les effets sont réalisées;
- le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) conforme aux prescrits de la SO1, qui comprendra les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que de dispositions institutionnelles à prendre pendant la mise en œuvre du projet pour éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les atténuer à des niveaux acceptables ou les compenser, les besoins en renforcement de capacités et formation, le calendrier d'exécution et estimation des coûts de mise en œuvre du PGES sont élaborés;
- les clauses environnementales et sociales à insérer dans le Dossier d'Appel D'Offres (DAO) pour des investissements et/ou sous-projets nécessitant des travaux sont proposées;
- un registre de consultation du public et des inter institutions est annexé ;

- les Plans d'action de réinstallation ou des plans succincts de réinstallation pour les sous-projets nécessitant des acquisitions de terre, conformément à la SO2 de la Banque et à la réglementation nationale sont élaborés séparément si nécessaire.

V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE

L'EIES est un document technique qui s'appuie sur des données fiables ainsi que sur des méthodes et des modélisations validées et reconnues sur le plan scientifique. Elle doit être présentée de façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Les méthodes et les critères utilisés doivent être participatifs. Pour ce faire, le consultant exécutera sa mission en étroite collaboration avec les consultants chargés de l'étude de faisabilité du projet le Ministère en charge l'Agriculture, le Ministère en charge des Ressources Animales, les collectivités territoriales (conseils régionaux et municipaux), les autorités administratives des régions concernées par le projet, les acteurs des différents filières ciblées (maïs, soja, volaille et poisson), l'Agence Nationale des Evaluations Environnementale (ex BUNEE), les bénéficiaires etc. ; en somme toutes les parties prenantes.

Par ailleurs, il sera procédé à une collecte de données sur les sites concernés par le projet, à une revue documentaire, à la collecte (enquêtes, entretiens) et à l'analyse des données de terrain en vue de l'élaboration de l'étude d'impact environnemental et social.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

L'étude sera menée par un consultant individuel de niveau postuniversitaire (BAC+5 au moins) dans une des Sciences de l'environnement (Environnement, Ecologie, Biologie, Foresterie, Géographie, Changements climatiques, Développement durable, etc.). Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale et justifier d'au moins 10 ans d'expérience globale, dont sept (07) ans d'expériences avérées dans la conduite d'études environnementale et sociale. Il doit avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement financés par les Banques Multilatérales de Développement (BMD) au cours des cinq (05) dernières années. Il doit avoir une bonne connaissance des lois et règlements du Burkina Faso en matière d'environnement, du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Il devra s'adjoindre d'autres compétences telles que :

- Un (e) sociologue ou socio économiste de niveau Bac + 4 au moins avec une expérience d'au moins 5 ans dans la conduite d'enquêtes sociologiques dans le cadre des études d'évaluation d'impact social et d'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation. Il doit avoir une bonne connaissance de la législation foncière nationale. Il doit avoir en outre réalisé 3 études similaires au Burkina Faso ou dans la sous-région, dont au moins deux (02) PAR pour des projets financés par les Banques Multilatérales de Développement (BMD) au cours des cinq (05) dernières années.
- Un spécialiste en SIG de niveau bac +4 au moins en géographie, sciences de la terre ou équivalent avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la confection des cartes SIG et de l'interprétation des images satellitaires. Il doit avoir participé à la réalisation d'au

moins deux (2) études similaires au Burkina Faso ou dans la sous-région pendant les cinq (5) dernières années.

- Un spécialiste en étude de dangers ou analyse des risques de niveau Bac+5 en administration, environnement ou sécurité avec une bonne connaissance des méthodes d'analyse des risques en particulier l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) ou des normes ISO en lien avec les activités du projet, et avoir une expérience professionnelle d'au moins 05 ans dans l'identification et l'évaluation des dangers ou risques liés aux projets de développement.

Une expérience d'EIES avec les projets à financement BAD serait un atout.

VII. DUREE-DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE

7.1. Durée et déroulement de l'étude

La durée totale de l'étude est de 45 jours pour la réalisation de la mission de terrain et la rédaction du rapport de l'EIES y compris l'atelier de validation. Le consultant proposera, en tenant compte des aspects liés aux périodes de consultation des autorités administratives locales, des autres parties intéressées (communautés bénéficiaires, personnes affectées) et des enquêtes socio-économiques, etc., un planning d'exécution de l'étude comportant les éléments ci-dessous :

Le Consultant produira les rapports d'EIES (et du PAR si nécessaire) selon le calendrier suivant :

Livrables	Période
Rapports provisoires d'EIES (et du PAR si nécessaire) en 03 exemplaires physiques et 03 exemplaires électroniques	T0 30 jours
Rapport définitif intégrant tous les commentaires et observations des parties prenantes en 06 exemplaires physiques et 12 exemplaires électroniques	T0 + 45 jours

T0 (temps 0) = la date de notification du démarrage de la mission

N.B : La durée calendaire entre le démarrage effectif et le dépôt du rapport final n'excèdera pas 60 jours.

7.2. Livrables de l'étude

Dans le cadre de la restitution de l'EIES, le consultant devra soumettre un rapport provisoire de l'étude sous format papier et électronique. Après revue de qualité par le mandataire, le consultant transmettra six (06) copies en version papier dont les cartes, les plans, les graphiques et photos devront être en couleur pour toutes les copies et douze (12) copies en version numérique sur des clef USB.

Le consultant devra fournir quatre (04) copies numériques sur clef USB et une copie physique de version finale du rapport de l'EIES qui prend en compte à la fois les observations de la Banque Africaine de Développement et celles de la partie nationale (Validation ANEE) . Le consultant devra produire un rapport par sous projet et par site.

7.3. Contenu du rapport de l'EIES

Chaque rapport devra être concis, et centré sur les résultats des analyses effectuées, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, et les procès-verbaux et résumés des consultations et liste des participants. Le rapport d'EIES couvrira tous les points évoqués dans les objectifs et résultats attendus, et contiendra au minimum :

- Sommaire ;
- Liste des Acronymes ;
- Résumé exécutif en français (selon le canevas en annexe) ;
- Résumé exécutif en anglais ;
- Introduction ;
- Description du projet (objectif, composantes, activités, responsabilités) ;
- Analyse des variantes ;
- Analyse du cadre juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale du projet ;
- Analyse de l'état initial de la zone d'influence du projet, (en particulier les localités/emplacements où seront réalisés les différents investissements et/ou sous-projets) ;
- Analyse (identification et évaluation) des risques et impacts environnementaux et sociaux des différents investissements et/ou sous-projets ;
- Etude de dangers pour des investissements présentant des risques (silos, entrepôts, unités de production d'aliments pour volaille et poisson, abattoirs, etc.) ;
- Synthèse des consultations du public (opinion, craintes et préoccupations clés soulevées, recommandations/suggestions et incorporées dans l'analyse des mesures d'atténuation) ;
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- ✓ Description des mesures de gestion des risques et impacts selon le principe de hiérarchie d'atténuation : **(a)** la mesure adressant chaque impact important ou moyen (actions/activités physiques, système et unité de gestion proposés) et critères de gestion d'activités le cas échéant; **(b) clauses EHS spécifiques** à insérer dans les contrats de travaux notamment : (i) les règles générales d'Hygiène Santé et Sécurité (HSS) sur les chantiers (ii) la sensibilisation sur les MST – VIH, (iii) les mesures de prévention et de gestion de la transmission de COVID-19 et (iv) la gestion des relations entre les employés et les populations vivant autour des chantiers avec l'emphase sur la protection des mineurs et autres vulnérables (iv) la prise en compte du genre toutefois que c'est possible ; **(c) mesures de renforcement de capacités**;
- ✓ Mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGES avec une énumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) à suivre ;
- ✓ Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) détaillant la composition et l'organisation du dispositif, les procédures d'enregistrement, de traitement et de résolution des plaintes, ainsi que le budget de la mise en œuvre ;

- ✓ L'arrangement institutionnel (rôles et responsabilités au sein de l'équipe de coordination, et structures impliquées dans le suivi interne et externe) de mise en œuvre du PGES ;
- ✓ Budget global estimatif prévu pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales ;
- Conclusion et recommandations principales ;
- Références bibliographiques
- Annexes (non limitatif)
 - ✓ Les présents termes de référence ;
 - ✓ PV des rencontres de consultations menées incluant les listes des personnes rencontrées (nom, prénoms, structures, localités, tél, e-mail);
 - ✓ Fiches détaillées des mesures d'atténuation des impacts significatifs et moyens;
 - ✓ Clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO ;
 - ✓ Cartes, photos, séries statistiques, etc.
 - ✓ Etc.

VIII. FINANCEMENT ET ESTIMATION DU COUT DE REALISATION DE L'ETUDE

8.1. Source de financement

Le financement de l'étude est assuré par la Banque Africaine de Développement à travers l'avance de préparation du projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso (PIMSAR). Les prestations feront l'objet d'un contrat à rémunération, couvrant la totalité des coûts.

8.2. Budget détaillé

Le budget de l'étude est indiqué dans le tableau suivant :

DESIGNATION	UNIT E	QUANTI TE	NOMBR E	PRIX UNITAIR E	MONTANT F CFA
HONORAIRE					
Environnementaliste, Chef de Mission	H/J	45	1	100 000	4 500 000
Expert en SIG	H/J	10	1	750 000	750000
Sociologue	H/J	15	1	75000	1 125 000

*Projet de développement intégré des chaînes de valeur maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso
(PIMSAR)*

DESIGNATION	UNIT E	QUANTI TE	NOMBR E	PRIX UNITAIR E	MONTANT F CFA
Sous total 1					6 375 000
PERDIEMS					
Environnementaliste Chef de Mission	H/J	15	1	30 000	450 000
Sociologue	H/J	15	1	27 000	405 000
Expert SIG	H/J	10	1	27 000	270 000
Sous total 2					1 125 000
TRANSPORTS / COMMUNICATION					
Frais transport (location + carburant + chauffeur)	J	1	15	150 000	2 250 000
Frais de téléphone	FF				150 000
Sous total 3					2 400 000
SECRETARIAT/REPROGRAPHIE / RAPPORTS					
SECRETARIAT/REPROGRAPHIE / RAPPORTS	ff				500 000
Sous total 4					500 000
TOTAL HORS TVA					10 400 000
TVA 10%					1 040 000
TOTAL TTC					11 440 000

LISTE DE QUELQUES BESOINS POUR LE LABO DE NUTRITIO ANIMALE DU DEPARTEMENT PRODUCTIONS ANIMALES DE L'INERA

REACTIFS ET CONSOMMABLES

Numéro	Désignation	Quantité
1	Hydroxyde de sodium (NaOH) en pastilles	60 kg
2	Acide sulfurique 96-98%	50 litres
3	Acide borique	20 kg
4	Hydroxyde de Potassium	10 kg
5	Acétone	10 litres
6	Hexane PA	50 litres
7	Ethanol 96%	10 litres
8	Cetyltrimethylammoniumbromide	20 kg
9	Rouge de methyl	50 g
10	Dessicants	5 kg
11	Barreaux aimantés avec anneau central e 28*8 mm	20
12	Barreaux aimantés avec anneau central de 38*8 mm	10
13	Récupérateur de barreaux aimanté	5
14	Aspirateur manuel pour pipettes de 0-2 ml	2
15	Aspirateur manuel pour pipettes de 0-10 ml	2
16	Aspirateur manuel pour pipettes de 0-25 ml	2
17	Ballons en verres col rode fond plat de 250 ml	50
18	Béchers en pastiques de 600 ml	10
19	Béchers en pastiques de 1000 ml	10
20	Béchers en verre de 600 ml	10
21	Béchers en verre de 1000 ml	10
22	Burettes en verre graduée de 25 ml	5
23	Catalyseurs KJELDAHL 1000 comprimés	5 boites
24	Creusets en porcelaine de 50 ml	100
25	creusets en porcelaine de 100 ml + couvercles	30

Numéro	Désignation	Quantité
26	Entonnoir en plastique de diamètre 100	5
27	Entonnoir en plastique de diamètre 75	5
28	Entonnoir en plastique de diamètre 50	5
29	Eprouvettes graduées en plastique de 1000 ml	2
30	Eprouvettes graduées en plastique de 500 ml	2
31	Eprouvettes graduées en plastique de 100 ml	2
32	Eprouvettes graduées en plastique de 50 ml	5
33	Flacon à vide en verre de 2000 ml	2
34	Papier filtre plat de diamètre 110 mm	5 boîtes
35	pour film	5 rouleaux
36	Pierre ponce 250 g	1 boîte
37	Pince pour creuset en acier de 250 mm	2
38	Pince pour creuset en acier de 400 mm	2
39	Pipettes graduées en verre de 1 ml	10
40	Pipettes graduées en verre de 5	10
41	Pipettes graduées en verre de 10	10
42	Pipettes graduées en verre de 25 ml	5
43	Pipettes graduées en verre de 50 ml	5
44	Pissettes de 250 ml	10
45	Pissettes e 500 ml	10
46	Gants de protection pour acide	5 paires
47	Gants de protection pour chaleur	5 paires
48	Masques de protection pour gaz toxique	5
49	Lunettes de protection pour gaz toxique	5 paires
50	Goupillons grand format pour lavage de verrerie	10
51	Goupillons petit format pour lavage de verrerie	10

Annexe 2: Fiches de collecte de données-profiles environnementaux des sites et personnes rencontrées

Section 365
Lot 19
Parcelle 00

FICHE DE COLLECTE DE DONNEES

Fiche n° 1 Date : 02/06/2021
 Région : Haut Bassin Province : Houet Commune : Kientama Bobo
 Village/secteur : 31
 Coordonnées GPS (pour 4 points): X= Y=

Nom et Prénoms de l'enquêteur : N'doye Cédrick

Type de sol	Géomorphologie	Occupation
1. Hydromorphe 2. Sableux 3. Sablo-argileux 4. Argileux 5. Limoneux 6. <u>«Gravillonnaire» *</u> 7. «Autre (à préciser)»	1. Bas-fond 2. Haute-pente 3. Berge 4. Bas de pente 5. <u>«Plateau»</u> 6. Autre (à préciser)	1. «Savane» 2. Forêt 3. <u>«Zone d'exploitation agricole»</u> 4. Zone d'habitation <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre (à préciser)
Infrastructures culturelles à proximité (préciser les distances par rapport au site)	Infrastructures communautaires à proximité (préciser la distance par rapport au site)	Autres observations
1. Sites sacrés 2. <u>«Tombe/cimetière(300m)»</u> 3. Lieu de culte 4. Cimetière 5. Autre à préciser	1. Cours d'eau 2. Fontaine publique 3. Marché 4. Routes <input checked="" type="checkbox"/> 5. Autre à préciser	Concession a proximite du site (40m) <input checked="" type="checkbox"/>

I. Description du projet
 Activité prévue: Centrale d'achat



[Signature]
 Vincent Samou

Infrastructures prévues (préciser les caractéristiques des bâtis) :

R.A.S

Equipements prévus (type et nombre)

R.A.S

Superficie du site

1000 m²

Statut foncier du site

Reserve administrative

Bénéficiaires

Anonakosongy n°3

Préoccupations
bénéficiaires

relevés

par

les

Pour la construction du Centre,
la PEP souhaite que les services

Souvent prises directement dans le quartier.
 - Et aussi pour qu'il y ait une bonne
 Suivre de l'infrastructure

LISTES DES PERSONNES RENCONTREES EN ASSEMBLEE ET INDIVIDUELLEMENT

Noms & Prénoms	Sexes	Agés	Professions/Structure	Contacts	Signatures
SANDOU Windsor	M	56	Maire Andt 3	75083112	<i>[Signature]</i>
Samon Coma	M	55	Domanial Andt 3	71.66.7889	<i>[Signature]</i>
Ypocris T. Sida	M	45	Commerçant	75.51-60	<i>[Signature]</i>



Annexe 3 : Procès-Verbal de consultation du publique/restitutions dans le cadre des sous-projets de la région

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROCES VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE /RESTITUTION DANS LE CADRE DES SOUS-PROJETS DE LA REGION

L'an deux mil vingt et un et le 26/06 s'est tenue à Boko Diou Passo située dans le village de Y. 2. 2. 0. 1. 2. 1. 3 dans la Province une rencontre relative aux activités du PIMSAR, notamment <<Construction et équipement d'un central d'achat de médicaments >>

L'ordre du jour a porté sur :

- La présentation du projet et du sous projet aux populations ;
- Les activités menées par le bénéficiaire ;
- Les difficultés rencontrées et les préoccupations du bénéficiaire ;
- Les craintes / suggestions ; et recommandations des populations dans le cadre du projet ;
- Les divers.

Ont participé à cette rencontre : liste de présence jointe au présent Procès-Verbal.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des principaux points abordés :

ACTEURS	PREOCCUPATIONS/CRAINTES	SUGGESTIONS	OBSERVATIONS
Bénéficiaires des<< Construction et équipement d'un central d'achat de médicaments >>	De bon équipement un suivi, après réalisation	Recrutement des travailleurs directement sur place	—
Populations riveraines	Équipement de qualité que le projet voit le jour		—

Débutée à 9h30mn la rencontre a pris fin à 10h45mn.

Animateurs de la rencontre et de la collecte des données (nom, prénoms, numéro de téléphone et signatures)
Yameogo Oumar
tel : 76-91-10-73

LISTE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	PROFESSIONS/ACTIVITES	LOCALITES	CONTACTS	SIGNATURES
1	Sanou Vincent	Maître 1023	Dobo	75-08312	
2	Sanou Omer	Agent Domainial	u	76-66 78-89	
3	Traoré Boubou	Commerçant	u	25-51 80	
4	Sango Kassim	u	M	-	
5	Dillogo Sally	u	u	-	
6	Moukoko Hamed	M	u	76-81-18 20	
7	Kone Fatou	Agent	u	70-08 85-30	
8	Kone Christophe	u	u	7508 31-12	
9	Compaoré Aminata	u	u	-	
10	Kone Sogji	u	u	-	
11	Maborey Yacouba	u	u	60-75 25-11	
12	Dagchaga Omar	M	u		
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					

Annexe 4 : Termes de Reference pour le recrutement d'un spécialiste environnement/HQSE des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi de la notice d'impact environnemental et social relative a construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la région des hauts-bassins contexte et justification

Le projet de développement intégré des chaines de valeurs maïs, soja, volaille, poisson et de résilience au Burkina Faso, aura pour but principal de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement intégré des filières végétales (maïs et soja) et animales (volailles et poissons) productives orientées vers le marché. Ce but sera atteint grâce à : (i) l'augmentation de la production et la productivité agricole, (ii) leur transformation en aliments de qualité pour la consommation animale et humaine, (iii) l'accès aux marchés des produits finaux et l'intégration des différents maillons des chaines de valeur, (iv) l'amélioration de la résilience des populations cibles face aux chocs climatiques ainsi qu'aux situations de vulnérabilité. Le projet permettra d'améliorer le niveau de vie des populations bénéficiaires.

A cheval entre le ministère en charge de l'agriculture et celui des ressources animales, les activités de ce sous projet, au regard de leurs incidences potentielles sur leur milieu récepteur, requiert soit la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) soit une Prescription Environnementale et Sociale (PES).

Le présent sous projet est de catégorie A et donc soumis à une EIES conformément aux règlements en vigueur au Burkina Faso assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

C'est dans ce contexte que s'inscrit le sous- projet Construction et équipement d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires, à Bobo-Dioulasso dans la Région des Hauts-Bassins Cette construction va certainement avoir des impacts positifs mais aussi des impacts négatifs. C'est pourquoi l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) en se conformant aux dispositions nationales (Code de l'Environnement et le décret n°2015 - 1187/PRESTRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHASA/MRA/MICA/MHU/MIDT/ MCT) est élaborée.

Pour l'exécution du marché des travaux de construction à l'entreprise, il est fait obligation à l'attributaire dudit marché de se doter d'un spécialiste en matière d'impact environnemental et social, faisant parti du personnel technique de l'entreprise.

1. Objectif du recrutement

L'objectif de ce recrutement vise à doter l'entreprise d'un spécialiste environnement en suivi du respect des études d'impact environnemental et social au cours de l'exécution des termes du contrat de celle-ci.

2. Objectifs spécifiques

Il s'agit spécifiquement pour le spécialiste environnement de :

- se doter de toutes les informations utiles pour l'accomplissement de la mission (recherche de la documentation et information en lien avec l'exécution de l'EIES ;
- Prendre toutes les dispositions pour une meilleure mise en œuvre du contenu de l'EIES élaborée ;
- Suivre et faire respecter toutes les mesures et dispositions contenues dans l'EIES et concernant les phases préparatoire et phase d'exécution des travaux de construction ;
- Produire un rapport final de suivi de l'application du contenu du PGES ;
- Tirer les leçons et évaluer les résultats.

3. Résultats attendus

Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social de la centrale d'achat dans la région des Hauts-Bassins

Les résultats attendus au terme de la prestation de l'expert :

- Un suivi professionnel assuré
- Un taux satisfaisant de réussite dans l'application des mesures et dispositions prévues
- Une mise en œuvre efficace et efficiente des mesures prévues et conformément aux dispositions législatives et réglementaires nationales, internationales, partenaires financiers (notamment la BAD).

4. Tâches du Spécialiste environnement

- Proposer une méthode appropriée de travail en équipe dans l'entreprise et sur le chantier ;
- Disposer de tout le nécessaire pour une meilleure conduite des activités de suivi ;
- Animer et sensibiliser les acteurs impliqués et/ou susceptible d'être touchés par les impacts de l'intervention de l'entreprise sur les mesures d'atténuation de ces effets ;
- Produire régulièrement les rapports techniques d'étape ;
- Développer un esprit de gestion adaptative et de proposition des alternatives de qualité supérieure aux propositions initiales.

5. Profil du spécialiste

Le spécialiste doit avoir une formation universitaire de niveau Bac+5 en science de l'environnement, du Génie Rural ou Génie Civil ayant des connaissances dans le domaine de l'évaluation environnementale des projets et programmes d'aménagement de travaux de génie civil. Le candidat doit avoir 5 ans d'expérience similaire en matière de suivi d'impact environnemental.

6. Composition du dossier de candidature

Les candidats intéressés par cette offre d'emploi doivent faire la preuve de leur compétence requise pour ce poste en fournissant :

- Une demande adressée au chef d'entreprise ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie légalisée du diplôme requis ;
- Des copies d'attestation de prestations similaires
- Un curriculum vitae détaillé à jour ;

7. Mode de recrutement

Le recrutement se fera en deux phases. Une phase de présélection sur dossier suivi d'une phase d'entretien devant un jury.

8. Durée du contrat

La durée d'exécution est celle de la mise en œuvre des termes de contrat de construction des 4 abattoirs de volailles dans les régions des Hauts bassins, Boucle du Mouhoun, Centre-Ouest et du Centre.

9. Dépôt des dossiers

Les candidats intéressés devront soumettre leur candidature sous pli fermé à l'adresse indiquée par l'entreprise

Annexe 5 : Clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers de consultation des entreprises

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être incluses dans les dossiers d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

Les autorités compétentes doivent aussi être destinataires de ces clauses pour faciliter le suivi concerté des activités ayant des impacts sur l'environnement et l'aspect social.

Directives Environnementales pour les Entreprises contractantes

De façon générale, les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation des structures devront aussi respecter les directives environnementales et sociale suivantes :

- Disposer des autorisations nécessaires en conformité avec les lois et règlements en vigueur
- Etablir un règlement de chantier (ce que l'on permet et ne permet pas dans les chantiers)
- Mener une campagne d'information et de sensibilisation des riverains avant les travaux
- Veiller au respect des mesures d'hygiène et de sécurité des installations de chantiers
- Procéder à la signalisation des travaux
- Employer la main d'œuvre locale en priorité
- Veiller au respect des règles de sécurité lors des travaux
- Protéger les propriétés avoisinantes du chantier
- Eviter au maximum la production de poussières et de bruits
- Assurer la collecte et l'élimination écologique des déchets issus des travaux
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA
- Impliquer étroitement les services techniques locaux dans le suivi de la mise en œuvre
- Veiller au respect des espèces végétales protégées lors des travaux
- Fournir des équipements de protection aux travailleurs

Respect des lois et réglementations nationales :

Le Contractant et ses sous-traitants doivent : connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc.; prendre toutes les

mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, le Contractant doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet routier : autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, le Contractant et le Maître d'œuvre doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

Préparation et libération du site- Respect des emprises et des tracés

Le Contractant devra informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, vergers, maraîchers requis dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, le Contractant doit s'assurer que les indemnisations/compensations sont effectivement payées aux ayant-droit par le Maître d'ouvrage, selon les dispositions et procédures définies dans le CPR. Le Contractant doit respecter les emprises et les tracés définis par le projet et en aucun il ne devra s'en éloigner sous peine. Tous les préjudices liés au non-respect des tracés et emprises définis sont de sa responsabilité et les réparations à sa charge.

Repérage des réseaux des concessionnaires

Avant le démarrage des travaux, le Contractant doit instruire une procédure de repérage des réseaux des concessionnaires (eau potable, électricité, téléphone, égout, etc.) sur le plan qui sera formalisé par un Procès-verbal signé par toutes les parties (Entrepreneur, Maître d'œuvre, concessionnaires).

Libération des domaines public et privé

Le Contractant doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

Programme de gestion environnementale et sociale :

Le Contractant doit établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'œuvre, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier.

Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Le Contractant doit afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST/VIH/SIDA ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Le Contractant doit sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST et du VIH/SIDA.

Emploi de la main d'œuvre locale : Le Contractant est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés.

Respect des horaires de travail : Le Contractant doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Le Contractant doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

Protection du personnel de chantier : Le Contractant doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Le Contractant doit veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Le Contractant doit désigner un responsable Hygiène/Sécurité/Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

Mesures contre les entraves à la circulation

Le Contractant doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Le Contractant veillera à ce qu'aucune

fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. Le Contractant doit veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

Repli de chantier et réaménagement : A toute libération de site, le Contractant laisse les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. Le Contractant réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Protection des zones instables : Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, le Contractant doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

Notification des constats

Le Maître d'œuvre notifie par écrit au Contractant, dans un délai maximum d'une semaine après les constats, tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. Le Contractant doit redresser, dans un délai maximum de deux semaines après réception de la notification, tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge du Contractant.

Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat.

Signalisation des travaux

Le Contractant doit placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités agricoles. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, ...) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes.

Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit au Contractant d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides

Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Le Contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels et culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, le Contractant doit suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par le Maître d'œuvre. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

Prévention des feux de brousse

Le Contractant est responsable de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

Gestion des déchets solides

Le Contractant doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Protection contre la pollution sonore

Le Contractant est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour; 40 décibels la nuit.

Prévention contre les IST/VIH/SIDA et maladies liées aux travaux

Le Contractant doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST/VIH/SIDA. Il doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST/VIH-SIDA. Le Contractant doit prévoir des mesures de prévention suivantes contre les risques de maladie : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires aux soins d'urgence.

Passerelles piétons et accès riverains

Le Contractant doit constamment assurer l'accès aux propriétés riveraines et assurer la jouissance des entrées de véhicules et des piétons, par des passerelles provisoires munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

Services publics et secours

Le Contractant doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, le Contractant doit étudier avec le Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

Journal de chantier

Le Contractant doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. Le Contractant doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

Annexe 6 : Procès-Verbal de consultation publique dans le cadre du projet de construction des marchés a volaille, installation des abattoirs de volaille et centrale d'achat

REGION DU Hauts-Bassins
PROVINCE DU ... Houët
COMMUNE DE ... BOBO Dioulakisso

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

PROJET DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES CHAINES DE VALEUR MAÏS, SOJA, VOLAILLE, POISSON ET DE RESILIENCE AU BURKINA FASO (PIMSAR) 2

.....

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIQUE

L'an deux mil vingt et deux et le... Jeudi quatorze avril..... s'est tenue à partir de M. Hamma, au Conseil Régional de Hauts-Bassins sous la présidence de M. DEBÈLE, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du projet de construction de des marchés a volaille, installation des abattoirs de volaille et centrale d'achat.

Etaient présents à cette réunion :

- ✓ 2 représentants de la D.R.B.A.H.
- ✓ 3 représentants du Conseil Régional de Hauts-Bassins
- ✓ l'Association des vendeurs de volaille de BOBO

Les points suivants ont été abordés par le consultant :

la connaissance du projet PIMSAR, ses enjeux, sur le projet, leurs attentes ainsi que leur crainte.

.....

Les questions posées par l'assistance : en plus du marché à construire, le projet PIMSAR peut-il réhabiliter le marché à volaille au n°13 de BOBO Dioulakisso non exploité pour cause d'inadaptation à leur besoin?

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

la prise en compte des acteurs dans l'exécution du projet, la réalisation d'infrastructures de qualité dans l'exécution du projet.

Les suggestions et recommandations formulées au cours de la rencontre :

Création d'un cadre de concertation avec les acteurs du domaine et la prise en compte de leur préoccupation
écrite.

.....

Page 1 of 2

La séance fut levée à 10h45

Fait à Bobo Dioulasso le 16/11/2022

Ont signé :

Pour l'enquêteur

Noms : DEMBELÉ Hyacinthe
Tel : 76 61 79 59

pour l'Autorité

P. Le Gouverneur chargé
l'expédition des affaires courantes
du Conseil Régional et
Le Secrétaire Général

Préfet/Maire

Tel :

32 65



Amedée PARE

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE

Objet : Construction des marchés à variable, installation des abattoirs de variable
 et centrale d'achat

Date : du 14 avril au conseil Régional 2022

Lieu : Salle de conférence du conseil Régional

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE/AGE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tel, Email)	SIGNATURE
		H	F			
1	Keila Sejdou	X			76.05.75.15	
2	TAÏBA R Richard	X		Présidente des Associations de villes de la région	76.05.75.15	
3	Elboudo Boukary	Y		Tranformation Cooper Commercielle	76.45.11.84	
4	Dialho Manc	Y		Commercielle	76.42.38.64	
5	Sauvageo Saïdou	Y		Commercielle	70.05.86.51	
6	SANKARA Souleymane	X		ASVOD Commercielle	78.09.35.71	
7	Euidjange Zakaria	X		Commercielle	76.55.19.91	
8	Sauvageo ISSA	X		ASVOD Commercielle	76.85.39.09	
9	Euidjange ATTAMBAÏ	X		Tranformation	76.16.88.00	

10																			
11	BEN Boni				X	CR-HRS	10318665												
12	DEMBEL Hyacinthe	*	+	X	CR-HRS	9667889													
13	Mme SEHOUBO SANKARA Fouenoua		X	X	DARA H	90436385													
14	SAMOU TO' SANKA'	+		X	CR HRS	90636768													
15	THSANTBEDOLOUMINA Aminbala	X		X	DPRA H	64767981													
16																			
17																			